

Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique

CMO2M

Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique



Projet partenarial porté par :

L'académie de Martinique



La Collectivité Territoriale de Martinique



La Direction de la Mer



Présentation générale du projet

La Martinique, territoire insulaire de 1128 Km² et 364 500 habitants en 2019, situé entre l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes, fait partie de la zone économique exclusive (ZEE) de la France, la deuxième en superficie à l'échelle mondiale après celle des Etats-Unis.

Une grande diversité d'activités liées à l'économie bleue est présente sur ce territoire.

Aux plus traditionnelles que sont la pêche, le transport, les activités des ports marchands ou de plaisance, viennent progressivement s'ajouter le tourisme, les sports nautiques, l'aquaculture, mais aussi des secteurs émergents comme ceux des énergies marines renouvelables, de la protection de l'environnement marin, des ressources minérales, des biotechnologies et de la recherche.

Cependant il faut noter que, malgré un fort potentiel d'emploi dans les secteurs évoqués précédemment, les filières de formation ont encore besoin d'être enrichies tant quantitativement que qualitativement, pour répondre aux besoins en compétences des entreprises constitutives de l'économie bleue.

Dans ce contexte, le Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique (CMQ2M) offrira une très forte valeur ajoutée aussi bien dans le domaine de la formation que du point de vue du secteur de l'économie bleue.

Grâce à un concept très ouvert s'articulant autour d'un réseau diversifié de partenaires, le CMQ2M apportera des réponses pertinentes à l'ensemble des besoins identifiés localement :

- Renforcement de l'identité maritime du territoire ;
- Mise en cohérence de l'offre de formation et meilleure adéquation de celle-ci avec le marché de l'emploi ;
- Développement de nouvelles modalités de parcours avec une mixité du public apprenant ;
- Développement des partenariats entre les établissements de formation et les entreprises ;
- Mobilisation de la recherche et de l'innovation au service du développement des formations, des entreprises, au regard des enjeux environnementaux.

Tous ces éléments ont prévalu dans la mise en place d'un partenariat entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de la Martinique, pour la création de ce Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique.

Table des matières

<u>Présentation générale du projet</u>	<u>1</u>
<u>PREAMBULE :</u>	<u>3</u>
<u>1. Un diagnostic partagé par tous les acteurs</u>	<u>3</u>
<u>1.1. Une vision multiscale</u>	<u>3</u>
<u>1.2. Un secteur organisé en filières distinctes mais complémentaires</u>	<u>4</u>
<u>1.3. L'emploi en Martinique : focus sur les métiers de la mer</u>	<u>5</u>
<u>2. Un périmètre identifié des acteurs</u>	<u>5</u>
<u>2.1. Les acteurs de la formation</u>	<u>5</u>
<u>2.2. Les acteurs économiques</u>	<u>7</u>
<u>2.3. Les acteurs de la recherche et de l'innovation</u>	<u>7</u>
<u>3. Les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels</u>	<u>9</u>
<u>3.1. Les objectifs stratégiques</u>	<u>9</u>
<u>3.2. Les objectifs opérationnels</u>	<u>9</u>
<u>4. Les moyens financiers</u>	<u>18</u>
<u>5. La création d'un internat au lycée Raymond Nérès</u>	<u>20</u>
<u>6. La valeur ajoutée du Campus</u>	<u>20</u>
<u>7. Un développement et une visibilité à l'international</u>	<u>21</u>
<u>8. Une démarche qualité effective</u>	<u>22</u>

-

PREAMBULE : Le milieu marin, un secteur identifié comme stratégique pour le développement du territoire

Le soutien au développement de l'économie bleue bénéficie d'un fort consensus entre l'État, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et les acteurs privés locaux. En effet, l'État et la CTM ont identifié les différentes filières de l'économie bleue comme leviers de croissance durable. Cette volonté des acteurs publics rencontre celle des entreprises du territoire, qui se fédèrent pour répondre à cet enjeu.

1. Un diagnostic partagé par tous les acteurs

1. Une vision multi scalaire

- Au niveau national

La **stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)**, adoptée par le décret 2017-222 du 23 février 2017, reconnaît particulièrement le potentiel de l'économie bleue pour le développement durable des territoires ultramarins. Elle souligne également la nécessité d'accroître la formation et la sensibilisation de la population aux métiers de la mer.

Les **comités interministériels de la mer (CIMER)**, réunis en 2017 et 2018, ont souligné l'ambition maritime du gouvernement et l'importance de la prise en compte des outre-mer dans la politique maritime de la France.

Le **livre bleu des outre-mer**, issu des **Assises des outre-mer**, a également identifié l'économie bleue comme levier de croissance pour les territoires ultramarins.

Le **comité interministériel des outre-mer (CIOM)**, réuni en février 2019, a acté la nécessité de renforcer les capacités de formation dans le domaine maritime dans les outre-mer, notamment par la création de Campus des métiers et des qualifications.

- Au niveau territorial

Le **schéma territorial de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEII) de la CTM** adopté en mai 2017, identifie l'économie bleue comme l'un des trois secteurs stratégiques pour l'avenir du territoire, aux côtés de l'agroenvironnement et du tourisme.

Les travaux du **document stratégique de bassin (DSB)**, en cours d'élaboration sous l'autorité des préfets de Martinique et de Guadeloupe, ont permis de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés français du bassin caribéen autour de l'objectif commun d'un développement durable des activités maritimes.

Le **contrat de convergence et de transformation 2019-2022 (CCT)**, conclu entre l'État, la CTM et l'ensemble des EPCI du territoire, a largement repris les projets élaborés durant les travaux des Assises des outre-mer. Ainsi, l'objectif 3 de l'axe II « Investir dans les filières porteuses » s'intitule « Se tourner vers la mer » et recense 6 projets, dont celui de créer un « Pôle Mer » pouvant répondre aux critères des Campus des métiers et des qualifications.

Les **acteurs privés de l'économie bleue martiniquaise** sont engagés dans une dynamique de structuration pour répondre à cet enjeu de développement. Cette dynamique s'est traduite par la création du cluster maritime martiniquais (CMM) en 2013, et son rapprochement institutionnel avec la Martinique Yachting Association (MYA) en 2019.

L'ensemble des documents stratégiques souligne l'importance de l'économie bleue pour le développement durable de l'île. Le renforcement de l'offre de formation est identifié comme une étape indispensable et une pierre angulaire de ce développement.

1. Un secteur organisé en filières distinctes mais complémentaires

L'économie bleue à la Martinique regroupe différentes filières, d'importance et de maturations inégales. Elles peuvent être regroupées en 4 grandes catégories :

- **Les activités traditionnelles de pêche et d'aquaculture**, constitutives de filières traditionnelles en crise, mais en pleine restructuration :
 - **La pêche** devrait connaître un net regain, suite à la modification des lignes directrices du règlement de la Commission Européenne n° 2792/1999 qui permet désormais l'aide à l'acquisition de navires neufs (7-12m).
 - **L'aquaculture** bénéficiera d'un plan de relance avec une innovation de taille : la mise en place d'un pôle aquacole composé d'un centre technique aquacole et d'une pépinière pour accompagner les aquaculteurs, en production comme en transformation.
- **Les activités de transport et de logistique et les activités connexes**, porteuses de métiers émergents et avec un outil de référence : le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMM).
- **Les activités de transport** sont aujourd'hui dynamisées, car au carrefour d'un hub de transbordement des terminaux de croisière, d'un pôle de réparation navale (avec un bassin radoub) et d'un centre d'approvisionnement énergétique de toute la zone Antilles Guyane. Ces activités contribuent pour beaucoup à l'attractivité du territoire dans le bassin caribéen.

La conjugaison des activités portuaires, du nautisme et de la plaisance constitue une niche pour les activités de **logistique** et de **construction/réparation navales**. Ces activités bénéficient d'une bonne notoriété dans la Caraïbe et sont en pleine expansion.

- **Les activités liées au tourisme bleu** sont en plein essor, avec notamment :
 - le secteur de la croisière qui a connu une croissance soutenue de plus de + 30,5% par an entre 2013 et 2018
 - Le nautisme et la plaisance qui représentent une vraie opportunité, avec 13 800 navires immatriculés, 15 000 bateaux de plaisance en escale par an, 42 000 touristes plaisanciers par an et le développement des loisirs nautiques, aquatiques et subaquatiques.

Porteuses d'un dynamisme avéré, les projets de développement de ces secteurs d'activité laissent augurer de belles perspectives de croissance.

- **Les activités liées à la protection et à la valorisation de l'environnement** : l'environnement marin place la Martinique au cœur de l'un des hotspots mondiaux de biodiversité et bénéficie du contexte favorable de la mondialisation de la protection des écosystèmes. Malgré des atouts considérables, le secteur est encore sous-représenté. Ce peut être une chance. En effet, dans le contexte d'une mobilisation nationale, voire mondiale en faveur de l'écologie et du développement durable, cette situation crée un contexte favorable à la réalisation de projets porteurs, tournés vers l'avenir.

Les activités afférentes à la valorisation de l'environnement sont en ébullition et présentent des perspectives intéressantes dynamisées par des programmes de recherche et de développement expérimental portés par les acteurs publics et privés. Une double perspective se dégage pour la Martinique :

- Un milieu maritime qui propose des opportunités indéniables en matière de valorisation des espaces et des espèces marines, source d'activités et d'emplois.
- Un positionnement de l'île au cœur d'un des hot-spots mondiaux de biodiversité qui confère au territoire une responsabilité en termes de préservation de la biodiversité marine.

Tout l'enjeu pour les institutions publiques et privées martiniquaises est de mettre en place une stratégie qui permette de respecter un juste équilibre entre ces deux perspectives.

C'est pour porter cette ambition que les acteurs manifestent la volonté de fédérer leurs différentes initiatives, pour faire de l'espace littoral et maritime, un espace d'excellence, propice au développement d'activités durables et créatrices de valeurs ajoutées.

1. L'emploi en Martinique : focus sur les métiers de la mer

La situation de l'emploi en Martinique est comparable à celle des autres territoires d'outre-mer, avec un taux de chômage proche du double de la France métropolitaine qui impacte particulièrement les moins de 25 ans, les personnes peu diplômées et les femmes. Celle-ci résulte de l'étroitesse du marché du travail local et de la non-coïncidence des qualifications de la population avec les besoins des entreprises ; ces éléments étant aggravés par le manque de structuration des transports en commun. Les actifs en emploi sont très majoritairement salariés ou fonctionnaires (87%) et travaillent dans les mêmes proportions dans le secteur tertiaire. Il est à noter que 11% des actifs sont en sous-emploi.

Cette situation globale induit un fort désir de mobilité chez les jeunes. 64% d'entre eux se disent prêts à quitter l'île en quête de nouvelles opportunités et/ou d'une meilleure situation professionnelle.

Avec ses nouvelles formations (initiales, continues, dans le pré et le post-bac) le CMQ2M apporte une réponse adaptée aux besoins critiques de qualifications nécessaires au marché de l'emploi d'un territoire insulaire.

L'ensemble contribuera notamment à lutter contre la décroissance démographique, qui concerne plus particulièrement les jeunes du territoire, avec des effets délétères particulièrement incidents sur l'équilibre social de la Martinique.

1. Un périmètre identifié des acteurs

1. Les acteurs de la formation

- **Le Lycée Professionnel Raymond Nérès**, a été identifié comme **lieu d'incarnation du CMQ2M**. Ce Lycée a en effet l'avantage de bénéficier :
 - De la labellisation « Lycée des Métiers du nautisme et des activités de port », avec vocation à devenir Lycée des Métiers de la mer ;
 - De la proximité avec le centre névralgique du nautisme en MARTINIQUE : le Port de plaisance du Marin ;
 - D'un centre de formation de la navigation côtière et de plongée ;
 - De la mise en réseau avec l'ensemble des tiers-lieux délivrant des activités de formation liées à l'économie bleue sur tout le territoire et sur toutes les filières de l'économie bleue ;
 - D'un lieu d'hébergement pas encore fonctionnel, mais en cours de réhabilitation et adapté aux besoins des apprenants : l'internat de du lycée;
 - De partenariats sportifs et culturels avec le milieu associatif, notamment avec le monde de la voile traditionnelle (yole ronde).

A noter qu'un projet de plateforme technologique environnementale, qui permettra en lien avec l'Université des Antilles, les entreprises et des acteurs de la recherche, d'assurer la cohérence des recherches. Une orientation forte sera retenue pour la connaissance, la préservation et la valorisation des espaces et des espèces marines .

Ces différents atouts permettront de faire du Lycée Nérís, l'espace de référence pour les socio-professionnels et les usagers de la mer, d'où pourront être actionnés trois leviers :

- Créer des parcours complets de formation, en renforçant l'offre du Lycée des métiers Nérís et en maillant celle-ci davantage avec celle des autres acteurs ;
- Développer avec les entreprises et l'université des programmes de recherche, par la mise en place d'une plateforme technologique ;
- Favoriser la mise en place d'un environnement plus favorable à l'émergence d'entreprises plus compétitives, avec notamment des partenariats approfondis et durables.

Cette recherche de partenariat est renforcée du fait de la volonté de la **Fédération des Industrie Nautiques (FIN)** d'intégrer le LP NERIS dans le réseau des campus du nautisme (Sables d'Olonne – Toulon – Canet en Roussillon).

Les projets d'aménagement de la baie de la ville du Marin tiennent pleinement compte du partenariat avec le LP. Pour faciliter encore les actions, il est prévu une annexe de l'établissement avec un ponton et une cale de mise à l'eau à la marina du Marin.

• **L'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA), établissement privé sous statut associatif**

Cette école fonctionne sous la tutelle de la Collectivité Territoriale de Martinique et de la Direction de la Mer.

L'EFPMA dispense 3 formations initiales (1 CAP et 2 Bac Pro) et un éventail relativement large de certifications et brevets dispensés en formation continue, pour les métiers de navigants.

Des démarches sont engagées pour transformer cet établissement en Institut Territorial de formation professionnelle maritime, dans le cadre d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

Cette option permettra, dans une structure de référence, d'élargir son offre de formations.

• **Le réseau des établissements agricoles (LEGTA + CFAA + LPA + CFPPA)**

Situés sur quatre sites rayonnant sur l'ensemble de l'île, ces établissements organisent une offre de formation initiale et continue allant du CAP à la licence professionnelle. Celles relevant de l'aquaculture et des bio-industries s'inscrivent pleinement dans le périmètre sectoriel du Campus.

• **Le tissu des LP et LPO de l'académie**

Une gamme variée de formations professionnelles initiales couvre l'ensemble du territoire. Elles sont, pour la plupart, organisées pour offrir des parcours complets du niveau III au niveau VI. Plusieurs répondent plus ou moins directement aux besoins du secteur professionnel de la mer et beaucoup mènent vers des métiers supports indispensables à ces entreprises. Citons par exemple : Hôtellerie-Restaurant-Tourisme, Transport-Logistique, environnement et biotechnologie, électricité-électronique-énergie, construction et maintenance d'ouvrages et d'équipements.

Il s'agit du LPO Nord caraïbe (Hôtellerie-restauration, alimentation), du LP André Alier (Logistique-Transports), du LGT Bellevue (Tourisme), du LGT Joseph Gaillard (Technico-commercial), du LP Dumas Jean-Joseph (Environnement).

• **L'Université des Antilles**

L'Université des Antilles est un *Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP)* issue de la transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane (créée le 1^{er} mars 1982) par la loi du 25 juin 2015. Implantée sur deux territoires distincts : la Guadeloupe qui est une région-département, et la Martinique qui est une collectivité territoriale. Elle accueille plus de 12000 étudiants.

L'Université des Antilles a élaboré en 2018 sa « politique de site ». Cette dernière vise à fédérer les partenaires dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert.

La politique de site de l'UA est structurée à partir de 6 pôles sous-tendus chacun par une chaîne de valeurs complète (formation, recherche, innovation, transfert, valorisation) : « Santé en environnement insulaire tropical », « **Mer et Océan** », « Biodiversité en milieu insulaire tropical », « Risques et Énergie », « Dynamiques des Sociétés et Territoires Caraïbes », « numérique ».

Par son pôle « Mer et Océan » l'UA s'inscrit pour la première fois comme un véritable acteur du développement et de la valorisation de la mer.

1. Les acteurs économiques

• Le Grand Port Maritime de la Martinique

Le Grand Port Maritime de la Martinique, dans le cadre de son prochain projet stratégique 2019-2023, a identifié trois grandes orientations suivantes :

- Faciliter les activités de transformation et de transbordement ;
- Développer une offre de services aux passagers diversifiée, et des services à haute valeur ajoutée ;
- Préserver l'environnement sur trois plans (l'air, la mer, la terre), initier sa transition énergétique.

Ces orientations lui confèrent un rôle incontournable dans le développement des métiers liés à la mer.

• Le Cluster Maritime de la Martinique

Le Cluster, en tant que coordonnateur ou accélérateur de développement de projets individuels ou collaboratifs, devra accompagner la bonne synergie des activités classiques et innovantes.

Il constitue l'espace idoine pour développer des outils collectifs indispensables à la bonne connaissance des filières et au développement compétitif des entreprises.

• La SASU Lafayette :

La Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) a été créée en Décembre 2014 sous la dénomination LAFAYETTE avec pour activités principales la conception, l'aménagement, la construction, l'exploitation d'un éco-parc ainsi que le développement de programmes de recherche au sein de ce dernier.

La vocation de ce parc d'activités qui concentre des organismes de recherche, des institutions et des collectivités est de mettre en place des activités pourvoyeuses d'emplois autour de la valorisation de la biodiversité végétale et marine.

• Le Parc naturel marin de Martinique

Le Parc naturel marin s'étend de la côte martiniquaise jusqu'à la limite extérieure de sa zone économique exclusive et couvre une superficie de 48 900 km².

Il intègre la totalité des habitats marins martiniquais (mangroves, plages, îlets, herbiers, communautés coralliennes, habitats profonds et du large...). Ceux-ci rassemblent une biodiversité remarquable à la jonction entre l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes.

Le Parc naturel marin a pour objectifs de faire connaître et de protéger le milieu marin, tout en soutenant le développement durable des activités maritimes qui en dépendent.

• La SARA

La **Société anonyme de la raffinerie des Antilles**, abrégée en **SARA**, est une société anonyme qui possède une raffinerie en Martinique, ainsi que des dépôts d'hydrocarbures en Guadeloupe et en Guyane. Créée en 1969, elle assure la distribution de 1,4 million de tonnes de produits finis chaque année et contribue au développement économique des territoires de référence.

1. Les acteurs de la recherche et de l'innovation

• L'IFREMER

L'Ifremer contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. Les activités de l'Ifremer aux Antilles sont consacrées essentiellement aux domaines de l'halieutique, de l'aquaculture et de l'environnement littoral. L'ensemble des activités accompagne l'action publique, notamment pour le développement durable des filières socioprofessionnelles qui exploitent les ressources marines. Les interactions reliant de façon indissociable ces trois domaines font que les activités conduites procèdent de l'approche éco systémique, impliquant de façon intégrée les ressources biologiques et l'environnement.

L'Ifremer possède des plateformes scientifiques qui sont mises à disposition des professionnels tels que l'écloserie expérimentale de poissons ou la Salle de culture de micro-algues et de proies vivantes.

L'activité de l'Ifremer prend de plus en plus en compte les grands enjeux que le milieu marin /domaine maritime détient en développant à partir de ses cœurs de métiers des savoir-faire et des compétences, des capacités d'expertise et des outils.

- **L'Université des Antilles**

- **Le laboratoire Archéologie Industrielle, Histoire et Patrimoine-Géographie (AIHP-GEODE).**

C'est dans le domaine des Sciences Humaines une des principales équipes françaises travaillant spécifiquement sur le développement et l'environnement dans la Caraïbe insulaire. Il mobilise depuis plus de trente ans, les ressources et les outils croisés de l'archéologie, de l'Histoire et de la géographie. Il aborde plus particulièrement la Caraïbe dans son approche insulaire, en intégrant tant les dynamiques des territoires et des sociétés, que les dynamiques environnementales.

- **Le laboratoire des Matériaux et Molécules en Milieu Agressif - L3MA - EA 7526**

Il s'intéresse à la valorisation de la biodiversité caribéenne dans le domaine général de la physicochimie. Le L3MA a des compétences dans les domaines de l'électrochimie, des matériaux, de la chimie extractive et des processus de chimie verte, de la modélisation mathématique appliquée aux phénomènes étudiés et en biologie cellulaire. Ces compétences croisées permettent au L3MA d'avoir une approche pluridisciplinaire des phénomènes (toujours plus complexes) intéressant la Caraïbe, tout en gardant une dimension internationale.

À noter que des enseignants chercheurs de l'université développent des projets dans le domaine des sciences expérimentales, en particulier dans le milieu marin. Ces projets sont rassemblés au sein du groupe de recherche BIOSPHERES, groupe né de la volonté d'enseignants-chercheurs de développer les sciences expérimentales sur le pôle Martinique de l'Université des Antilles, lesquels travaillent en étroite collaboration pour participer à la connaissance, au développement et à la valorisation du milieu marin. Le laboratoire s'est, au fil des années, doté d'équipements de pointe permettant des travaux expérimentaux dans plusieurs domaines : l'analyse de composés, la physico-chimie, l'extraction de biomolécules et la biologie moléculaire.

BIOSPHERES, qui travaille en parfaite collaboration avec **l'Association de Recherche en Épidémiologie et en Biodiversité (AREBio)**, a pour objectif de valoriser la recherche en sciences expérimentales et en santé, notamment la recherche en biodiversité végétale et marine et ses applications en santé et en épidémiologie.

- **Le PARM**

Le PARM (Pôle Agro-ressources et de Recherche de Martinique) seul CRT (Centre de Ressources et Technologies) labélisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI), conduit des études pour améliorer la qualité des productions aquacoles et pélagiques et accompagne les professionnels sur la transformation des produits de la mer.

A noter que la **Collectivité Territoriale de Martinique** accompagne l'ensemble de ces acteurs, grâce à la mobilisation de différents dispositifs.

1. Les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels

1. Les objectifs stratégiques

Avec son positionnement géographique dans l'arc caribéen, la Martinique jouit d'un capital « économie bleue » indéniable.

Un capital naturel, riche d'atouts pouvant faire du territoire un acteur régional de référence de l'économie bleue avec notamment :

- Une offre de formations diversifiée, portée par des établissements de référence, avec une carte des formations qui se distribue sur le pré et le post bac et qui fait une large place à la formation continue ;
- Une offre de services polymorphe et de grande qualité ;
- Un port de commerce et des ports de plaisance développant des activités qui présentent un caractère stratégique pour la région ;
- Une forte attractivité touristique ;
- Un bassin de radoub fort d'une expertise reconnue dans la caraïbe ;
- Des activités de pêche dans toutes les communes du littoral.

Dans un tel contexte, l'ambition du Campus est d'appréhender les milieux concernés (les secteurs maritimes traditionnels tels que la pêche, le tourisme, les activités portuaires, l'aquaculture, l'écotourisme, les bioproduits marins...) et les activités afférentes, comme étant de véritables moteurs du développement économique. Le pari est d'assurer une valeur ajoutée à l'écosystème propre à l'économie bleue, grâce notamment au levier de la formation, tout en assurant une montée en compétences pour les publics de référence.

L'économie bleue peut donc constituer l'un des piliers du modèle de développement de la Martinique de demain, comme l'envisage la Collectivité Territoriale de Martinique (cf. le schéma territorial de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEII)). Dans cette perspective, le Campus permettra de fédérer les diverses activités économiques et aidera les secteurs concernés à optimiser leur potentiel de développement.

1. Les objectifs opérationnels

Au regard des constats évoqués précédemment, le Campus s'appuie sur une approche systémique qui s'articule autour des axes qui suivent :

AXE 1 : Créer des parcours complets de formation et construire des parcours de réussite dans une organisation en réseau.

Par sa conception d'ensemble et en proposant une offre de formation diversifiée dans le cadre d'une architecture en réseau répartie sur l'ensemble du territoire, le CMQ2M crée un contexte qui élargit et valorise l'offre de formation professionnelle et technologique pré et post-bac en Martinique.

Distribuées localement du CAP au doctorat et avec des statuts diversifiés (scolaire, apprentissage, universitaire, formation continue), les formations s'articulent dans une cohérence globale, prenant en compte plusieurs logiques :

- Celle des établissements et réseaux d'établissements, du point de vue de la continuité des parcours ;
- Celle de l'académie du point de vue de la place de cette offre dans la carte académique ;

- Celle de la collectivité territoriale, du point de vue des équilibres territoriaux, dans la ventilation géographique des différentes filières de formation ;
- Celles qui sont liées aux besoins sectoriels du monde de l'entreprise ;
-

Les activités développées dans les domaines relevant du CMQ2M ne sont pas que technologiques. Tout en étant prépondérantes celles-ci nécessitent (et parfois génèrent) un environnement tertiaire porteur d'emplois de services qui contribueront pour beaucoup à la dynamique d'ensemble.

En cela, la création de ces emplois de services dans le secteur maritime et ses annexes est un enjeu important pour le territoire.

Parce que de nouvelles activités de service vont naître ou se développer, l'offre de formation du CMQ2M intègre des formations tournées sur le tertiaire.

En créant un canevas en réseau, le CMQ2M crée un contexte qui modifie la carte des formations professionnelles en Martinique en poursuivant plusieurs objectifs :

- Renforcer l'offre actuelle de formation pour l'inscrire dans un véritable continuum bac-3, bac+8. À cet effet, les opérateurs de formation seront associés à une véritable démarche collaborative pour penser une offre de formation revisitée avec de nouveaux parcours et offrant aux jeunes de nouvelles passerelles. Les décisions définitives prendront bien en compte une triple nécessité portant :

- Les besoins des entreprises du secteur ;
- L'émergence de pôles de formation forts ;
- La prise en compte des nécessaires équilibres territoriaux.

- Développer les formations en apprentissage pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et mieux répondre aux besoins en compétence des entreprises. Dans le contexte d'une Martinique où l'insertion professionnelle des jeunes est encore largement problématique, l'académie s'engage de manière volontariste dans la mise en place d'une offre de formation en apprentissage, dédiée notamment à l'économie bleue.

Cette perspective qui est bien évidemment intégrée dans le périmètre du CMQ2M, s'appuie sur la création récente du CFA académique. En outre, elle permet le développement d'une offre de formation renouvelée, prenant mieux en compte :

- L'intérêt des apprenants
- Les équilibres géographiques évoqués précédemment
- Les besoins des entreprises des secteurs de l'économie bleue.

Avec l'apport de l'apprentissage, et au regard des perspectives de création d'emplois adossées à la nouvelle dynamique de développement qu'initie le CMQ2M, ce sont au moins 200 à 300 jeunes de plus qui devraient intégrer les entreprises constitutives de l'économie bleue au cours des 3 ou 4 années à venir.

Pour atteindre cet objectif et pour conforter l'ancrage du CMQ2M au sein du monde de l'entreprise, la valorisation de l'entrepreneuriat dans le secteur de l'économie bleue sera un domaine d'action qui sera intégré dans la feuille de route des structures de formation du CMQ2M. L'entrepreneuriat au féminin sera inscrit comme un des axes de travail privilégié.

A cet effet, des dispositifs de promotion de l'apprentissage dans le « réseau économie bleue » et plus largement de l'offre globale de formation du CMQ2M seront mis en place. En outre, un accompagnement

individuel et collectif à la recherche d'emploi et une stratégie de développement de l'esprit d'initiative seront développés dans toutes les filières, en liaison avec la CTM, Pôle emploi, les chefs d'établissement, les acteurs du **Service Public de l'Orientation Territorial (SPOT)**, le rectorat (mission **Entreprendre pour apprendre**) et les entreprises des secteurs concernés.

L'évolution de la carte des formations permettra de :

- Renforcer la liaison entre les pouvoirs publics (État, collectivité), les branches professionnelles, les partenaires sociaux et les structures de formation ;
- Faciliter les réorientations en cours de formation grâce au développement plus affirmé de passerelles, permettant ainsi aux apprenants de tirer profit de la diversité de l'offre ;
- Conforter l'accès des bacheliers professionnels aux Sections de techniciens supérieurs (STS). Cet objectif, qui participe d'une priorité nationale, vise à conforter la continuité des parcours au sein de la voie professionnelle. Cette continuité trouvera un prolongement avec l'offre de l'université en licence et en master professionnels dans les spécialités relevant du domaine maritime et de son environnement. Pour assurer de vraies continuités et créer de nouveaux parcours, le rapprochement entre l'Université des Antilles- pôle Martinique et les établissements de formation sera nécessaire.
- Mieux répondre aux besoins en formation des entreprises.

Tous ces objectifs corrént entre eux pour permettre au CMQ2M d'apporter une véritable plus-value à l'actuelle carte des formations, en permettant la mise en place d'une offre diversifiée, s'adressant aux publics de la formation initiale et continue. Le CMQ2M établit ainsi une meilleure adéquation entre la diversité de l'offre de formation et la pluralité des besoins en compétences du champ de l'entreprise.

Dans cette perspective, la collaboration entre toutes les parties prenantes de la gouvernance est essentielle. Pour obtenir des résultats à la hauteur des enjeux, le CMQ2M fait le pari d'une réactivité plus affirmée, avec des réponses plus adaptées aux besoins identifiés localement. C'est dans ce cadre que l'apport de l'enseignement agricole pourra enrichir l'offre actuelle.

Les évolutions à venir dans le champ de la formation s'envisagent à court ou moyen terme, dans une cohérence globale sous la coordination du Rectorat et autour des 4 axes qui suivent :

- a) Les formations aux métiers de la pêche et de l'aquaculture ;
 - b) Les formations aux métiers portuaires et aux métiers connexes ;
 - c) Les formations aux métiers du tourisme bleu ;
 - d) Les formations aux métiers liés à la protection et à la valorisation de l'environnement;
 - e) L'information sur les formations.
-
- **a) Les formations aux métiers de la pêche et de l'aquaculture ;**

Les programmes de formation qui seront mis en œuvre devront permettre de développer des compétences pour accompagner la restructuration en cours, aussi bien de la filière pêche que de la filière **aquaculture**.

Aussi, pour compléter l'offre existante en formation principalement offerte par l'EFPMMA, et qui couvre aussi bien la formation initiale (CAP Matelot) que la formation continue (large éventail de titres et de qualifications, Brevet de Capitaine 200), **il sera déployé, dans le cadre du CMQ, le Bac Pro conduite et gestion des entreprises maritimes.**

Parallèlement, pour évoluer vers une activité raisonnée, la création du futur Pôle Aquacole (pépinière + centre technique) permet d'envisager l'accueil des doctorants, pouvant, en lien avec l'IFREMER, réaliser des expérimentations en matière d'aquaculture, et développer des **connaissances pour le développement de pratiques durables de production.**

- **b) Les formations aux métiers liés à la protection et à la valorisation du patrimoine marin**

La grande biodiversité et la richesse des écosystèmes marins font de la Martinique un « laboratoire » intéressant pour la recherche sur la connaissance et la gestion durable de la ressource. (état écologique des espaces marins, impact du réchauffement climatique ...)

Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs économiques ont décidé de s'engager résolument dans le champ du développement expérimental sur des problématiques variées liées à la valorisation de la biodiversité, la gestion des bio-déchets, le développement énergétique...

Des formations en lien avec la gestion et la protection de l'environnement sont déjà dispensées (BTS Bio analyses et contrôles, BTS Qualité de l'eau, Licence Sciences de la Vie, biologie marine, Licence Pro Gestion des ressources de l'eau en milieu tropical, Master en économie « gestion et expertises des milieux littoraux »).

Il convient aujourd'hui de renforcer cette panoplie pour anticiper la création d'emplois issus des programmes de recherche envisagés, et pour s'inscrire dans la tendance à l'international de l'émergence de nouveaux métiers de l'environnement. (cf. axe 3 : Développer des programmes de recherche) :

- **L'Académie** en lien avec la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt déploiera trois nouvelles formations :
 - Un **Bac Pro gestion des pollutions et protection de l'environnement** avec coloration « mer »,
 - Un **Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune** ;
 - Un **BTS Métiers des services à l'environnement avec une coloration « mer »**
- **Le Parc Naturel Marin**, récemment installé en 2017, pour faire émerger, les compétences, non disponibles sur le marché actuel, envisage, en partenariat avec l'Université des Antilles et le Comité régional des pêches et des élevages marins, de mettre en œuvre un **Diplôme Universitaire « Métiers de la Mer »** (formation continue et formation initiale)
- **L'Université des Antilles**, en partenariat avec l'IFREMER et l'association **Arebio**, mettra en œuvre un **master en valorisation de la biodiversité marine**, adossé à des laboratoires accrédités de l'UA.

- **c) Les formations aux métiers du tourisme bleu**

La Martinique a fait le choix de se repositionner stratégiquement sur l'échiquier touristique, en renouvelant une offre structurée autour de filières compétitives, dans le respect des écosystèmes marins et côtiers

Des formations généralistes (BTS Tourisme) et spécifiques en hôtellerie – restauration (CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, CAP Cuisine, Bac Pro Commercialisation et services en restauration, Bac Pro Cuisine) et en sport du littoral (Bac Option Plongée) sont déjà déployées. Une division de **BTS Management Commercial Opérationnel** ouvrira par ailleurs au Lycée Montgérald du Marin. Cette formation fait l'objet d'une coloration "mer" pour s'inscrire dans le périmètre des activités et des acteurs sectoriels du CMQ2M.

Pour accompagner la dynamique constatée autour des sports du littoral, l'Académie envisage, par le biais du PIA CMQ, de mettre en place **des Unités de Formation Passerelles mer, un Bateau Ecole du Réseau, une Ecole de Plongée du Réseau**, qui seront basées à Nérès.

- **d) Les formations aux métiers portuaires et de la logistique**

Le développement des activités portuaires (pêche, commerce, plaisance) et l'expansion du transport maritime international s'est doublé récemment de l'essor des activités logistiques.

L'offre existante en transport logistique et activités connexes est bien couverte par l'EFPM (CAP matelot, Brevet de mécanicien 750 « Machine », Brevet d'aptitude à la conduite de petits navires, un Bac Pro électromécanicien marine) le Lycée Alier (CAP Opérateur logistique, Bac Pro logistique, Bac Pro transport, BTS Gestion de transports et logistique, FCIL déclarant des douanes) couvre les besoins actuels. Elle est complétée par l'Université des Antilles avec un DUT Gestion Logistique et Transport.

Elle sera confortée par l'ouverture à la rentrée 2020 **un nouveau Bac Pro Logistique coloration « mer » au LP Nérès.**

Dans le domaine de **la construction/déconstruction navale, et la mécanique marine**, depuis une dizaine d'années, la Martinique est reconnue pour la technicité et le savoir-faire. Le développement envisagé de la grande plaisance devrait conforter cette notoriété. Une large panoplie de formations permet de couvrir les besoins avec notamment la préparation d'un certain nombre de diplômes : CAP réparation et entretien des embarcations, Bac Pro Maintenance Nautique, Bac Pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, Bac Pro Chaudronnerie Industrielle.

Pour couvrir les nouveaux besoins, dans le cadre du PIA CMQ, il est envisagé l'ouverture d'un **BTS maintenance des systèmes électro-navals.**

En partenariat avec l'Institut de Soudure Groupe, est également envisagé **une Mention Complémentaire Technicien en soudage IS et des qualifications soudure IS**

- **e) L'information sur les formations**

En gagnant en cohérence et en élargissant le champ des possibles pour tous, le CMQ2M mobilise un dispositif d'information, de formation et de communication qui vise à permettre aux jeunes et aux adultes d'avoir une vision éclairée de l'offre de formation, des secteurs concernés, des métiers, etc.

Dans cette perspective, le Campus amène les acteurs de l'orientation et de l'aide à l'insertion à concevoir sur un mode collaboratif (notamment dans les dispositifs **Parcours avenir** et **Service Public de l'Orientation Territoriale**), un cadre opérationnel permettant aux élèves, apprentis, étudiants, actifs et adultes en recherche d'emploi de bénéficier d'une information systématique qui sera pensée en commun par les acteurs concernés : CIO, ONISEP, Espace étudiant CTM, Missions locales, SCUJO, établissements, CFA, GIP-FCIP (VAE), chambres consulaires, entreprises, Pôle emploi...

Ces actions d'information et de communication seront complétées par des actions de formation à l'attention des praticiens en charge d'une mission d'information, de conseil et d'orientation auprès des jeunes et des adultes. L'objectif étant de conforter leur professionnalisation.

Dans le cadre du protocole d'accord signé en 2017 entre le ministère de l'Éducation Nationale et la Marine Nationale, le CMQ2M favorisera le développement et le suivi des actions relevant des axes de coopération suivants :

- l'importance de l'enseignement du fait maritime ;
- la formation aux métiers de la mer et de la Marine
- le lien avec l'enseignement supérieur et la recherche ;
- l'engagement des jeunes au service de la cohésion sociale
- la formation continue et la reconversion du personnel de la Marine ;
- les actions et appartenances croisées entre les réserves des deux institutions

AXE 2 : développer des partenariats en matière de recherche dans le cadre de plateformes mutualisées

Les acteurs de la recherche ont développé ces dernières années un certain nombre de programmes, avec un impact marginal sur le développement économique et la création d'emplois. Les petites entreprises martiniquaises, compte tenu de leur faible capacité financière, ont pris quelques rares initiatives relevant généralement de l'adaptation.

Plus récemment les laboratoires de recherche ou les grands acteurs privés, en marge de leurs activités traditionnelles, se sont engagés dans des programmes de recherche, avec pour ambition de mettre à profit les ressources ou les déchets induits, ou de réduire l'impact environnemental de leurs activités :

- **Le Laboratoire AIHP Géode** développe un programme de recherche pour améliorer la connaissance des milieux marins, en partenariat avec le **Parc Naturel Marin**. Ce projet qui fera le bilan du patrimoine culturel maritime de la Martinique permettra de dresser un état des lieux du patrimoine
- **Le laboratoire des Matériaux en Milieu Agressif (L3MA)**, met en œuvre une spécialisation dans le domaine de la valorisation du patrimoine maritime avec notamment un projet de valorisation des algues sargasses et sur l'impact des dégagements gazeux (prévision fine de échouages, indispensable au développement d'une valorisation industrielle, travaux pour réalisation d'un nouveau bio-composite).
- **L'Association de Recherche en Epidémiologie et en Biodiversité (AREBio)**, en lien avec l'**IFREMER**, et conformément à son objectif de valoriser la recherche en sciences expérimentales, en biodiversité végétale et marine, a initié un projet de caractérisation de molécules biologiques potentiellement actives issues d'éponges marines (extraction, purification, profil moléculaire et biologique) et un projet de Préservation, connaissance et caractérisation des coraux, de la mangrove et de la faune et la flore.
- **La SASU Lafayette** porte un projet sur la valorisation de la Jacinthe d'eau, pour trouver des méthodes de recyclage et de valorisation de cette ressource en biogaz et en biomasse.
- **La Société Antillaise de Raffinerie (SARA)** souhaite s'engager sur plusieurs sujets stratégiques : le dessalement d'eau de mer, la valorisation énergétique des biomasses aquatiques, la valorisation des sargasses

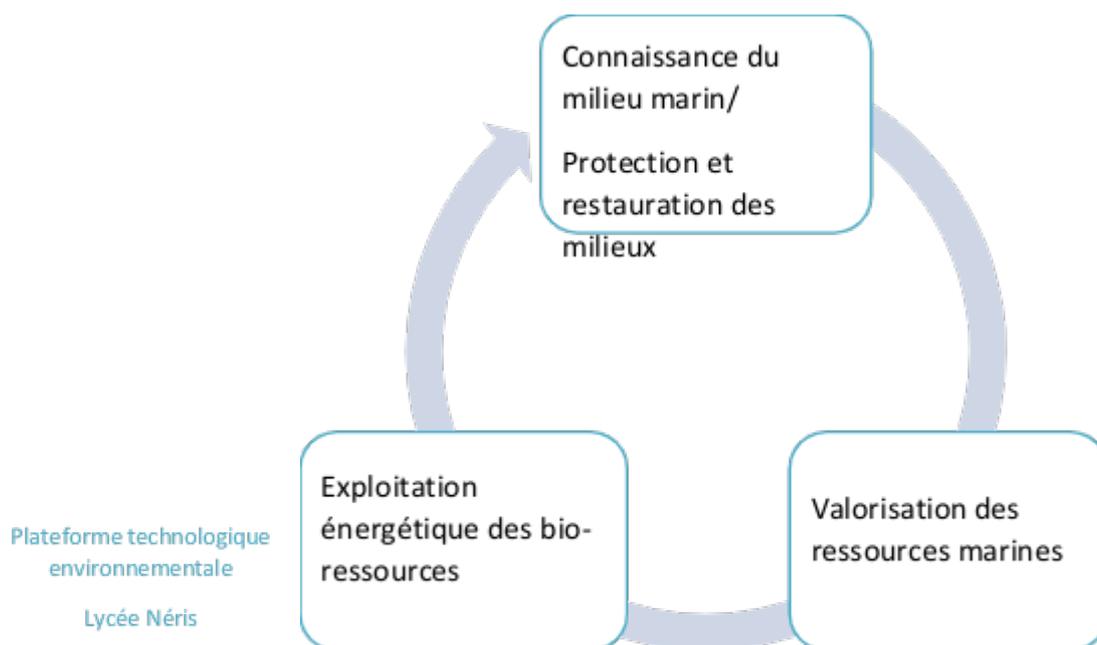
Afin de mener à bien ces projets, elle recrutera un certain nombre de doctorants pour conduire les travaux préliminaires.

- **Le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM)** ambitionne de s'inscrire dans une logique de **Greenport**, en multipliant les actions visant à limiter les impacts environnementaux de l'expansion du trafic maritime, en accompagnant la connexion électrique (filiale hydrogène pour navires à quai).

Dans ce cadre, il développera, dans un but de valorisation, d'amélioration de la connaissance, de restauration et de protection des récifs coralliens, un Programme pluriannuel de recherche scientifique (études scientifiques préalables, suivis scientifiques des relocalisations) et opérationnel (fixation de larves, bouturages avec essais de différents types de substrats, suivis scientifiques associés).

L'inscription de tous ces acteurs dans la dynamique du CMQ2M permettra de **structurer** ces différentes initiatives en mutualisant les meilleures ressources humaines, technologiques et financières, sous **la coordination de l'Université des Antilles et de l'IFREMER, et en mettant à profit la plateforme technologique qui sera créée au Lycée Nérís** autour de 3 grandes thématiques :

- Connaissance du milieu marin, protection et restauration des espaces
- Exploitation énergétique de la ressource
- Valorisation des ressources marines



L'objectif, à partir de la plateforme technologique de mutualiser les efforts pour :

- Mettre en place des process robustes, *réplicables* et si possible brevetables ;
- Définir des processus de récolte/conditionnement des ressources en fonction des finalités recherchées
- Identifier les méthodes de recyclage et explorer les voies de valorisation de la bio-ressource marine.

Cette coordination sera confortée à l'avenir au travers de la politique de site Antilles, par le consortium de coordination de la politique Antilles Recherche & Innovation (PARI) qui a été mis en place à l'UA, les organismes de recherche et le monde économique pour coordonner et animer cette politique de site.

A terme, les projets portés par le CMQ2M se concrétiseront par des outils ou des actions structurantes :

- Etude et mise en place d'un prototypage d'une unité de bio gaz et de biocarburant à partir de la jacinthe d'eau/ Exploitation pilote semi-industriel (2023-2026) pour l'exploitation des biomasses aquatique et valorisation sargasses
- Développement d'expertises dans l'identification des biomolécules avec des applications dans la santé, le cosmétique, l'agro-alimentaire
- Développement d'expertises dans le domaine du dessalement par osmose inverse et de l'exploitation des filtres plantés industriel
- Création d'une unité de dessalement (2022) et structuration d'une filière locale pour l'osmose inverse (2023-2026)

L'objectif est de créer les conditions de création d'une chaîne de valeurs entre acteurs de la formation, acteurs de la recherche et entreprises, dans le domaine de la protection, la gestion et la valorisation des bio-ressources marines.

AXE 3 : Créer un environnement favorable à l'émergence d'une véritable culture entrepreneuriale

La création et le développement d'entreprises dans l'économie bleue, plus encore que dans les autres filières martiniquaises, reste encore marginale.

C'est pourquoi, à la faveur du CMQ2M, deux acteurs proposent de créer un écosystème pour développer la culture entrepreneuriale dans les métiers liés à la mer.

- La Collectivité Territoriale de Martinique avec le projet de pépinière aquacole, structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement de porteurs de projet et de jeunes entreprises. L'objectif est d'accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans ce secteur en réduisant les obstacles et les risques liées au démarrage de l'activité.
- Le Grand Port pour devenir un **Smart Port**, entend promouvoir la création d'un hub numérique, au profit des opérateurs de la place portuaire. **Le Village des start up de l'économie bleue** est un incubateur qui garantira l'émergence d'un écosystème favorable à l'éclosion et à l'accompagnement de startups « spécialisées dans le digital et orientées « économie bleue ».

Il sera recherché la mise à profit de ces espaces par l'ensemble des acteurs du CMQ, l'objectif visé étant à terme :

- Une meilleure mise en situation professionnelle, à travers la réalisation de stages pratiques par les nouveaux chefs d'entreprises dans les entreprises existantes
- La possibilité pour les chefs d'entreprises hébergés de bénéficier, en lien avec les acteurs de la formation, d'un renfort de compétences à travers la formation continue par la mise en place de modules spécifiques (évolution des techniques aquacoles, maîtrise de la gestion d'entreprise...)
- L'accueil au sein de centres de recherches, de laboratoires, ou d'entreprises menant des actions d'envergure en matière de recherche, des chefs d'entreprises hébergés souhaitant réaliser des expérimentations ou des innovations dans le domaine de l'économie bleue.

L'ambition des acteurs du CMQ2M est de créer un environnement favorable à la création des entreprises et le renforcement des performances des entreprises dans les domaines d'excellence de l'économie bleue.

La mise en réseau de ces clusters et la mise en cohérence sera assurée par le **Village des Start Up, situé sur le Grand Port Maritime de la Martinique, en privilégiant la logique « digitalisation des pratiques »**

Afin d'assurer la gestion financière et administrative, les acteurs feront appel aux services du GIP FCIP, qui possède une expertise dans ce domaine. (Cf. point sur la gouvernance)

- **La gouvernance du CMQ2M**

La gouvernance du Campus est conçue avec plusieurs niveaux de pilotage permettant la participation de tous.

Elle est dite « ouverte » et évolutive ; d'autres acteurs pouvant l'intégrer au fur et à mesure de son évolution.

Elle s'articule autour de plusieurs échelons décisionnels et fonctionnels matérialisés par deux comités et une direction opérationnelle.

- **Le comité d'orientation stratégique (COS)**

Le COS est co-présidé par le Recteur et le Président du conseil exécutif de la CTM.

Il est composé des membres fondateurs : l'Académie (représentant les Lycées parties prenantes), la Collectivité territoriale de Martinique, la Préfecture (DM, DIECCTE, DEAL), Pole Emploi, La Marine Nationale, l'Université des Antilles (les acteurs de la formation et les laboratoires de recherche), la SARA, le Grand Port Maritime de la Martinique, le Parc Naturel Marin de la Martinique.

Le Cluster Maritime de la Martinique, le Comité des Pêches, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique bien que non porteurs de projet dans le cadre de l'actuel CMQ2M, seront intégrés, pour garantir la bonne prise en compte des acteurs socio-professionnels et du monde économique.

Le COS se réunit au moins une fois par an pour :

- définir les orientations, les objectifs, et la stratégie du campus
- évaluer l'état d'avancement des projets et les résultats.
- définir les missions du comité de technique et de la direction opérationnelle.
- procéder chaque année, sur la base de données fournies par les organismes de formation et de recherche à une évaluation fine de besoins.

- **Le comité technique**

Le comité technique est présidé par le Directeur opérationnel du Campus. Il est composé des représentants techniques des membres fondateurs : l'Académie (représentant les Lycées parties prenantes), la Collectivité Territoriale de Martinique, la Préfecture (DM, DIECCTE, DEAL), Pole Emploi, La Marine nationale, l'Université des Antilles (les acteurs de la formation et les laboratoires de recherche), la SARA, le Grand Port Maritime de la Martinique, le Parc Naturel Marin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, le Comité des Pêches et le Cluster Maritime de la Martinique.

Les autres partenaires du CMQ2M peuvent être invités en fonction des thématiques traitées.

Lors du Comité Technique, les coordonnateurs désignés (Rectorat pour la formation, Université des Antilles/Ifremer pour la recherche, Village des start Up de l'économie bleue pour l'entrepreneuriat) rendent compte de la mise en cohérence des travaux dans chacune des cellules. Ils précisent les avancées ou les difficultés rencontrées.

Le coordonnateur est chargé d'assurer la bonne mise en cohérence des actions dans le cadre de chaque axe.

- Pour la formation, il veillera aux respects de lignes de partage entre les différents acteurs, de manière à éviter les doublons d'une part, et à favoriser la création de parcours complet de formation
- Pour la recherche, il veillera à la mise à disposition des outils collaboratifs (laboratoires, plateformes de recherches) à l'ensemble des acteurs et à la bonne mutualisation des ressources humaines
- Pour l'entrepreneuriat, il veillera à informer les entreprises des dispositifs existants pour l'accompagnement des entreprises et les incitera à solliciter des partenariats avec les acteurs la recherche et la formation

Son action doit permettre

- Identifier les besoins au sein des entreprises, des établissements de formation des partenaires du CMQ2M et concevoir et/ou les formations susceptibles d'y répondre ;
- Etablir les liens en termes de communication et de collaboration entre les partenaires du campus ;
- Emettre des propositions pour l'adaptation de la réglementation dans les domaines de l'économie bleue

- **La direction opérationnelle**

Le(la) Directeur(trice) opérationnel(le) est assisté(e) d'un(e) chargé(e) de mission (CM) et d'un(e) assistant(e) polyvalent(e) (AP).

Le renforcement de l'équipe (CM + AP) est envisagé selon deux hypothèses : financement PIA les 3 premières années puis par les partenaires du consortium, ou le seul financement des partenaires du consortium.

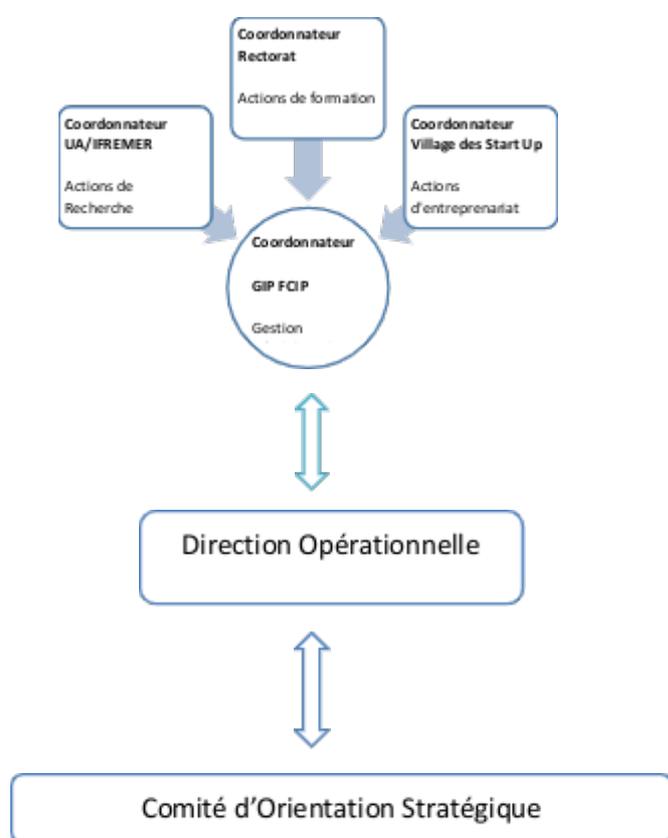
L'académie cofinance le poste de DO à hauteur de 70% de son coût total employeur. Le(la) DO est recruté(e), après avis du COS.

Les missions du DO sont définies par le Comité d'Orientation Stratégique auquel il rend compte de son action.

Il met en œuvre la stratégie et les orientations déterminées par le COS. Il assure la coordination de l'action du campus, et en lien avec les trois coordonnateurs, veille à l'animation des groupes de travail et des commissions, le phasage pertinent des projets dans le temps et la liaison entre les instances du campus et les partenaires.

Le chargé de mission assiste le Directeur Opérationnel dans ses missions, et assure plus particulièrement :

- La mise en cohérence et la lisibilité des actions de communication,
- Le suivi administratif et financier, en lien avec le GIP FCIP



Le GIP FCIP Le Groupement d'intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle a été retenu pour assurer le portage administratif et financier du projet.

Après notification de l'accord de la subvention par la CDC, le GIP FCIP conclura avec chaque partenaire une convention pour cadrer les modalités relatives à l'exécution du projet, ainsi que les droits et obligations respectifs en résultant.

Il jouera le rôle d'intermédiaire facilitateur entre les partenaires et la Caisse des Dépôts et Consignations et entre les partenaires au sein du Comité de pilotage. A ce titre, il veillera à :

- diffuser aux Partenaires, dans un délai raisonnable pour le bon déroulement du projet, toutes correspondances d'intérêt commun en provenance de la CDC, ou toute correspondance à destination de la CDC ayant notamment pour objet de lui faire part de toute difficulté ou demande de modification dans la réalisation du projet ;

- rassembler et transmettre à la CDC, selon l'échéancier retenu, un rapport sur l'état d'avancement du projet, ainsi que, le cas échéant, un rapport final au terme du projet ;
- diffuser et mettre à jour le calendrier général du projet et contrôler son exécution ;
- assurer le suivi de l'avancement de la réalisation des actions ;
- rédiger et diffuser les comptes rendus, tenir les registres des comptes rendus, et, de manière générale, assurer le secrétariat du projet.

Les partenaires, pour permettre au GIP FCIP d'effectuer sa mission, auront l'obligation de :

- de lui fournir les éléments de réponse relatifs aux demandes éventuelles de la CDC
- de porter à sa connaissance, l'état d'avancement de sa Contribution, quelle qu'en soit la nature ;
- de le prévenir dans les plus brefs délais de toute difficulté susceptible de compromettre l'exécution normale du Projet ;
- de transmettre au GIP FCIP, à sa demande, les éléments nécessaires à l'établissement des rapports techniques périodiques et le cas échéant du rapport de fin de recherche destinés à la CDC.

1. Les éléments financiers du projet

Le projet se traduit par un total de 6 114 566 €, dont **31% de fonds privés** (la part OPCO/apprentissage représentant 35% des fonds privés) et **50% de PIA**.

Quelques précisions concernant les données financières :

- le CMQ2M, dans sa configuration actuelle, couvre une 1^{ère} période de 6 ans : du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2026, avec en phase 1 : 2020-2023 (3 ans) et en phase 2 : 2023-2026 (3 ans).
- L'annexe financière comprend : une feuille Excel de présentation des dépenses sur les 7 premiers exercices du Campus, une feuille présentant les recettes prévisionnelles (pour des montants cumulés), et une feuille de synthèse qui ventile les mêmes masses financières par partenaire et par action.
- 4 actions sont recensées dans l'annexe financière. La masse salariale de l'équipe CMQ2M est présentée dans l'action 1 ; les ratios des actions par rapport au total projet sont les suivants :

n°	Action CMQ2M*	Coût total	% total projet	PIA	%	CTM	%	Autres fonds publics	%	Fonds privés	%
3	Recherche	2 981 000 €	49%	1 490 500 €	50%	334 600 €	11%	134 100 €	4%	1 021 800 €	34%
2	Formation	2 070 976 €	34%	941 983 €	45%	126 169 €	6%	300 175 €	14%	702 649 €	34%
1	Équipe CMQ	554 400 €	9%	400 410 €	72%	- €	0%	153 990 €	28%	- €	0%
4	Start up/Pépinière	508 190 €	8%	254 095 €	50%	108 390 €	21%	- €	0%	145 705 €	29%
Total		6 114 566 €	100%	3 086 988 €	50%	569 159 €	9%	588 265 €	11%	1 870 154 €	31%

* par coût total décroissant

% p/r total

Une subvention de fonctionnement, constituant l'amorçage sur l'exercice 2020, pour l'ouverture du CMQ, sera mobilisée par l'académie.

Pour compléter les équipements financés par le PIA, d'autres investissements feront l'objet d'une (ou de) demande(s) de financement européen dans le cadre du PO-FEDER/FSE géré par la Collectivité territoriale, et du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT).

1. La création d'un internat au lycée Raymond Nérès

Pour répondre aux exigences de fonctionnement en réseau du CMQ2M, le renforcement de l'offre d'hébergement participe d'un impératif majeur.

À cet effet, pour compléter l'offre de places de l'internat de l'EFMA et du CROUS, l'implantation d'un internat sur le site du LP Raymond Nérès, situé au sud de l'île, s'est rapidement imposé à tous.

Cette structure joue pleinement son rôle d'établissement de référence au sein du CMQ2M. Ce faisant, elle conforte l'attractivité du CMQ2M en élargissant le champ des possibles pour les publics de référence, en assurant l'accueil :

- Des jeunes originaires de Martinique, de Guadeloupe, de Guyane et d'ailleurs ;
- Des adultes souhaitant bénéficier d'une action de formation continue sur le site.

Dans le contexte d'un département fort dépendant de moyens de transports individuels, la question de la mobilité a parfois un retentissement négatif sur la scolarité et les projets de nombreux jeunes. Les conséquences liées parfois à l'éloignement et à la durée des transports sont bien connues par les équipes éducatives : levers matinaux, retards, fatigue, absentéisme et enfin... décrochage scolaire pour certains des jeunes concernés).

À travers la création d'un internat au LP Raymond Nérès, le CMQ2M s'enrichit d'un outil qui, comme précisé précédemment, conforte l'attractivité de l'établissement, mais au-delà de celui-ci contribue à donner sens aux continuités de parcours dans l'ensemble du réseau.

L'internat du LP Raymond Nérès ne sera pas qu'une simple solution d'hébergement. Il est la promesse d'une meilleure réussite pour celles et ceux qui bénéficieront d'un dispositif de formation dans l'établissement. À cet effet, cet internat se dote d'un **projet pédagogique** qui donne une priorité forte à l'innovation éducative et pédagogique, à la culture et au sport.

Il se donne les moyens pour la mise en place d'un accompagnement individualisé pour tous les jeunes hébergés.

Il est un élément de réponse à l'enjeu de **l'égalité des chances**, thématique qui est au cœur de l'École et du corps social en Martinique.

1. La valeur ajoutée du Campus

La mise en place du CMQ2M vise à initier une nouvelle dynamique dans l'ensemble du périmètre d'action du dispositif.

Sont donc concernés les établissements de formation ainsi que l'ensemble des domaines d'activités relevant de l'économie bleue.

Pour valider la pertinence des actions développées, la mise en place d'un dispositif d'évaluation s'avère nécessaire. À cet effet, un ensemble d'indicateurs ont été retenus. L'évolution quantitative de ces derniers, permettra d'apprécier le niveau de plus-value engendré par les actions concernées.

Sans être exhaustive, la liste de ces indicateurs peut être déclinée comme suit :

a. **Formation/Orientation :**

Evolution de la carte des formations (nombre de nouvelles créations) ;

Evolution de l'offre de formation continue ;

Nombre de projets de parcours innovants ;

Attractivité des spécialités de formation, taux de pression ;

Evolution des effectifs (scolaires, apprentis, formation continue) ;

Evolution du ratio nb apprentis/nb scolaires ;

Evolution du ratio nb filles/nb garçons en 1^{ère} année de cycle, dans les spécialités de formation ;

Etudes de cohortes ;

a. **Emploi :**

Taux de réussite aux examens ;

Taux d'insertion du marché de l'emploi 6 mois après la sortie de la classe terminale, avec prise en compte du secteur d'activité ;

Evolution du nombre de conventions de partenariats établissements de formation/entreprises ;

a. **Communication/Recherche :**

Nombres d'évènements culturels et sportifs développés localement au titre de l'économie bleue et de son environnement ;

Nombre de thèmes de recherche (articles, mémoires, thèses) ;

Nombre d'actions d'information et de communication ;

Nombre d'actions en résonance avec le volet international du campus.

Sur la durée de mise en œuvre du programme, une évaluation intermédiaire interne (tous les 6 mois) suivie d'une évaluation annuelle sera systématiquement programmée, avec comme référence les taux de progression attendus.

Cette auto-évaluation sera complétée par une autre évaluation qui s'inscrira dans un cycle de deux fois trois ans et qui sera confiée à un acteur extérieur au dispositif.

L'ensemble de ce dispositif est amené à évoluer dans le cadre d'un travail collaboratif entre la direction opérationnelle, le CT et les partenaires concernés.

1. Un développement et une visibilité à l'international

La politique de communication du CMQ2M s'appuiera sur un portail numérique dédié. Elle permettra de donner de la visibilité à l'ensemble du dispositif, non seulement aux potentiels bénéficiaires de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, mais aussi à l'ensemble des pays de la Caraïbe, permettant ainsi le recrutement le plus large possible.

Le CMQ2M pourra s'appuyer sur l'expertise et les réseaux développés au sein de l'académie de Martinique qui a fait de l'ouverture internationale une priorité. En effet, pour contribuer à l'intégration régionale, l'académie a signé plusieurs conventions de coopération éducative avec des pays et états des zones Amériques et Caraïbes en l'occurrence le Canada, la Louisiane, la Jamaïque, et les pays de l'OECO (Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines). De plus, les adhésions à l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe Orientale), les négociations entamées avec la CARICOM (Communauté des Caraïbes), l'affiliation à la CEPALC (Commission Économique Pour l'Amérique Latine et la Caraïbe) et l'accession au statut de membre associé à l'Association des États de la Caraïbe (AEC) nous y encouragent.

L'expérience du réseau de tous ces acteurs pourra être mobilisée afin d'initier et/ou de poursuivre l'internationalisation des parcours de formation proposés en cohérence avec les besoins du territoire pour que la mobilité soit un réel vecteur d'attractivité et d'employabilité.

Des contacts seront pris en ce sens avec les établissements partenaires pédagogiques habituels de l'académie de Martinique lors des opérations d'orientation ou les échanges linguistiques. Ils permettront de faire connaître les filières de formation martiniquaises au sein des établissements caribéens.

Des contacts sont d'ores et déjà envisagés avec l'Ecole Nationale Supérieure Maritime et avec le Caribbean Maritime Institute de la Jamaïque.

Le positionnement de l'équipe administrative au Grand Port Maritime de la Martinique confère de fait au Campus une ouverture à l'international.

1. Une démarche qualité effective

L'intégration d'une démarche qualité dans le dispositif d'ensemble participe d'une exigence partagée par tous les acteurs du CMQ2M : s'engager de manière volontariste dans des démarches d'amélioration continue

concernant la communication, la gestion administrative et financière, le cadre de vie du Campus, les actions collectives, les formations et prestations et dans des délais donnés.

La mise en place de la démarche témoigne d'un engagement commun dans la mise en œuvre de bonnes pratiques, au service d'un objectif à atteindre : répondre aux exigences de performances attestant de l'excellence du Campus.

Pour mener à bien cette opération, le CMQ2M pourra bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise du réseau académique de la Formation continue (GIP-FCIP et GRETA académique). En effet, ce réseau s'est engagé dans une démarche pour l'obtention d'une labellisation EDUFORM (label qualité du ministère de l'Education nationale pour la formation continue).

Depuis 2018, les deux structures référencées DATADOCK fixent les critères permettant aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation.

En attendant la validation par le Ministère des nouvelles planifications prévisionnelles des audits EDUFORM (cf. Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020), le réseau de la formation continue de l'académie poursuit la mise en œuvre de la démarche qualité en s'appuyant sur le référentiel support EDUFORM.

Un suivi en continu sera réalisé pour alimenter un bilan annuel qui permettra au comité d'orientation de définir les actions amélioratrices et correctives, avec l'appui de la Correspondante académique (qui se trouve être affectée au GIP-FCIP).

1.

Avis du Recteur

L'académie de Martinique est en ordre de marche. La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), les communes et les partenaires sociaux ont grandement contribué à cette évolution.

À l'heure d'une évolution importante du domaine maritime et de la pénétration rapide de la question de la protection de l'environnement au sein de notre société, l'Education nationale, avec la Collectivité de Martinique et d'autres acteurs publics et privés relèvent l'enjeu d'une nouvelle dynamique dans le secteur maritime et son environnement avec la création du **Campus des Métiers et des Qualification de la Mer en Martinique (CMQ2M)**.

La mobilisation du corps social est significative notamment, de l'importance des enjeux culturels, de formation, d'usage, de développement économique, qui sont adossés à la thématique de la mer et de son environnement.

Le territoire vit donc à travers le projet de création du **Campus des Métiers et des Qualification de la Mer en Martinique**, un moment de convergence entre des acteurs institutionnels et privés, pour partager un diagnostic sectoriel afin d'initier ensemble des réponses dans les sphères éducative, universitaire, associative et entrepreneuriale.

Dans cette perspective, dans le cadre d'un partenariat renouvelé, **le Campus des Métiers et des Qualification de la Mer en Martinique** mobilise une offre de formation en réseau, au bénéfice des jeunes relevant de la formation initiale et continue, des actifs et des adultes en recherche d'emploi.

C'est dans ce contexte que sera développé un plan d'actions dans les établissements de formation en liaison avec les entreprises des secteurs concernés.

Le CMQ2M s'inscrit dans le prolongement de la dynamique initiée à l'Education nationale par la conception et la mise en œuvre de projets expérimentaux et de la Commission Académique des Projets (CAP 2023). L'ambition est d'impulser et porter, sur le moyen terme, des projets novateurs et ambitieux et de répondre à une exigence régionale d'employabilité des jeunes.

Valoriser l'identité maritime, conforter l'offre de formation, répondre aux enjeux de développement de l'économie bleue, développer la recherche, valoriser le potentiel de nos jeunes et de l'environnement marin sont les objectifs recherchés.

L'ambition est grande. Mais elle est à la hauteur du dynamisme imaginaire de celles et ceux qui sont investis dans ce projet.

Dans ce contexte, en sa séance du 4 octobre 2019, **le Conseil de l'Education Nationale (CEN)** de l'Académie de Martinique, **a donné un avis favorable** à la création du Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique.

Au regard de tous ces éléments, c'est donc un avis très favorable que je donne, quant à la mise en place du **projet de Campus des Métiers et des Qualification de la Mer en Martinique**.

Pascal JAN



LE PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF

26 MAI 2020

CANDIDATURE A LA LABELISATION CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

AVIS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Le Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII) adopté le 18 mai 2017 par l'Assemblée Plénière de la Collectivité Territoriale de Martinique a clairement identifié l'économie bleue comme une des filières stratégiques porteuses pour l'avenir.

L'orientation politique retenue est de mettre en place des outils pour structurer cette filière, pour en faire un vrai levier de développement durable.

Le Pôle Mer, inscrit dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation conclu avec l'Etat pour la période 2019-2022, constitue un de ces outils.

L'intérêt du Pôle Mer est :

- de fédérer l'ensemble des acteurs de la formation pour assurer une meilleure lisibilité des parcours de formation ;
- développer des partenariats consolidés avec l'Université et les acteurs de la recherche pour mieux appréhender les mutations économiques, environnementales et technologiques
- créer des passerelles avec les entreprises pour améliorer l'adéquation entre les attentes des entreprises et les besoins en qualifications

C'est dans cette perspective que s'inscrit la candidature de la Martinique à la labelisation **Campus des Métiers et des Qualifications**. L'objectif est d'associer les plus grands acteurs publics et privés de la Martinique pour, au-delà de l'aspect financier, initier la pratique de mise en réseau, indispensable pour l'émergence de projets structurants.

Le **Campus des Métiers et des Qualifications** constitue ainsi une première étape d'un projet ambitieux qui s'inscrit dans le long terme, pour mutualiser les initiatives de la sphère éducative, universitaire, entrepreneuriale, et créer ainsi des chaînes de valeur à partir du Patrimoine Mer.

C'est au regard de ces éléments qui permettent de projeter la Martinique dans l'avenir, que je donne un avis favorable à l'inscription de la Martinique au label **Campus des Métiers et des Qualifications**.

Le Président du Conseil Exécutif de la
Collectivité Territoriale de Martinique

Alfred MARIE-JEANNE



Financement de l'équipe CMQ2M : avec PIA

Nb de pers	Intitulé de fonction	Salaire brut mensuel	Coût total employeur (CTE) mensuel	CTE 1 an (12 mois)	CTE <u>3</u> ans	Total CMQ2M	Dont PIA	% CTE
1	Directeur(trice) opérationnel(le)	4 500 €	6 100 €	73 200 €	219 600 €	219 600 €	65 610 €	30%
1	Chargé(e) de mission	3 000 €	4 100 €	49 200 €	147 600 €	147 600 €		
1	Assistant(e) de direction ou polyvalent	2 000 €	2 700 €	32 400 €	97 200 €	97 200 €		
3		9 500 €	12 900 €	154 800 €	464 400 €	464 400 €		



Enquête emploi en continu Stabilité du chômage en Martinique

En 2018, la population active est stable en Martinique et s'établit à 153 000 personnes en âge de travailler. Le taux de chômage est stable et concerne 18 % de la population active. L'activité salariée et le secteur tertiaire regroupent la majorité des emplois, notamment chez les femmes. Celles-ci sont néanmoins plus exposées à des situations précaires aux frontières du chômage, ainsi que les jeunes actifs et les personnes peu diplômées.

Floraline Cratère

En Martinique, la population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) est estimée à 153 000 personnes âgées de 15 ans ou plus (*figure 1*). Elle regroupe 126 000 actifs ayant un emploi et 27 000 actifs au chômage. Le reste de la population de plus de 15 ans constitue la population inactive et s'établit à 150 000 personnes dont 23 000 élèves, étudiants ou stagiaires en formation.

L'écart du taux d'activité entre les femmes et les hommes se maintient en restant favorable à ces derniers (respectivement 49 % et 53 %). Les Martiniquaises, bien que plus présentes sur le marché du travail, éprouvent plus de difficultés que les hommes à accéder à un emploi.

La population active est stable pour la deuxième année consécutive : le renouvellement démographique de la population en âge de travailler et la hausse d'activité compensent le solde largement négatif des migrations résidentielles.

Les hommes sont un peu plus nombreux à occuper un emploi que les femmes (respectivement 43 % et 41 %), mais l'écart entre les deux s'est réduit de deux points par rapport à 2017.

La population active en Guadeloupe, en baisse de 3 %, est estimée à 161 000 personnes, dont 118 000 actifs ayant un emploi et 35 000 chômeurs. Celle de Guyane est en hausse de 5 % et se situe à 87 000 personnes sont actives, dont 70 000 actifs ayant un emploi et 17 000 chômeurs.

Le chômage est stable

En 2018, 27 000 personnes sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) (*figure 2*). Le taux de chômage est stable et s'établit à 18 % pour la seconde année consécutive. L'écart des

taux de chômage entre les hommes et les femmes a fortement baissé par rapport à 2017, passant de cinq points à un point et ramenant le chômage féminin (17 %) en dessous du chômage masculin.

Le chômage est important en Martinique, il est deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine (9 %). Comme en Guadeloupe et Guyane, le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire, mais également de l'inadéquation des besoins avec les qualifications de la population active. À ceci, s'ajoutent les problèmes de mobilités pour les actifs éloignés des zones d'emploi.

1 153 000 Martiniquais sont actifs en 2018

Population en âge de travailler selon le statut d'activité (en nombre et %)

	Ensemble		Sexe (en %)		Âge (en %)		
	Effectif	(en %)	Femme	Homme	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus
Actifs	153 400	51	49	53	41	79	40
<i>Ayant un emploi</i>	126 300	42	41	43	24	65	36
<i>Chômeurs</i>	27 100	9	8	10	17	14	4
Inactifs	149 700	49	51	47	59	21	60

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus, vivant en Martinique.

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont les premiers touchés par le chômage de masse (41 %). Ils y sont d'ailleurs un peu plus nombreux qu'en 2017, trois points de plus. Ce fort taux s'explique par les difficultés d'insertion des jeunes en milieu professionnel, surtout pour ceux peu ou pas diplômés. *A contrario*, le chômage recule pour les actifs âgés de 30 à 49 ans (un point de moins) et ceux âgés de 50 ans et plus (trois points de moins).

Le chômage est de même ordre de grandeur en Guyane (19 %) et bien plus en Guadeloupe (23 %). Ce sont également les plus jeunes les premiers touchés par le chômage dans ces deux régions. En revanche, ils y sont moins nombreux en Guyane (32 %) qu'en Guadeloupe (47 %) et qu'en Martinique. La situation est plus avantageuse pour les femmes en Martinique qu'en Guyane (21 %) ou qu'en Guadeloupe (25 %).

Huit actifs en emploi sur dix sont salariés

En 2018, 87 % des actifs ayant un emploi sont salariés (figure 3). Parmi eux, 82 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI) ou fonctionnaires. Les autres salariés sont en contrat à durée déterminée (CDD), en apprentissage ou en intérim, occupant ainsi des emplois moins stables.

Les femmes optent davantage pour le statut professionnel de salarié que les hommes (respectivement 91 % et 81 %). Toutefois, la situation des femmes dans le salariat est assez fragile : certaines sont amenées plus souvent que les hommes à accepter des emplois faiblement qualifiés ou faiblement rémunérés.

La stabilité de l'emploi s'améliore avec l'âge : les jeunes actifs de moins de 30 ans occupent moins souvent des contrats à durée indéterminée que leurs aînés plus expérimentés. Ces jeunes démarrant dans la vie active sont souvent peu diplômés et obtiennent alors plus fréquemment des contrats courts.

Les actifs salariés sont un peu moins nombreux en Guyane (85 %) et en Guadeloupe (81 %). En revanche, ceux qui sont fonctionnaires ou en CDI sont plus représentés en Guadeloupe (85 %) et moins en Guyane (79 %).

Le tertiaire, principal employeur en Martinique

L'économie martiniquaise est davantage tournée vers le secteur tertiaire qu'en France métropolitaine, étant donné l'importance des services administrés dans les économies ultramarines (figure 4). En 2018, huit personnes ayant un emploi sur dix, salariées ou non, travaillent dans le tertiaire.

Comme en Guadeloupe, en Guyane ou en France métropolitaine, les femmes travaillent majoritairement dans le tertiaire :

2 Le taux de chômage toujours important en Martinique

Nombre de chômeurs et taux de chômage selon l'âge et le diplôme en 2018 (en nombre et %)

	2018		2017	
	Nombre de chômeurs	Taux de chômage (en %)	Nombre de chômeurs	Taux de chômage (en %)
Âge				
Hommes	13 100	18	11 000	15
15-29 ans	5 200	42	3 200	30
30-49 ans	4 500	16	4 100	13
50 ans et plus	3 400	11	3 700	13
Femmes	14 000	17	16 300	20
15-29 ans	4 100	40	5 000	47
30-49 ans	6 900	19	7 400	19
50 ans et plus	3 000	9	3 900	12
Ensemble	27 100	18	27 300	18
15-29 ans	9 300	41	8 200	38
30-49 ans	11 400	17	11 500	16
50 ans et plus	6 400	10	7 600	12
Niveau de diplôme				
Diplôme de niveau bac + 2 et supérieur	4 200	9	3 600	9
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme équivalent	6 400	20	5 800	19
CAP, BEP ou autre diplôme équivalent	7 200	21	6 500	20
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	9 100	22	10 800	24

Lecture : en 2018, 5 200 hommes actifs âgés de 15 à 29 ans sont au chômage en Martinique, soit un taux de chômage de 42 %.
Champ : personnes actives de 15 ans ou plus, vivant en Martinique.

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

3 En Martinique, 87 % des actifs occupés sont salariés

Population active occupée selon le statut d'emploi et le type de contrat en 2018 (en nombre et %)

	Ensemble		Sexe (en %)	
	Effectif	(en %)	Femmes	Hommes
Non-salariés	16 800	13	9	19
Salariés	109 500	87	91	81
Titulaires de la fonction publique ou en contrat à durée indéterminée	89 800	82	79	85
Contrat à durée déterminée (CDD), apprentissage ou intérim	19 700	18	21	15

Lecture : parmi les salariés, 82 % des personnes sont titulaires de la fonction publique ou en contrat à durée indéterminée.
Champ : personnes en emploi de 15 ans ou plus, vivant en Martinique.

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

91 % d'entre elles occupent un emploi dans ce secteur, contre seulement 81 % des hommes. Cet écart de dix points s'explique par une présence féminine plus forte dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Néanmoins, il est plus faible qu'en Guadeloupe et Guyane (neuf femmes pour sept hommes), où l'emploi dans ce secteur concerne également huit personnes en emploi sur dix.

11 % des actifs occupés sont en sous-emploi

À la frontière de l'emploi et du chômage, le sous-emploi concerne 14 000 personnes en Martinique, soit 11 % des actifs occupés. Cette situation regroupe des personnes à temps partiel, souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi, tout comme celles ayant travaillé moins que d'habitude pour des raisons économiques ou exceptionnelles (figure 5).

Deux fois plus de femmes sont en sous-emploi que d'hommes (14 % contre 7 %).

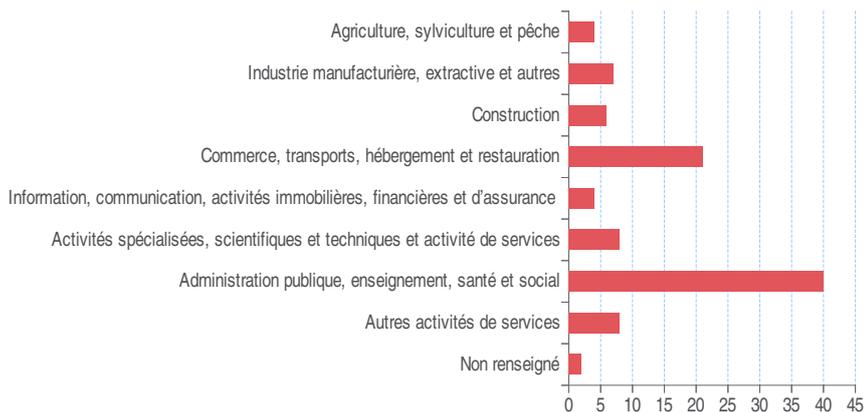
Dans un contexte de précarité de l'emploi, certains actifs ont recours à la pluriactivité, voire à l'emploi informel, pour augmenter leurs revenus. Cette polyvalence peut revêtir la forme de travaux exercés les uns à la suite des autres ou la forme d'activités permanentes, exercées de manière simultanée avec une autre activité déclarée principale. Le sous-emploi est plus important en Guadeloupe (14 %), ainsi que pour les Guadeloupéennes (18 % contre 10 % d'hommes). En revanche, ces chiffres sont bien moindres en Guyane : un sous-emploi à 9 % et seulement 10 % de femmes sont dans cette situation pour 8 % d'hommes.

Autour du chômage, un halo d'inactifs

Les définitions de l'emploi, du chômage et de l'inactivité au sens du BIT sont assez restrictives et ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des situations vis-à-vis du marché du travail. Ainsi, le halo autour du chômage est un concept permettant de réunir des profils divers de personnes à la frontière de l'inactivité et du chômage. Il regroupe des personnes considérées comme

4 Les services administrés regroupent deux emplois sur cinq

Population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité en Martinique en 2018 (en %)



Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Lecture : les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et du social représentent 40 % des emplois en Martinique.

Champ : personnes en emploi de 15 ans ou plus, vivant en Martinique.

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

5 11 % des actifs occupés en Martinique sont en sous-emploi

Population active occupée en situation de sous-emploi en 2018 (en nombre et %)

	Sous-emploi en 2018		Sous-emploi en 2017	
	Effectif	(en%)	Effectif	(en%)
Sexe				
Hommes	4 100	7	6 100	10
Femmes	9 600	14	8 700	13
Âge				
De 15 à 29 ans	2 500	19	2 500	19
De 30 à 49 ans	6 500	12	7 300	12
50 ans et plus	4 700	8	5 000	9
Ensemble	13 700	11	14 800	12

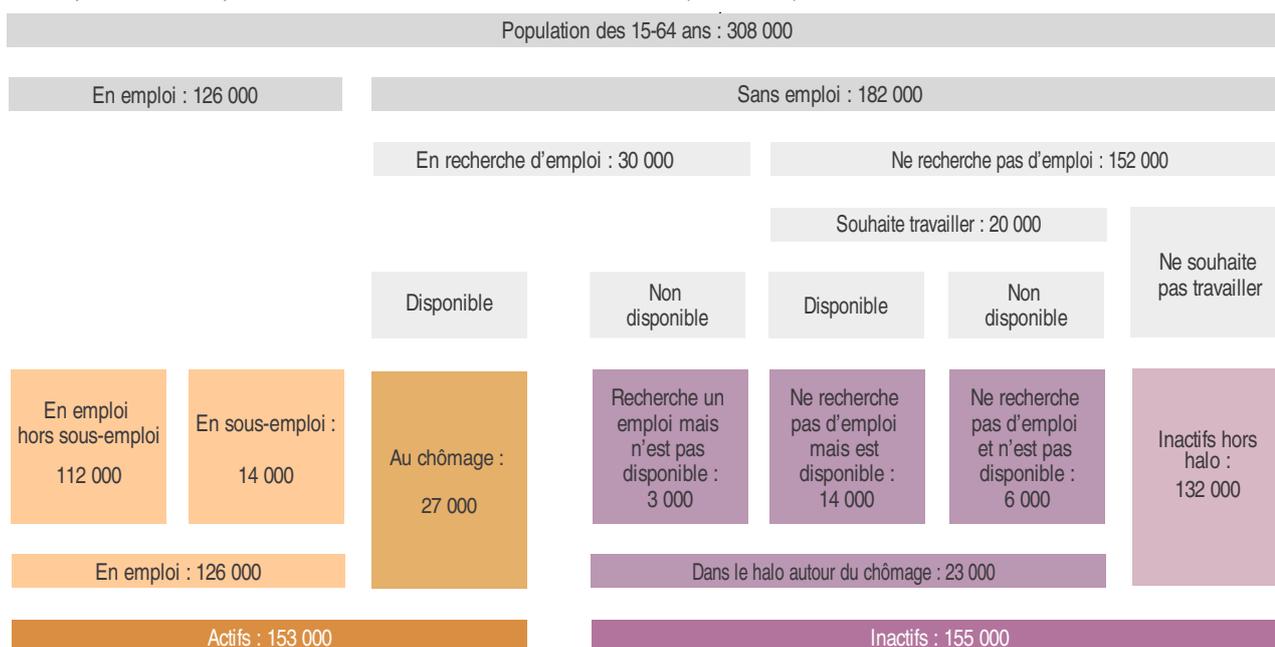
Lecture : en 2018, 9 600 Martiniquaises sont concernées par le sous-emploi, soit 14 % des femmes actives.

Champ : personnes en emploi de 15 ans ou plus vivant en Martinique.

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

6 Le halo autour du chômage représente 7 % des Martiniquais en âge de travailler sur la période 2016-2018

Schéma simplifié des concepts d'activité au sens du BIT entre 2016 et 2018 (en nombre)



Lecture : en moyenne sur les années 2016 à 2018, sur les 308 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en Martinique, 126 000 sont en emploi, dont 14 000 en situation de sous-emploi et 23 000 sont inactifs au sens du BIT, mais proches d'une situation de chômage et constituent le halo autour du chômage.

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus, vivant en Martinique.

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu cumulée 2016-2018.

Travailler ou se former hors de Martinique, une solution envisagée par beaucoup

En Martinique, comme dans les autres territoires ultramarins, le taux de chômage est nettement plus élevé qu'en France métropolitaine. En quête d'une meilleure situation professionnelle, certains actifs envisagent même de quitter l'île. Ainsi, la moitié des personnes âgées de 15 à 64 ans, insatisfaites de leur situation, seraient prêtes à quitter la région pour un emploi ou une formation qualifiante. Ce désir de mobilité, important chez les jeunes (64 %) décroît avec l'âge. Ces jeunes, exposés au chômage de masse, manquent souvent d'opportunités en Martinique et sont plus déterminés que leurs aînés à partir.

inactives, recherchant un emploi mais non disponibles, ou qui ne recherchent pas un emploi qu'elles soient disponibles ou non pour travailler.

En moyenne sur les années de 2016 à 2018, 23 000 Martiniquais, soit 7 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, souhaitent travailler mais ne satisfont pas tous les critères du BIT pour être considérés comme chômeurs (figure 6). Ils se retrouvent dans le halo autour du chômage. Dans ce halo, 3 000 personnes recherchent activement un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler. 14 000 souhaitent un emploi, sont disponibles et souvent découragées. 6 000 souhaitent un emploi même si elles ne sont ni en recherche active d'emploi, ni disponibles. ■

Définitions

La **population active** regroupe la population active occupée (les actifs en emploi) et la population active inoccupée (les actifs au chômage).

Le **taux d'activité** est calculé en rapportant le nombre d'actifs (actifs occupés et actifs au chômage) à l'ensemble de la population en âge de travailler (15 ans ou plus).

Le **taux d'emploi** est calculé en rapportant le nombre d'actifs occupés à l'ensemble de la population en âge de travailler (15 ans ou plus).

Le **taux de chômage** est calculé en rapportant le nombre de chômeurs au nombre d'actifs (actifs occupés et actifs au chômage).

Un **chômeur** est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **halo autour du chômage** est constitué d'inactifs n'étant pas au chômage au sens du BIT, mais étant dans une situation qui s'en approche. Il est composé de personnes qui souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Le halo et le chômage sont construits à partir de réponses à une batterie de questions factuelles posées aux personnes enquêtées. Elles ne se définissent pas par rapport à leur situation administrative vis-à-vis d'un organisme de placement ou par rapport à la situation dans laquelle elles se classent spontanément.

Le **sous-emploi**, à la frontière entre l'emploi et le chômage, comptabilise certaines personnes en emploi qui ne peuvent travailler autant qu'elles le souhaitent. Il comprend les personnes actives occupées qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- soit elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

L'emploi au sens du Bureau International du Travail : Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion, plus extensive, est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui, elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

Source et méthode

L'**enquête emploi en continu (EEC)** - qui constitue l'unique source d'information permettant de mettre en œuvre la mesure de l'activité suivant les concepts du Bureau international du travail (BIT) - est l'une des principales enquêtes de l'Insee, ainsi que l'une des pièces centrales du dispositif statistique de connaissance de l'emploi et du chômage.

S'inscrivant dans le cadre des enquêtes sur les forces de travail réalisées dans tous les pays de l'Union européenne (« Labour Force Survey »), elle permet, à la France métropolitaine depuis 2003 et à la France entière hors Mayotte depuis 2014, de comparer le niveau et l'évolution de son taux de chômage avec ceux des autres pays européens, mais aussi avec ceux des pays membres de l'organisation internationale du travail (OIT).

Elle comporte par ailleurs des informations très nombreuses sur les caractéristiques des personnes (sexe, âge, diplôme, expérience, etc.), les conditions d'emploi (profession, type de contrat, temps de travail, ancienneté dans l'emploi, sous-emploi, etc.) et les situations de non-emploi (méthodes de recherche d'emploi, études, retraite, etc.).

En conséquence, la mesure de la précision des statistiques issues de cette enquête constitue un enjeu majeur, afin d'une part de permettre une interprétation juste et complète des différents résultats de l'EEC, et d'autre part de pouvoir quantifier dans quelle mesure la France répond aux exigences de précision imposées par Eurostat sur la mesure des statistiques de chômage.

Dans les régions d'outre-mer, le taux de chômage annuel au sens du BIT est calculé avec une précision à 95 % de $\pm 1,5$ point.

Service territorial de Fort-de-France
Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1
5, rue Saint-Christophe - CS 10641
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Maud TANTIN MACHECLER

ISSN : 2416-8106
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Demougeot L., « Le chômage diminue en 2017 », *Insee Analyses Martinique* n° 25, avril 2018.
- Demougeot L., « Recul du chômage en 2016 », *Insee Analyses Martinique* n° 18, mars 2017.
- Mystille G., « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes en Martinique », *Insee Dossier Martinique*, décembre 2016.
- Beck S., Vidalenc J., « Une photographie du marché du travail en 2017 », *Insee Première* n° 1694, avril 2018.



CHIFFRES CLÉS DE LA JEUNESSE EN MARTINIQUE 2018



septembre 2018



Thèmes

DÉMOGRAPHIE ITEMS 1 À 9	P 3 - 6
SCOLARITÉ ITEMS 10 À 28	P 7 - 14
EMPLOI/ACTIVITÉ ITEMS 29 À 42	P 15 - 21
SOCIAL ITEMS 43 À 54	P 22 - 25
SANTÉ ITEMS 55 À 67	P 26 - 30
LOISIRS ITEMS 68 À 77	P 31 - 34
JUSTICE ITEMS 78 À 85	P 35 - 38

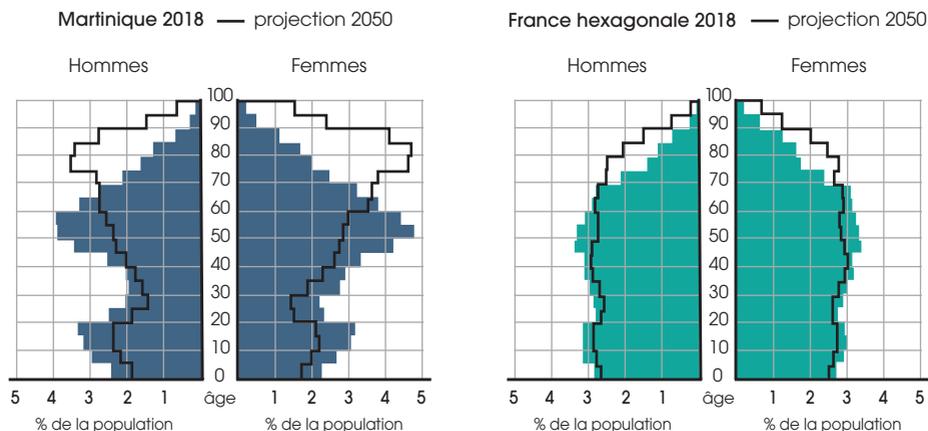
Démographie

Population de la Martinique au 1^{er} janvier 2018

• Population globale 371 246 • 0/19 ans 86 106 soit 23,19 % de la population totale

1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE : PROJECTION À L'HORIZON 2050

source : Insee - Estimation de population (résultats arrêtés fin 2017)



2 TAUX DE VARIATION DE LA POPULATION ANNUEL MOYEN ENTRE 2010 ET 2018

source : Insee - Estimations de population - résultats provisoires arrêtés fin 2017

	Estimation de population au 1 ^{er} janv. 2018 (p)	Variation relative annuelle 2010-2018 (%)		
		Totale	due au solde naturel	due au solde migratoire
France hexagonale	65 018 096	0,40	0,30	0,10
Martinique	371 246	-0,70	0,30	-1,00
Guadeloupe	390 704	-0,40	0,50	-0,90
Guyane	281 612	2,60	2,30	-0,30
La Réunion	865 826	0,70	1,10	-0,40

3 ÉVOLUTION DE LA PART DES MOINS DE 20 ANS ET 75 ET PLUS ENTRE 2012 ET 2018 (en %)

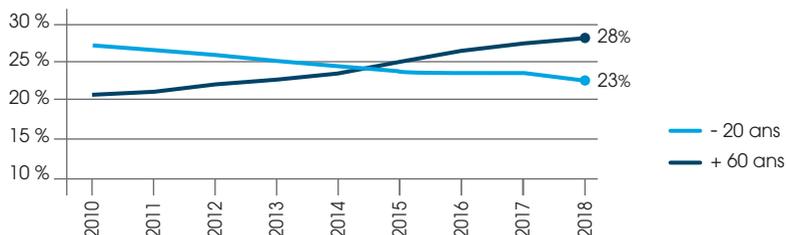
source : Insee - Estimation de population

	Moins de 20 ans			75 ans et plus		
	Part 2018	Part 2012	Evolution	Part 2018	Part 2012	Evolution
France hexagonale	24,1	24,4	-0,3	9,2	9,2	0
Martinique	23,2	25,8	-2,6	9,5	7,9	1,6
Guadeloupe	25,9	28,5	-2,6	8,0	6,8	1,2
Guyane	42,2	43,1	-0,9	1,6	1,6	0
La Réunion	31,2	32,7	-1,5	4,6	3,7	1,1

Démographie

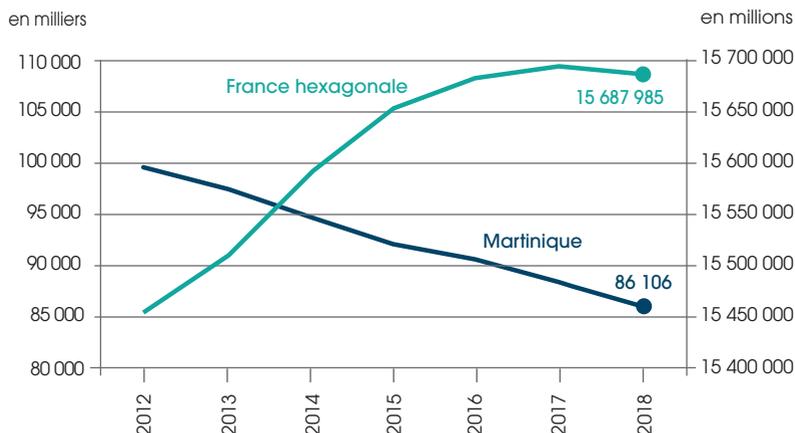
4 ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES MOINS DE 20 ANS ET PLUS DE 60 ANS EN MARTINIQUE DE 2010 À 2018

source : Insee - Estimations de population - résultats provisoires arrêtés fin 2017



5 ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES MOINS DE 20 ANS EN MARTINIQUE ET EN FRANCE HEXAGONALE

source : Insee - Estimations de population - résultats provisoires arrêtés fin 2017



6 RÉPARTITION DE LA POPULATION DES MOINS DE 20 ANS DANS LA POPULATION GLOBALE EN 2018

source : Insee - Estimations de population - résultats provisoires arrêtés fin 2017

	Martinique	France hexagonale
Part des 0-20 ans dans la population globale	23,2 %	24,1 %
Part des hommes de 0-20 ans dans la population globale	12,0 %	12,3 %
Part des femmes de 0-20 ans dans la population globale	11,3 %	11,8 %

7 TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE* (pour mille enfants nés vivants entre 2014 et 2016 ‰) ET ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (en années)

source : Insee - Etat civil - Estimations de population

* rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants

	Tx mortalité infantile 2014-2016	Espérance de vie Hommes 2016	Espérance de vie Femmes 2016
Martinique	7,4	78,6	83,8
Guadeloupe	8,3	77,0	84,1
Guyane	9,3	76,5	82
France hexagonale	3,7	79,3	85,4

8 NATALITÉ ET FÉCONDITÉ EN 2016

source : Insee - Etat civil - Estimations de population
Insee - Statistiques d'état civil sur les naissances

	Martinique	France
Nbre de naissances	3 782	784 000
Nbre de naissances chez les mères de moins de 20 ans part du nombre total des naissances	164 4,3 %	12 709 1,6 %
Nbre de naissances chez les mères de 20 - 24 ans part du nombre total des naissances	684 18,0 %	86 178 11,0 %
Age moyen des mères ⁽¹⁾	29,4	30,2
Taux de natalité (en ‰)	10,0	11,4
Indicateur conjoncturel ⁽²⁾ de fécondité* des 15 - 24 ans (pour 100 femmes)	46	26

(1) Age calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à tous les âges la fécondité de l'année considérée. Champ : naissances domiciliées au domicile de la mère.

(2) L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. Il est parfois exprimé en « nombre d'enfants pour 100 femmes ».

9 POPULATION IMMIGRÉE EN MARTINIQUE SELON L'ÂGE ET LE SEXE EN 2015

source : Insee - RP2015 exploitation principale

	Nbre d'immigrés	Part des hommes (%)			Part des femmes (%)		
		Ensemble	moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	de 55 ans ou plus	moins de 25 ans	de 25 à 54 ans
Martinique	9 450	7,7	19,3	10,4	8,2	38,4	16,0
Guadeloupe	18 636	5,7	20,5	12,0	6,1	40,7	15,0
France hexag.	5 082 300	2 024	356 926	6,4	292	127 997	5,3

FOCUS

“Avec 380 877 habitants au 1^{er} janvier 2015, la Martinique compte 13 296 habitants de moins qu’en 2010, soit une baisse annuelle moyenne de 0,7 %. Les nombreuses émigrations des jeunes Martiniquais sont à l’origine du déficit démographique.

Ce déficit migratoire a des conséquences sur la structure de la population et contribue au vieillissement de la population. Les naissances diminuent à cause du recul de la population féminine en âge de procréer. Comme en France hexagonale, trois couples sur quatre optent pour le mariage alors que la proportion de pacésés est nettement inférieure à la moyenne nationale.

En ne prenant en compte que le solde apparent des entrées-sorties, la Martinique aurait perdu 5,3 % de ses résidents soit 21 000 habitants en cinq ans. Le solde migratoire retrouve un niveau atteint à la fin des années 70, lorsque l’État menait une politique incitative d’émigration, principalement vers la France hexagonale.

Le taux de mortalité passe de 6,9 ‰ en 2000 à 8,7 ‰ en 2016. Cette augmentation de la mortalité est intimement liée au vieillissement de la population : les générations aux âges de forte mortalité étant plus nombreuses, le nombre de décès augmente, bien que la mortalité à chaque âge diminue. La mortalité infantile reste très élevée, avec un taux en 2016 de 10,8 ‰ en Martinique contre 3,8 ‰ pour l’ensemble du territoire français.

Parallèlement en 2016, le nombre de naissances en Martinique est de 3 782 soit 190 naissances de moins qu’en 2015. En 2016, la Martinique présente un taux de natalité de seulement 10 ‰ alors qu’il atteint 11,4 ‰ en France hexagonale. La diminution de la natalité s’explique en partie par l’évolution de la structure par âge de la population. En effet, la part des Martiniquaises en âge d’avoir un enfant se réduit : en 2016, 22 % de la population est une femme âgée entre 15 et 49 ans, contre 26,5 % en 2000.”

source : Insee Flash n°82 - Antilles Guyane - janvier 2018

10 NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN MARTINIQUE (publics et privés) AUX RENTRÉES 2015 ET 2017

source : Académie de Martinique - Constats rentrée 2015-2016 et 2017-2018

1 ^{er} degré	2015/2016	2017/2018
Public	234	229
Maternelles	69	68
Elémentaires et spéciales	165	161
Privé	21	25*
Maternelles	3	2
Elémentaires et spéciales	18	23
Total 1^{er} degré	251	254

* dont 11 sous contrat dont 2 écoles privées sous contrat simple avec présence d'une classe hors contrat, 14 hors contrat)

Part du privé (%) en 2017/2018
1^{er} degré **9,8 %** (8,2 % en 2015)

2 ^{ème} degré	2015/2016	2017/2018
Public	66	66
Collèges	43	43
Lycées professionnels	9	9
Lycées	14	14
Privé	14	20*
Collèges	6	11
Lycées professionnels	2	2
Lycées généraux et tech.	6	7
Total 2^{ème} degré	80	86

* dont 14 sous contrat et 6 hors contrat

Part du privé (%) en 2017/2018
2^{ème} degré **23,2 %** (21,4 % en 2015)

11 EFFECTIFS DU PREMIER ET SECOND DEGRÉ AUX RENTRÉES 2015 ET 2017 EN MARTINIQUE

source : Académie de Martinique - Constats rentrée 2014-2015 et 2015-2016

1 ^{er} degré	2015/2016	2017/2018
Public	35 539	33 396
Préélémentaire	13 211	12 545
CP-CM2	22 033	20 851*
CLIS	295	-
Privé	3 756	3 824**
Préélémentaire	1 168	1 204
CP-CM2	2 588	2 620*
Total 1^{er} degré	39 295	37 220

* dont ULIS

** dont 3 137 élèves en secteur privé sous contrat et 687 élèves en secteur privé hors contrat.

Part du privé (%) en 2017/2018
1^{er} degré **10,3 %** (9,6 % en 2015)

2 ^{ème} degré	2015/2016	2017/2018
Public	35 620	34 234
Premier cycle	18 931	17 323
dont SEGPA	895	861
dont ULIS	-	317
Second cycle professionnel	5 696	5 507
Second cycle général et tech.	10 993	9 082
Privé*	4 532	4 679*
Premier cycle	2 277	2 524
dont SEGPA	12	6
Second cycle professionnel	385	310
Second cycle général et tech.	1 870	1 233
Total 2^{ème} degré	40 152	38 913
Post-Bac (public et privé)	-	2 928

* dont 4 601 élèves en secteur privé sous contrat et 78 élèves en secteur privé hors contrat.

Part du privé (%) en 2017/2018
2^{ème} degré **12 %** (11,3 % en 2015)

12 POPULATION SCOLARISÉE ET TAUX DE SCOLARISATION À LA RENTRÉE 2015

source : DEPP - RERS 2017

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Franc hexag.
Population scolarisée	87 251	112 321	83 195	245 271	14 598 248
Evolution 2015/2014 (%)	- 1,0	- 1,7	1,5	0,2	0,7
Population totale (p)	377 636	441 739	263 588	855 090	64 699 826
Taux de scolarisation (%)	23,1	25,4	31,6	28,7	22,6

Taux de scolarisation = population scolarisée / population totale
La proportion de jeunes dans la population totale influe sur le ratio.

13 PROPORTION D'ÉCOLES ET DE COLLÈGES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE DANS LE SECTEUR PUBLIC À LA RENTRÉE 2016

source : DEPP - RERS 2017

REP+ - Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcée

	Ecoles			Collèges		
	écoles nbre	effectifs d'élèves	effectifs % public	collèges nbre	effectifs d'élèves	effectifs % public
Martinique	56	6 122	17,8	9	2 940	16,3
Guadeloupe	17	2 418	5,5	3	1154	4,6
Guyane	157	39 638	96,4	30	19 543	95,7
La Réunion	146	32 337	29,6	21	14 822	26,9
Mayotte	70	22 449	42,7	9	11 331	41,3
France hexag.	2 024	356 926	6,4	292	127 997	5,3

REP- - Réseau d'Éducation Prioritaire

	Ecoles			Collèges		
	écoles nbre	effectifs d'élèves	effectifs % public	collèges nbre	effectifs d'élèves	effectifs % public
Martinique	66	11 021	32,0	13	5 338	29,6
Guadeloupe	74	10 234	23,1	12	5 907	23,7
Guyane	0	0	0,0	0	0	0,0
La Réunion	140	29 483	27,0	24	15 734	28,5
Mayotte	111	29 757	56,6	12	16 096	58,7
France hexag.	3 872	638 399	11,4	670	318 798	13,1

14 PART DES EFFECTIFS EN ULIS PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE NIVEAU ÉLÉMENTAIRE ET SCOLARISÉS EN COLLÈGE EN 2015-2016

source : DEPP - RERS 2017

	Effectifs d'élèves en ULIS élémentaire	Elèves en ULIS élémentaire (%)	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Elèves en ULIS collège (%)
Martinique	1 125	1,5	668	1,1
Guadeloupe	550	1,6	486	1,7
Guyane	552	2,0	572	2,6
La Réunion	363	1,0	202	0,8
Mayotte	306	1,2	285	1,3
France hexagonale	45 733	1,1	27 793	0,9

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire permettant la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires.

15 PROPORTION D'ÉLÈVES HANDICAPÉS PARMIS LES ÉLÈVES DU 1^{ER} OU 2ND DEGRÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

(pour 1000 élèves en milieu scolaire ordinaire ou établissement sanitaire ou médico-social)

source : DEPP, Enquêtes n°3-n°12-n°32

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Réunion	France hexag.
Proportion en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social	28,3	25,3	27,9	7,5	24,5	28,5
Proportion parmi les élèves du 1 ^{er} degré	18,0	22,7	22,2	6,8	22,2	23,7
Proportion parmi les élèves du 2 nd degré	24,5	18,4	32,2	6,7	19,8	21,6

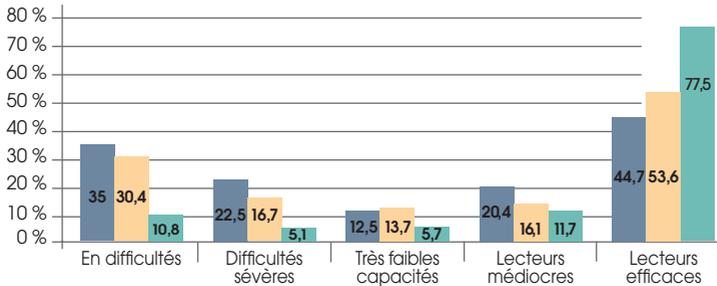
Zoom par handicap en milieu scolaire ordinaire, 1^{er} et 2nd degrés

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Réunion	Franc hexag.
Troubles intellectuels et cognitifs	9,7	10,4	15,8	6,0	10,8	8,0
Troubles du psychisme	1,3	1,9	0,7	0,6	1,7	3,9
Troubles du langage et de la parole	1,7	1,4	0,7	0,2	2,2	3,1
Troubles auditifs et visuels	1,0	0,5	1,6	0,6	0,9	1,0
Troubles moteurs	2,6	1,1	1,1	0,4	2,0	1,7
Autres troubles	0,9	1,2	2,4	1,1	1,5	1,9

16 LES COMPÉTENCES EN LECTURE DES JEUNES EN 2016 en %

source : Ministère des armées - DSN, MEN-DEPP

Répartition par profil des jeunes en difficultés de lecture



Martinique
Guadeloupe
France entière

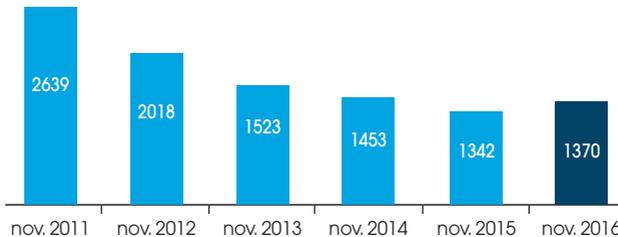
Jeunes françaises et français ayant participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2016

Evolution du % entre 2014 - 2017	Martinique	France entière
En difficultés	+ 3,9	+ 1,2
Difficultés sévères	+ 6,2	- 1,0
Très faibles capacités	- 2,3	+ 0,2
Lecteurs médiocres	+ 6,0	+ 3,1
Lecteurs efficaces	- 9,8	- 4,6

17 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCROCHEURS EN MARTINIQUE DE 2011 À 2016

source et commentaires : Académie de Martinique

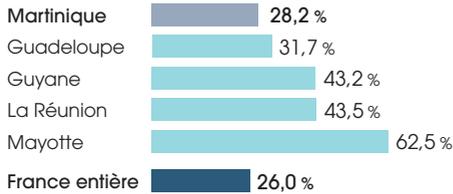
Population de référence : jeunes scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat ou dans un établissement d'enseignement agricole et qui n'est pas à priori, ni dans un dispositif de formation, ni dans une structure d'accueil, d'information et d'orientation.



Entre 2011 et 2016, l'effectif de jeunes identifiés comme étant en situation de décrochage a baissé de 66,7%. Pour la campagne de novembre 2016, cet effectif fait l'objet d'une légère croissance (+0,02%) en l'espace d'un an.

- 1307 de ces jeunes étaient scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat, 63 dans un établissement de l'enseignement agricole ;
- Les garçons se retrouvent plus fréquemment que les filles en situation de décrochage (58% contre 42%) ;
- les décrocheurs sont issus en majorité de la voie professionnelle (68%) ;
- Après analyse des situations individuelles, on observe que la moitié des jeunes identifiés comme étant décrocheurs sont dans une situation positive (en formation ou/et diplômés).

18 PART DES ÉLÈVES DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE D'ORIGINE SOCIALE DÉFAVORISÉE À LA RENTRÉE 2016 (%)



source : MENESR - DEPP / Scolarité

Etablissements publics et privés relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

19 ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BAC POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME PAR ACADÉMIE TOUS STATUTS ET TOUTES FILIÈRES (%)

	2015	2016	2017*
Martinique	75,2	78,8	73,9
Guadeloupe	70,7	75,0	73,1
Guyane	54,8	53,7	58,3
La Réunion	65,5	67,0	65,4
Mayotte	59,4	63,4	61,2
Corse	72,8	78,4	76,4

source : DEPP - RERS 2017

* Les données 2017 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment de la publication.

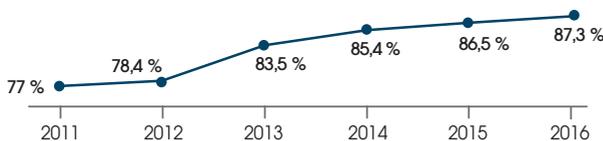
20 TAUX DE RETARD PAR NIVEAU À LA RENTRÉE 2016

source : IEDOM - Rapport 2017 - DEPP 2017

	Martinique	France
à l'entrée en 6 ^{ème}	11,7 %	9,8 %
à l'entrée en seconde générale et technologique	10,3 %	8,6 %
à l'entrée dans la voie professionnelle	53,2 %	47,8 %

21 ÉVOLUTION DES TAUX DE RÉUSSITE AU DNB (diplôme national du brevet) AU NIVEAU ACADÉMIQUE DEPUIS 2011

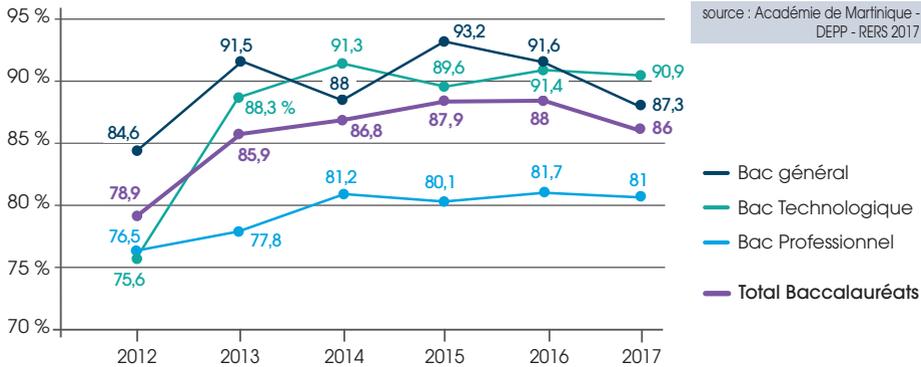
source : Académie de Martinique



Martinique 2016
Taux de Mention **58,5 %**

Résultats nationaux 2016
Taux de réussite **87,8 %**
Taux de Mention **58,5 %**

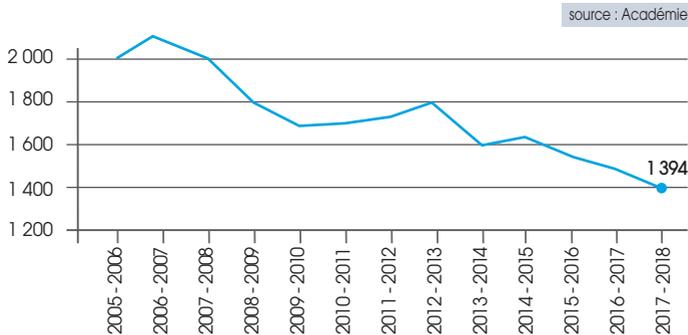
22 ÉVOLUTION DES TAUX DE RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT AU NIVEAU ACADÉMIQUE DEPUIS 2012 (résultats des 1^{er} et 2^{ème} groupes)



Résultats 2016 - Métropole + DOM y compris Mayotte

Bac Général **90,7 %** - Bac Professionnel **81,5 %** - Bac Technologique **90,5 %** - Total Baccalauréats **87,9 %**

23 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'APPRENTIS DE 2005 À 2017



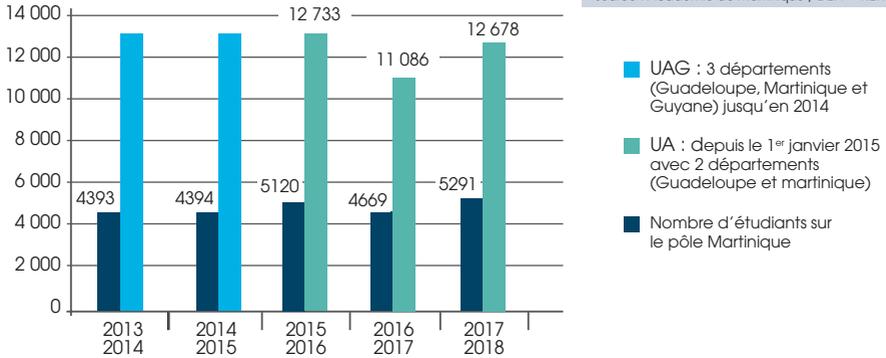
24 POIDS DE L'APPRENTISSAGE DANS LE SECOND DEGRÉ PROFESSIONNEL EN 2015-2016 (en %)

source : DEPP - RERS 2017

	Niveau V	Niveau IV	Ensemble
Martinique	24,1	9,6	13,6
Guadeloupe	29,3	3,1	10,3
Guyane	10,6	1,3	5,0
La Réunion	33,6	8,5	17,4
Mayotte	10,3	1,4	5,0
France hexagonale	54,6	14,5	26,3

25 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS UNIVERSITÉ ANTILLES

source : Académie de Martinique / DEPP - RERS 2015



Le pôle universitaire de la Martinique compte 2 UFR (Lettres et Sciences Humaines ; Sciences Juridiques et Économiques), 2 Antennes d'UFR (Sciences Médicales ; Sciences exactes et naturelles), 1 antenne d'IUT (gestion logistique et transports) et 1 ESPE.

26 EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2016 - 2017

source : DEPP - RERS 2017

	en Martinique	Part dans l'effectif total DOM
Universités	4 669	15,5 %
dont préparation DUT	228	19,6 %
STS	2 434	26,7 %
CPGE	426	25,9 %
Formations d'ingénieurs	-	-
Écoles de commerce, gestion, vente et compta (hors STS)	143	39,2 %
Autres écoles de formations	856	21,2 %
Ensemble	8 528	18,9 %
Évolution 2016/2015 (%)	- 1,1 %	-

27 TAUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES DES ÉTUDIANTS POUR 1000 ÉTUDIANTS-RÉSIDENTS ENTRE 2012 ET 2016

source : INJEP - Cahiers de l'action 2017/2 n°49

	pour 1000 étudiants	
	Taux d'entrants	Taux de sortants
Martinique	16,2	118,6
Guadeloupe	14,7	124,0
Guyane	19,2	105,4
La Réunion	17,1	88,8
Corse	42,1	85,9

Champ : population étudiante majeure et au moins titulaire du baccalauréat, les migrations concernent les échanges de chaque région avec la métropole.

28 RÉPARTITION DE LA PART DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PAR ACADEMIE

source : Campus France 2017

	Etudiants étrangers nombre	% parmi l'ensemble des étudiants de la région / académie	Evolution des effectifs étudiants étrangers 2013 - 2016
Martinique	285	3,3 %	+ 16,8
Guadeloupe	264	2,8 %	+ 3,5
Guyane	612	14,0 %	+ 50,0
La Réunion	640	3,0 %	+ 37,3
France métropolitaine	321 688	12,5 %	+ 9,6

FOCUS

Entre les rentrées scolaires 2016 et 2017, on note une augmentation de la part du privé malgré la poursuite de la diminution générale des effectifs, dans le premier (- 5,3 %) et le second degré (- 3 %).

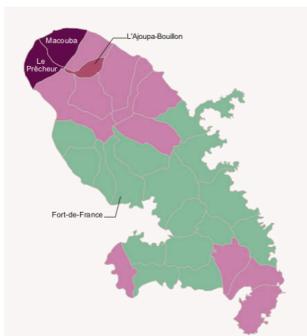
Rappel : baisse de -12,2% des effectifs du 1^{er} degré en Martinique entre 2011 et 2016.

Dans les Dom, le taux de scolarisation à deux ans varie très fortement selon les académies. Il dépasse très largement le niveau national en Martinique avec 33,5% contre 11,9% au niveau national.

Une étude sur l'illettrisme en Martinique menée par l'Insee montre qu'il existe un lien fort entre les difficultés scolaires et l'illettrisme. L'apparition des difficultés scolaires est précoce pour une majorité des personnes en situation d'illettrisme. Pour 56% de ces Martiniquais, les difficultés se sont révélées durant l'enseignement primaire et, pour un cinquième d'entre eux, en cours préparatoire (CP).

La fréquentation précoce de l'école, dès deux à trois ans, réduit sensiblement l'apparition de difficultés fortes ou graves à l'écrit à l'âge adulte. On compte d'avantage de personnes scolarisées à partir de quatre ans parmi les personnes en situation d'illettrisme (50%) que parmi les personnes sans difficultés grave ou forte (30%).

source : Insee - Amélioration sur le front de l'illettrisme - mars 2018 / DEPP - RERS 2017



Les zones à risques d'échec scolaire

- Difficultés moindres sur le plan économique et des diplômes
- Cumul de difficultés sur le plan familial, économique et des diplômes
- Difficultés prononcées sur le plan des diplômes et de l'emploi
- Difficultés sur le plan familial et des revenus

source : Insee - RP 2011, DGFiP Impôt sur les revenus 2011
Calcul et cartographie : CEREQ - ESO CNRS, Caen.

Emploi / Activité

Taux de chômage : le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Taux d'activité : le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Jeunes actifs : par définition, un jeune actif est une personne qui entre dans la vie active (jeune à la recherche d'un emploi ou en emploi). Sociologiquement, il apparaît qu'elle se situe entre 16 et 35 ans.

29 POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ EN 2017

source : Insee - Enquête Emploi en continu 2017

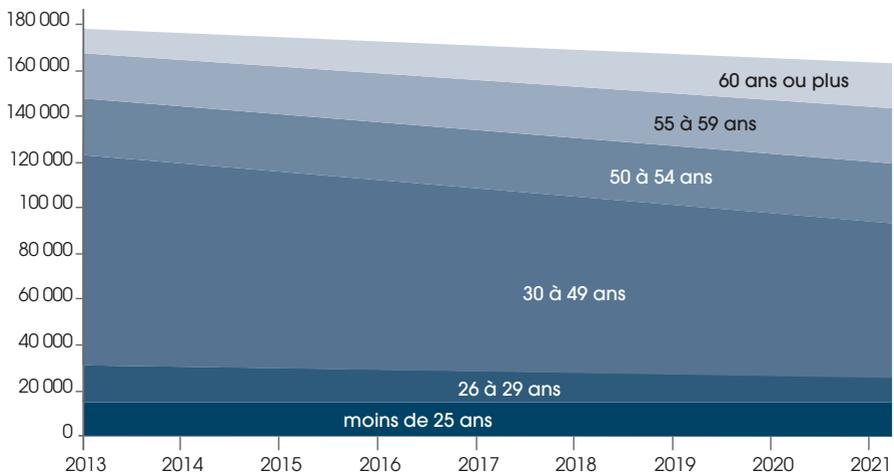
Statut d'activité	Ensemble		Part des 15-24 ans en %
	effectif	en %	
Actifs	153 500	50,5	24
<i>dont ayant un emploi</i>	<i>126 100</i>	<i>82</i>	<i>50</i>
<i>dont chômeurs</i>	<i>27 400</i>	<i>18</i>	<i>50</i>
Inactifs	150 300	49,5	76
Ensemble	303 800	100	100

Pour rappel, le taux d'activité des moins de 25 ans en Martinique était de 25,3 % à fin 2013.

Les jeunes de 15-24 ans scolarisés font partie des jeunes inactifs.

30 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE PAR TRANCHES D'ÂGES ENTRE DE 2013 À 2022

source : Insee, Omphale, projections de population active 2013-2022.



Lecture : en Martinique, selon les projections de population active, les 60 ans et plus représenteraient 13% de la population active soit 23 300 personnes.

Emploi / Activité

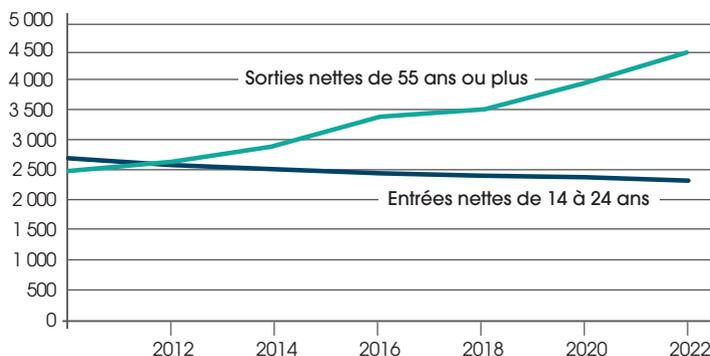
31 ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS PAR SEXE AU 31/12 DE L'ANNÉE

source : Insee - Enquête Emploi 2014, 2015 et 2016

	2014	2015	2016	2017
Hommes de moins de 25 ans	-	53,4 %	39 %	38 %
Femmes de moins de 25 ans	-	42,1 %	52 %	63 %
Ensemble des moins de 25 ans	50,6 %	47,4 %	45 %	50 %

32 ÉVOLUTION DES ENTRÉES ET SORTIES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN NOMBRE

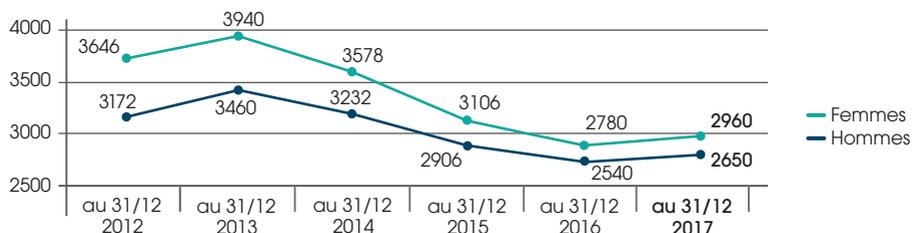
source : Insee, Omphale, projections de population active 2013-2022.



Lecture :
selon les projections de population active, en 2020, près de 4 000 martiniquais âgés de 55 ans ou plus devraient quitter le marché du travail tandis que 2 350 jeunes y entreraient.

33 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS (catégories A-B-C)

source : Pôle Emploi Martinique / DIECCTE Martinique



Variation sur 1 an entre le 1^{er} janv. 2017 et le 1^{er} janv. 2018

• hommes - 25 ans : + 2,7 % • femmes - 25 ans : - 0,3 %

Rappel : nombre de jeunes de 15-24 ans au 1^{er} janvier 2016 = 42 288

Jeunes demandeurs d'emploi = jeunes à la recherche d'un emploi inscrits à Pôle Emploi

34 NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS (cat. A-B-C) PAR ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION source : Pôle Emploi Martinique

	2015	2016	2017
< à 12 mois	4 472	4 210	4 420
entre 12 et 24 mois	974	740	810
24 mois et plus	566	360	300

Durée moyenne d'ancienneté au chômage des jeune à fin décembre 2017 : **248 jours**

35 TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS (cat. A-B-C) À FIN DEC. 2017 source : Pôle Emploi Martinique

	jeunes - 26 ans	autres publics
Femmes	53 %	59 %
Activité réduite	17 %	20 %
Chômage > 1 an	21 %	56 %
Bénéficiaires RSA	13 %	29 %
Handicap	1 %	4 %

Lecture :

En décembre 2017, 17% des jeunes de la région de Martinique sont en activité réduite contre 20% pour le reste de la population de la région

36 NIVEAU DE FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS (cat. A-B-C) À FIN DEC. 2017 source : Pôle Emploi Martinique

	jeunes - 26 ans	autres publics
sans diplôme	3 %	17 %
CAP ou BEP	34 %	49 %
BAC ou BAC Pro	42 %	18 %
Bac + 2	13 %	9 %
Bac + 3 et plus	6 %	7 %

37 QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS (cat. A-B-C) À FIN DEC. 2017 source : Pôle Emploi Martinique

	jeunes - 26 ans	autres publics
Ouvrier non qualifié	6 %	7 %
Ouvrier qualifié	2 %	8 %
Employé non qualifié	43 %	23 %
Employé qualifié	44 %	56 %
Agent maîtrise et tech.	2 %	3 %
Cadre	0 %	3 %

Emploi / Activité

38 PRESCRIPTION DES EMPLOIS D'AVENIR AU 18 SEPTEMBRE 2017

source : DIECCTE Martinique

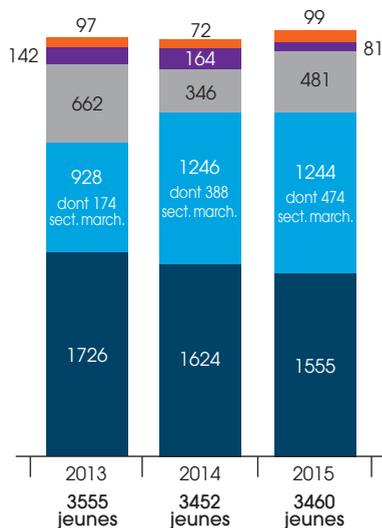
Secteur	Nbre	Part
Marchand	229	38%
• Cap emploi	10	4%
• ML Nord	92	40%
• ML Centre	63	28%
• ML Sud	64	28%
Non marchand	377	62%
• Cap emploi	6	2%
• ML Nord	201	53%
• ML Centre	87	23%
• ML Sud	83	22%

606 emplois d'avenir prescrits soit 92,24% de l'objectif.

634 emplois d'avenir réalisés par l'ASP Martinique.

39 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES DE MOINS DE 26 ANS BÉNÉFICIAIRES DE MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

source : DIECCTE Martinique / Poss Martinique - Etude insertion des jeunes en Martinique - 2016



- CAEDOM
- Contrats de professionnalisation
- CUI/CAE
- Emplois d'avenir
- Contrats d'apprentissage



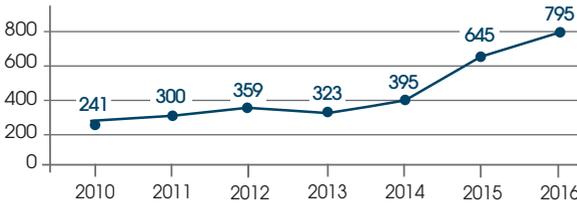
- Contrats aidés secteur marchand
- Emplois d'avenir secteur non marchand
- CUI / CAE

Emploi / Activité

40 BILAN EN 2016 SUR LE SERVICE CIVIQUE EN MARTINIQUE

source : Agence du Service Civique - Avril 2017

• Evolution du nombre de nouveaux volontaires



3 058 volontaires sur le territoire depuis 2010

+ **101%** de nouveaux volontaires sur le territoire entre 2014 et 2016

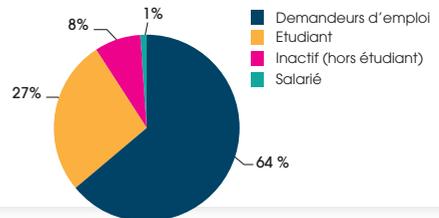
Les volontaires en Service Civique représentent **1,74%** de l'ensemble des jeunes du territoire (niveau national 0,78%)

• Répartition des volontaires par arrondissement (nbre et %)

Arrondissement	Nombre	%
Arrondissement de Fort-de-France	428	54
Arrondissement du Marin	232	29
Arrondissement de La Trinité	108	14
Arrondissement de Saint-Pierre	27	3

• Profil des volontaires

- L'âge moyen des volontaires est **de 21 ans**, en Martinique, **identique au niveau national**.
- Seuls **0,5%** des volontaires bénéficient d'une allocation Handicap (AAH/RQTH) contre **1,1%** au niveau national.
- On compte **67% de femmes et 33% d'hommes** (59% de femmes au niveau national).



• Répartition des volontaires selon la forme juridique des organismes



• Répartition des différents types de missions



Au niveau national : 28% solidarité, 25% Education pour tous, 15% Culture et loisirs, 13% sport, 7% mémoire et citoyenneté, 7% environnement, 4% santé, 1% Action humanitaire-international, 1% intervention d'urgence

• Majoration de l'indemnité sur critères sociaux

En Martinique, **24%** des jeunes en Service Civique bénéficient d'une majoration de l'indemnité sur critères sociaux, dont **17%** sont bénéficiaires du RSA et **7%** sont étudiants boursiers échelon 5 ou +.

A titre de comparaison au niveau national, **seuls 9%** des jeunes bénéficient de cette majoration (5% du RSA et 4% étudiants boursiers).

41 MISSIONS LOCALES MARTINIQUE - BILAN D'ACTIVITÉ 2016

source : Rapport activité missions locales 2016 - DMML

En 2016 : 16 200 jeunes en contact avec les 3 Missions Locales.

14 300 reçus en entretien - 9 500 en demande d'insertion - 3 600 reçus en premier accueil

Parcours d'accompagnement (nbre entrées)

• en Civis	50
• en Expérimentation Garantie Jeunes	1 370
• en Délégation de PPAE	500
• en emploi ou formation en sortie de CIVIS	560
• en emplois d'avenir signés <i>conventions en cours et signées en 2016</i>	2 470

Accès à l'emploi et formation (nbre)

Entrée en emploi	3 100
contrats aidés	1 200
alternance	300
Entrée en formation	1 800
retour en formation initiale	100
immersion en entreprise	1 100

42 NOMBRE DE JEUNES VOLONTAIRES ENGAGÉS AU RSMA EN 2016

source : SMA - Rapport d'activité 2016

	Martinique	Guadeloupe	Guyane
Nombre total de bénéficiaires (VS + VT)*	972	1018	676
Taux de féminisation	31,9 %	28,7 %	15,3 %
Taux d'illettrisme niveau 1-2	35,9 %	35,4 %	46,1 %
Sans diplôme "pro et/ou techno"	56,0 %	47,2 %	49,7 %
Aucun diplôme	38,4 %	41,2 %	40,7 %
Réussite au Permis B	77,0 %	78,7 %	71,0 %
Attribution CAPI	85,1 %	89,2 %	93,5 %
Emploi durable (CDI, CDD + 6 mois, alternance)	41,8 %	49,4 %	64,9 %
Emploi en transition (CDD entre 1 et 6 mois)	19,4 %	25,2 %	20,2 %
Sorties positives	38,8 %	25,4 %	14,9 %
Insertion VS	79,1 %	81,6 %	76,2 %

* volontaires techniciens ** volontaires stagiaires

FOCUS

“Le chômage est stable en 2017. Il reste néanmoins bien supérieur à celui de la France hexagonale. L’emploi des jeunes, premières victimes du chômage, est un véritable défi et un enjeu spécifique. En Martinique, de nombreux jeunes quittent le système scolaire sans diplôme et beaucoup de ceux qui travaillent ne sont pas diplômés.

En Martinique, le marché de l’emploi est dominé par les seniors. Couplée avec l’émigration des plus jeunes pour la poursuite des études ou le premier emploi, cette tendance se traduit depuis 2011 par un plus grand nombre de sorties que d’entrées sur le marché du travail.

Dans ce contexte, deux problématiques s’avèrent essentielles : celle du renouvellement des effectifs et celle des conditions d’exercice des métiers. Sur l’île, les métiers liés à la santé et à l’accompagnement des personnes dépendantes sont en forte progression et nécessitent des qualifications spécifiques ou sont contraints par des conditions d’emplois peu attractives. Dans le bâtiment, la pénibilité des emplois et l’inconstance des besoins dans le secteur de la construction peuvent limiter l’attrait des métiers.

À l’horizon 2022, le décalage entre les entrées nettes des 15-24 ans et les sorties nettes des 55 ans poursuivrait sa tendance : le point d’équilibre a été atteint en 2011. Jusqu’en 2022, le nombre de sorties du marché du travail resterait supérieur à celui des entrées et la différence s’accroîtrait. La baisse structurelle du chômage observée depuis 2013 se poursuivrait, sous la double hypothèse d’une faible croissance de l’emploi et du maintien d’un flux important des migrations résidentielles d’actifs hors du territoire, notamment les plus jeunes.”

source : Insee Analyses n°23 - Métiers en Tension en 2022

43 COUPLES ET ENFANTS EN 2015 (en % du nombre de familles)

source : Insee, recensements de la population RP 2015

	Martinique		France hexagonale	
Couples sans enfant	28 344	27,0 %	7 563 221	42,8 %
Couples avec enfant(s)	33 377	31,8 %	7 448 335	42,2 %
Familles monoparentales	43 207	41,2 %	2 650 357	15,0 %
Hommes seuls avec enfant(s)	4 466	4,3 %	470 893	2,7 %
Femmes seules avec enfant(s)	38 742	36,9 %	2 179 464	12,3 %
Total familles avec				
aucun enfant de moins de 25 ans	45 277	43,2 %	8 613 270	48,8 %
1 enfant de moins de 25 ans	30 824	29,4 %	3 873 580	21,9 %
2 enfants de moins de 25 ans	19 894	19,0 %	3 537 750	20,0 %
3 enfants ou plus de moins de 25 ans	8 933	8,5 %	1 637 313	9,3 %

44 ENFANTS DONT LES PARENTS SONT SANS EMPLOI EN 2014

source : Insee Recensement de la population - exploitation complémentaire Oct. 2017

	Part des enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraité ni étudiant			Part des enfants vivant dans 1 famille monoparentale, parmi l'ensemble des enfants dont le parent n'a pas d'emploi et n'est ni retraité ni étudiant	Part des enfants vivant dans 1 famille monoparentale, parmi l'ensemble des enfants
	Parmi l'ensemble des enfants	Parmi les enfants vivant dans 1 famille monoparentale	Parmi les enfants vivant dans une famille constituée d'un couple		
Martinique	29,5	49,4	9,3	84,5	50,5
Guadeloupe	33,7	56,2	12,5	80,8	48,5
Guyane	49,7	69,6	32,9	64,1	45,8
La Réunion	38,0	67,1	21,8	63,1	35,8
France hexagonale	10,9	32,5	5,7	57,5	19,3

Se lit, en Martinique :

- 29,5% de l'ensemble des enfants vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraités ni étudiants) ;
- 49,4% des enfants vivant dans une famille monoparentale vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraités ni étudiants) ;
- 9,3% vivant dans une famille constituée d'un couple vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraités ni étudiants) ;
- 84,5% des enfants dont le parent n'a pas d'emploi et n'est ni retraité ni étudiant vivent dans une famille monoparentale ;
- 50,5% de l'ensemble des enfants vivent dans une famille monoparentale.

45 COHABITATION FAMILIALE DES JEUNES DE 20 À 24 ANS EN 2014

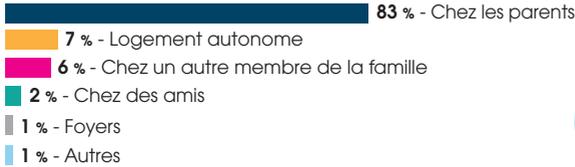
source : DREES Panorama Statistique Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale 2017

	Martinique	France hex.
Part de l'ensemble des jeunes de 20 à 24 ans vivant chez les parents	71,7 %	46,0 %
Part des garçons de 20 à 24 ans vivant chez les parents	81,4 %	53,5 %
Part des filles de 20 à 24 ans vivant chez les parents	61,2 %	38,7 %

46

LOGEMENT DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR LES MISSIONS LOCALES EN 2016

source : Rapport activité missions locales 2016 - DMLL



47

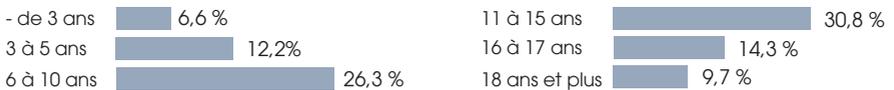
ENFANTS DE MOINS DE 21 ANS BÉNÉFICIAIRE D'UNE MESURE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

source : DREES Panorama Statistique Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale 2017

Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : actions éducatives, mesures de placement, aides financières mensuelles de secours

	au 01/01/2014	au 01/01/2016
Nombre d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance	1 211	1 210
Nombre de placements directs par un juge	279	218
Nombre d'Actions Educatives à Domicile (AED)	471	410
Nombre d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO)	705	592
Mesures de placements et actions éducatives en % des 0-20 ans au 31/12/2016	2,7%	2,6 %

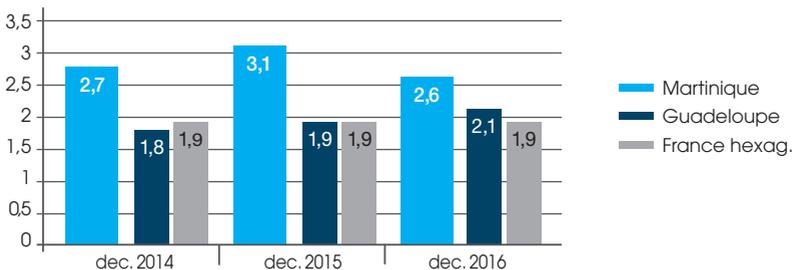
Répartition par âge des enfants confiés à l'ASE au 31/12/2016



48

EVOLUTION DU TAUX DE MESURES ÉDUCATIVES OU DE PLACEMENT EN % DES 0-20 ANS

source - DREES - Indicateurs départementaux - Enfance et jeunesse en danger



49 PROTECTION DE L'ENFANCE : ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL POUR ENFANTS ET JEUNES AU 1^{ER} JANVIER 2017

source : DREES Panorama Statistique Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale 2017

	en nbre de places
Etablissements d'accueil mère-enfant	19
Foyers de l'enfance	91
Maisons d'enfants à caractère social	400
Lieux de vie et d'accueil	7

Taux d'équipement en établissement d'aide sociale à l'enfance, au 31/12/2016

(nombre de places pour 1000 jeunes de moins de 21 ans) :

Martinique : 5,8 % - Guadeloupe : 3,8 % - France hexagonale : 4,1 %

50 ACCUEIL DES ENFANTS D'ÂGE PRÉ-SCOLAIRE en nbre de places agréées par la PMI par catégories d'établissement au 31/12/2015

source : DREES Panorama Statistique Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale 2017

	Martinique	Antilles-Guyane
Accueil collectif	3 259	6 421
Crèches collectives (y compris parentales)	1 422	3 392
Haltes garderies	0	52
Jardins d'enfants	505	780
Jardins d'éveil	25	25
Multi-accueils	1 307	2 172
Taux d'équipement en accueil collectif		
pour 1000 enfants nés au cours des 3 dernières années	296,8	153,9
Accueil familial		
Places	20	99
Enfants inscrits	32	116

Le taux de couverture global en Martinique est de 45,7% en 2015. (56,6% France entière)

Taux de couverture global (définition CAF) = Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels* pour 100 enfants de moins de 3 ans.

* Modes d'accueils formels : Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

source : CAF Martinique

51 ENFANTS DE MOINS DE 21 ANS BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

source - CNAF- Fichier Fileas - Benetrim

	déc. 2015	déc. 2016	déc. 2017
Nombre de foyers bénéficiaires de l'AEEH	1 888	2 085	2 382

Pour rappel, en déc. 2012, 1 547 foyers bénéficiaires de l'AEEH

52 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES DE MOINS DE 24 ANS BÉNÉFICIAIRE D'AIDES DE LA CAF

source : CAF Martinique

	2014	2015	2016
Allocation de Rentrée Scolaire (bénéficiaires)	27 949	27 899	27 249
Allocation logement familial	1 292	1 187	1 164
Allocation logement social	1 657	1 731	1 714
Nbre d'allocataires de moins de 25 ans	4 964	4 844	5 871

53 NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) AU 31/12/2016

source : DREES - Panorama statistique jeunesse, sport, cohésion sociale 2017

	Martinique	Antilles Guyane	France hexag.
Ensemble	36 183	98 197	1 661 074
dont RSA jeune	5	12	1 270
Taux de population couverte	17,6 %	nd	5,2 %

54 LE FOND D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) EN 2015 EN MARTINIQUE

source : DREES - Enquête FAJ 2015

Nombre de bénéficiaires du FAJ	704
Nombre d'aides individuelles attribuées	704
Montant moyen de l'aide individuelle attribuée (en €)	nd*

* en 2013, le montant moyen attribué était de 258 €

Part des aides attribuées selon leur finalité

Alimentaire	29 %	Formation	22 %
Transport	26 %	Logement	6 %
Recherche d'emploi	3 %	Santé	2 %
Attente de paiement	9 %	Autres finalités	4 %

Répartition par sexe des bénéficiaires

Hommes	39 %
Femmes	61 %

Répartition par âge des bénéficiaires

18 - 20 ans	37 %
21 - 23 ans	52 %
24 - 25 ans	11 %

Part des bénéficiaires d'aides individuelles du FAJ en 2015 parmi la population âgée de 16 à 25 ans Martinique 1,68 % France entière 1,2 %

55 NOMBRE DE SÉJOURS EN SOINS DE COURTE DURÉE ET TAUX DE RECOURS POUR 1000 HABITANTS (total standardisé sur la pop. régionale)

MOYENNE 2012-2014

source : PMSMCO - Exploitation ARS-OSM - population Insee 2011

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectifs	%	Tx pour 1000	Effectifs	%	Tx pour 1000	Effectifs	%	Tx pour 1000 habitants
15 - 19 ans	1 168	2 %	87	2 048	3 %	149	3 216	2 %	118
20 - 24 ans	1 074	2 %	98	2 932	4 %	269	4 006	3 %	184
25 - 29 ans	967	1 %	116	3 571	5 %	334	4 538	3 %	238
Ensemble des 15 - 29 ans	3 209	5 %	98	8 551	11 %	242	11 760	8 %	173
Martinique	66 844	100 %	370	75 823	100 %	358	142 668	100 %	364

56 TAUX D'ÉQUIPEMENT EN PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE POUR 1000 ENFANTS DE 0 À 16 ANS INCLUS

Source : DREES, SAE ; Insee, estimation de population

Au 31/12/2015

Martinique Guadeloupe Guyane France hex.

Lits d'hospitalisation complète	0,0	0,1	0,1	0,2
Équipement global (lits et places)	0,4	0,7	0,4	0,9

57 NOMBRE DE LITS PAR TYPE DE HANDICAP POUR L'ACCUEIL DES JEUNES DE MOINS DE 20 ANS

places installées au 1^{er} janvier de l'année

Source : DREES - ARS - Statist 2013-2015 / Panorama Statistique 2017

	Martinique		Antilles-Guyane	
	2015	2017	2015	2017
Déficiences intellectuelles	438	438	1065	1010
Polyhandicaps	25	25	71	97
Déficiences psychiques	30	30	53	53
Déficiences motrices	10	10	25	25
Déficiences sensorielles	122	32	169	79
Autres déficiences ¹	124	124	208	201

1 - Maladies invalidantes de longue durée, épilepsies, troubles psychopathologiques ...

Evolution du Taux d'équipement global en lits-places d'enfants handicapés (hors SESSAD*) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans

	2015	2017
Martinique	7,8	7,2

	2015	2017
Hexagone	6,6	6,5

* SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

58 NOMBRE DE CONSULTATIONS DES 0-6 ANS ET DE VACCINS EFFECTUÉS EN CENTRE MÉDICO-SOCIAL

source : CTM - DAPS / Rapport 2017 Observatoire de la petite enfance

	Nbre total de consultations des 0 - 6 ans	Nbre de vaccins
2013	6 156	6 492
2014	8 470	5 972
2015	8 451	6 832
2016	7 344	5 617

59 NOMBRE D'ENFANTS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN BILAN DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE ET NOMBRE DE TROUBLES DÉPISTÉS

source : CTM - DAPS / Rapport 2017 Observatoire de la petite enfance

	Nbre d'enfants de 3 - 4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé	Nbre d'Enfants pour lesquels a été dépisté un :			
		déficit auditif	déficit visuel	trouble du langage	trouble du comportement
2013	650	76	186	216	54
2014	1 525	43	115	121	40
2015	1 441	14	108	140	30
2016	2 064	20	124	118	83

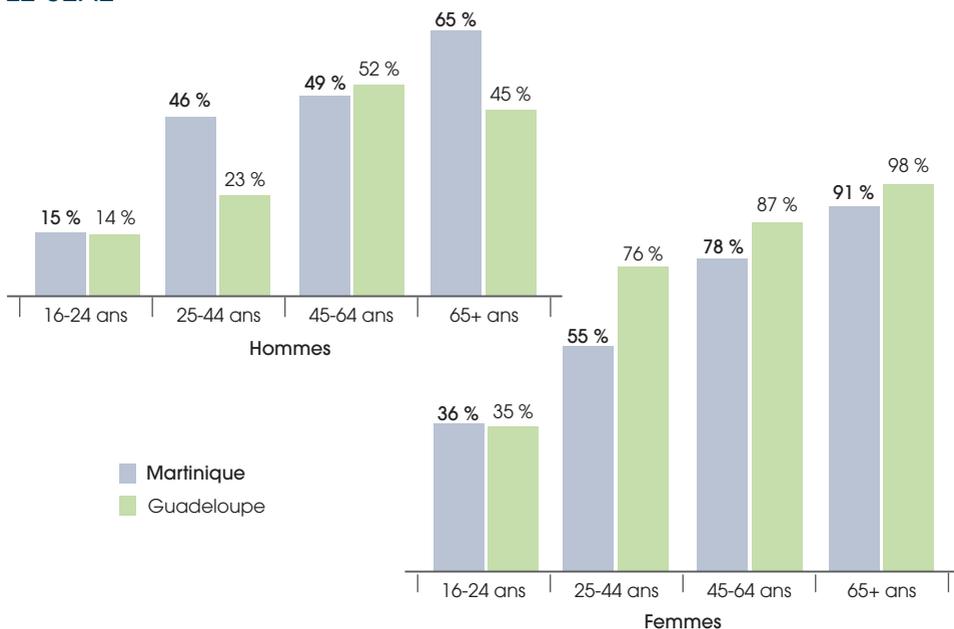
60 NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN DÉPISTAGE INFIRMIER SUR LA PÉRIODE 2015-2016

source : CTM - DAPS / Rapport 2017 Observatoire de la petite enfance

	Primaire	Collège	Lycée
Effectif d'élèves	11 930	12 362	3 230
Nbre d'élèves vus en dépistage	5 114	4 562	926
Nbre d'élèves orientés vers le médecin de l'éducation nationale	422	358	15

61 PRÉVALENCE DE L'OBÉSITÉ ABDOMINALE SELON L'ÂGE ET LE SEXE

source : Kannari 2013



Selon le Baromètre Santé Dom 2014, chez les enfants de 3 à 15 ans :

- 2 % pratiquent une activité en dehors de l'école au moins 1 fois par semaine, 1 garçon sur 2, et une 1 fille sur 3 pratique une activité sportive ;
- 41 % sont considérés comme sédentaires (plus de 2 heures de télévision par jour) ;
- 32,7 % des enfants de 6 à 14 ans vont à l'école à pied ou à vélo.

62 CONSOMMATION DE TABAC, D'ALCOOL ET DE CANNABIS À 17 ANS AU 1^{ER} JANVIER 2016

source : DREES - Panorama Statistique 2017

	Martinique	France hexag.
Tabac quotidien (au moins un cigarette par jour)		
Garçons	16,0 %	33,0 %
Filles	8,0 %	32,0 %
Alcool régulier (au moins dix usages dans le mois)		
Garçons	15,0 %	18,0 %
Filles	3,0 %	7,0 %
Cannabis régulier (au moins dix usages dans le mois)		
Garçons	13,0 %	13,0 %
Filles	2,0 %	6,0 %

63 SANTÉ MENTALE CHEZ LES 15-30 ANS EN 2014

source - Baromètre santé 2014 - Traitement OSM

	Martinique	France Hexag.
Pensées suicidaires (au cours des 12 derniers mois)	5,0 %	3,9 %
Tentative de suicide (au cours de la vie)	6,4 %	5,8 %
Tentative de suicide (au cours des 12 derniers mois)	1,4 %	1,0 %
Episode dépressif caractérisé (au cours des 12 derniers mois)	6,9 %	9,5 %
Consommation de médicaments psychotropes (au cours de la vie)	15,0 %	22,0 %
Consommation de médicaments psychotropes (au cours des 12 derniers mois)	1,4 %	9,5 %

64 MORT VIOLENTE CHEZ LES 15-24 ANS, PAR SEXE ENTRE 2012 ET 2014 (MOYENNE SUR 3 ANNÉES)

Source : Insee, estimation de population

	Toutes causes	Accidents Transport	Suicides
Effectif Hommes 15-24 ans	64	17	7
Taux* Hommes 15-24 ans en %	95,81	25,91	10,40
Effectif Femmes 15-24 ans	13	1	0
Taux* Femmes 15-24 ans en %	20,79	1,69	0
Effectif Ensemble	77	18	7

* Taux standardisé de décès pour 100 000 habitants - Population de référence pour la structure d'âge : RP 2006

65 ACCIDENTS DE LA ROUTE CHEZ LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS PAR GRAVITÉ ET TYPES DE VÉHICULES

source : DEAL Martinique - Traitement DROEF Martinique

	Nbre accidents	Part des -25 ans	Nbre de tués	Part des -25 ans	Nbre blessés hospitalisés	Part des -25 ans	Nbre tués -25 ans	dont tués en 2 roues
2016	311	46,6 %	26	46 %	165	49,7 %	12	5 soit 42 %
2017	387	39 %	30	33,3 %	174	30,4 %	10	3 soit 30 %

- les 15 - 29 ans représentent 48% des blessés graves et 50% des tués en 2017.
- la moyenne d'âge des accidents mortels en 2 roues en 2017 est de 33 ans (6 sur 14 ont moins de 30 ans).

	Martinique	France hexag.
Part des 18-24 ans parmi les tués en 2016	15 %	17 %
Part des 15-24 ans parmi les tués en 2016	15 %	19,9 %

- les 15 - 29 ans représentent 28,6% des tués en 2016 en France métropolitaine contre 40,45% des tués dans les départements d'Outre-mer.

66 COMPORTEMENTS SEXUELS ET CONTRACEPTION CHEZ LES JEUNES

source - OSM - Etude Insertion des jeunes en Martinique - 2016 - INPES Barometre santé 2010

	Martinique		France hexagonale	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Age médian du premier rapport sexuel chez les 18-24 ans	15,1 ans	16,5 ans	17,4 ans	17,6 ans

chez les 15-29 ans en Martinique

Utilisation d'un moyen de contraception lors du premier rapport	88,0 %
Recours à une contraception d'urgence au moins une fois dans sa vie	46,5 %
Recours à une contraception d'urgence plus d'une fois dans sa vie	19,0 %

source - Enquête KABP DFA 2011

67 NOMBRE D'IVG PARMIS LES FEMMES EN MARTINIQUE DONT NOMBRE DE MINEURES

source - ARS Martinique - Statiss - Panorama Statistique 2017



En 2017, 2119 IVG ont été pratiquées en Martinique, dont 6,3 % chez des mineures (rappel 5,79 % en 2015).

Taux de Recours à l'IVG en 2016

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	France hex.
pour 1000 femmes mineures de 15 à 17 ans	16,0	14,7	21,4	6,6
pour 1000 femmes de 15 à 49 ans	26,7	33,8	27,5	13,9

source - DREES Etudes et Résultats - Juin 2017

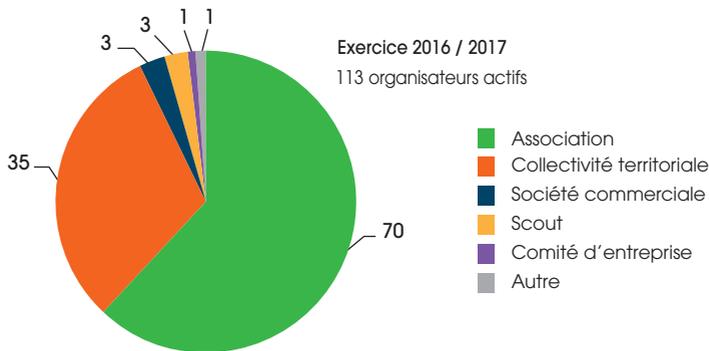
68 TYPE D'ACCUEILS DE LOISIRS SE DÉROULANT DANS LE DÉPARTEMENT (en nombre)

source : DJSCS Martinique - Extraction juin 2018

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Linguistique	2	3	2
Loisirs	334	163	151
Scoutisme	23	23	24
Séjour court	3	2	
Sportif	2	1	1
Vacances	61	56	44
Total	426	248	222

69 TYPE D'ORGANISATEURS D'ACCUEILS DE LOISIRS (en nombre)

source : DJSCS Martinique - Extraction avril 2018



70 ÉVOLUTION DE LA PART DES JEUNES DE 16 À 25 ANS PARMI LES ANIMATEURS TITULAIRES DU BAFa

source : DJSCS Martinique - Extraction juin 2018

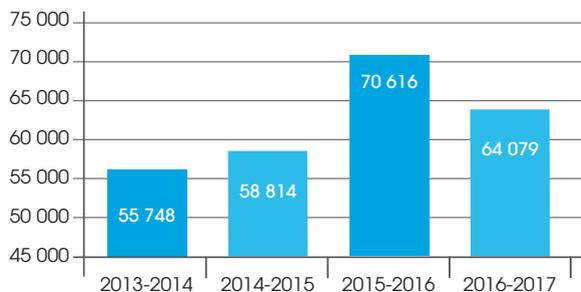
	2015	2016	2017
Nbre Total de BAFa délivrés	419	318	127
dont nombre de 16-25 ans	197	168	61
Part des 16-25 ans (en %)	47	52,8	48

Pour rappel : part des jeunes de 16 à 25 ans : 26,4 % en 2011 et 39,6 % en 2013.

71 ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT

source : DJSCS Martinique - Extraction avril 2018

- Évolution par exercice des effectifs des accueils de mineurs sans hébergement



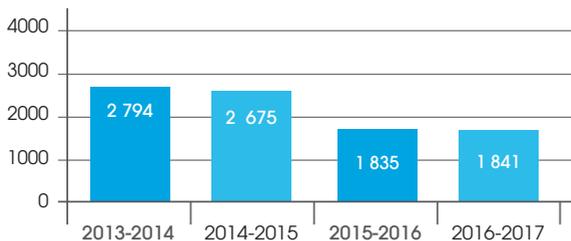
- Répartition par exercice des effectifs accueillis par tranche d'âge

2015 - 2016			2016 - 2017		
< 6 ans	6-13 ans	14 -17 ans	< 6 ans	6-13 ans	14 -17 ans
34,5 %	58,4 %	7,1 %	34,3 %	59,6 %	6,1 %

72 ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS AVEC HÉBERGEMENT (7 mineurs ou plus à partir de 4 nuits consécutives)

source : DJSCS Martinique - Extraction avril 2018

- Évolution par exercice des effectifs des accueils de mineurs avec hébergement



- Répartition par exercice des effectifs accueillis par tranche d'âge

2015 - 2016			2016 - 2017		
< 6 ans	6-13 ans	14 -17 ans	< 6 ans	6-13 ans	14 -17 ans
0 %	39,9 %	60,1 %	0 %	48,5 %	51,5 %

73 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES AUX ALLOCATAIRES

source : CAF Martinique

	2015	2016
Tickets loisirs	1 615	2 230
Aide à la formation (BAFA)	399	397

74 ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES JEUNES EN PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE EN MARTINIQUE

source : DJSCS Martinique

Pôles labellisés	2016 / 2017				2017 / 2018			
	Effectif total			Part des fem.	Effectif total			Part des fem.
Pôles labellisés	96	56	40	42 %	96	56	40	42 %
Athlétisme	17	9	8	47 %	0	0	0	-
Basket espoir	26	14	12	46 %	24	12	12	46 %
*Handball féminin	19	-	19	100 %	15	-	15	100 %
*Handball masculin	28	28	-	0 %	23	23	-	0 %
Judo	6	5	1	17 %	-	-	-	-

* En handball, existence de 2 pôles distincts masculin/féminin.
Les féminines représentaient 43% en 2015/2016 et 40% en 2016/2017.

Pôles Outre-Mer	2016 / 2017				2017 / 2018			
	Effectif total			Part des fem.	Effectif total			Part des fem.
Pôles Outre-Mer	118	77	51	43 %	118	77	51	43 %
Basket Outre-mer	30	16	14	47 %	30	16	14	47 %
Cyclisme	8	7	1	13 %	0	0	0	-
Escrime	9	7	2	22 %	12	7	5	42 %
Football	25	22	3	12 %	25	19	6	24 %
Gymnastique	11	4	7	64 %	7	0	7	100 %
Judo	-	-	-	-	15	13	2	15 %
Natation	9	6	3	33 %	6	5	1	17 %
Tennis	8	5	3	38 %	5	5	0	0 %
Voile	5	3	2	40 %	9	8	1	11 %
Volley	13	7	6	46 %	16	9	7	44 %

75 EFFECTIFS DES SPORTIFS MARTINIQUAIS INSCRITS SUR LISTES DE HAUT NIVEAU DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

source : DJSCS Martinique

Catégories	2016 / 2017		2017 / 2018	
	Effectif total	Nbre de jeunes - 25 ans	Effectif total	Nbre de jeunes - 25 ans
Espoir	66	66	82	82
*Jeune	8	8	-	-
**Relève	-	-	7	7
Sénior	4	3	1	1
Elite	0	-	3	1
**Collectif	-	-	2	2
*Reconversion	1	0	-	-
*Partenaire d'entraînement	0	-	-	-

* catégories n'existant plus depuis nov. 2017

** nouvelles catégories depuis nov. 2017

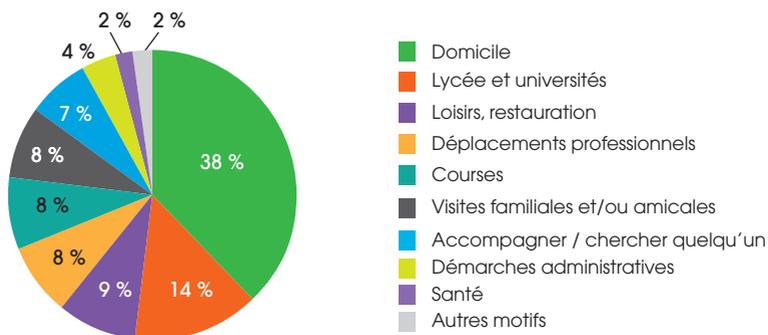
76 FRÉQUENCE D'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MODES DE LOCOMOTION CHEZ LES JEUNES

source : EMD 2014 - ADUAM Martinique 2017

	Tous les jours	Deux déplacements par semaine au moins	Deux déplacements par mois au moins	Exceptionnellement	Jamais
Marche à pied	37,0 %	10,5 %	1,6 %	12,1 %	38,7 %
Deux roues motorisé	2,3 %	0,4 %	0,0 %	2,6 %	94,7 %
Bicyclette	1,2 %	0,7 %	0,7 %	3,2 %	94,2 %
Transports en commun	29,6 %	10,5 %	4,1 %	17,1 %	38,7 %
Voiture conducteur	28,0 %	6,4 %	0,7 %	4,2 %	60,7 %
Voiture passager	28,8 %	22,1 %	3,9 %	30,4 %	14,9 %
Voiture conducteur et passager	54,9 %	20,0 %	2,4 %	16,9 %	5,7 %

77 MOTIFS DE DÉPLACEMENTS DES 18-24 ANS

source : EMD 2014 - ADUAM Martinique 2017



PART DES MINEURS DANS LES CRIMES ET DÉLITS CONSTATÉS PAR LA GENDARMERIE NATIONALE EN 2016 ET 2017

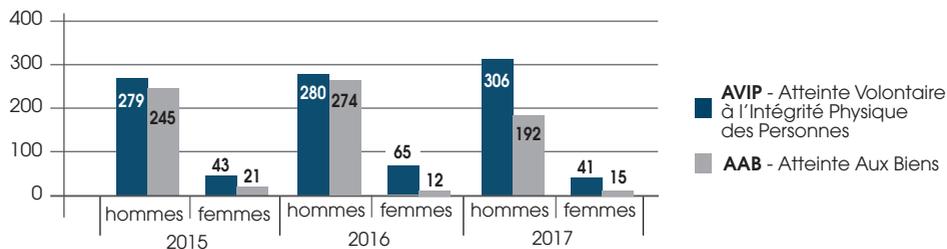
source : ONDRP Gendarmerie données années 2016-2017

	Nbre pers. mises en cause		% de mineurs hommes mis en cause	
	2016	2017	2016	2017
Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	31	35	29,03	25,71
Vols avec armes blanches ou par destination contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	16	30	43,75	53,33
Vols avec violences sans armes contre d'autres victimes	75	69	32,00	27,54
Vols à la tire	20	14	10,00	42,86
Vols de véhicules motorisés à deux roues	16	33	25,00	24,24
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	96	125	43,75	26,40
Recels	227	210	8,37	15,71
Viols sur mineur(e)s	58	41	37,93	46,34
Harcelements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	35	55	34,29	45,45
Usage - revente de stupéfiants	77	67	6,49	11,94
Usage de stupéfiants	997	960	8,22	4,38
Autres destructions et dégradations de biens privés	45	39	6,67	7,69
Violences à dépositaires de l'autorité	121	86	13,22	9,30
Port ou détention d'armes prohibées	184	195	14,13	18,46

	Nbre pers. mises en cause		% de mineures femmes mises en cause	
	2016	2017	2016	2017
Atteinte à la dignité et à la personnalité	109	163	10,09	9,20
Vols avec entrée par ruse en tous lieux	12	5	8,33	0,00
Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	96	125	4,17	4,00
Atteintes sexuelles	46	70	4,35	7,14
Coups et blessures volontaires sur mineur(e)s de moins de 15 ans, mauvais traitements, abandon d'enfants	132	197	9,09	8,63
Harcelements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	35	55	5,71	0,00

79 ÉVOLUTION DE LA PART DES MINEURS DANS LES FAITS DE DÉLINQUANCE DE 2015 À 2017

source et commentaire : ONDRP Gendarmerie données années 2015-2016-2017



La baisse continue de la délinquance des mineurs va de pair avec la baisse générale sur le territoire.

80 MINEURS CONFIÉS PAR LES TRIBUNAUX HORS DÉTENTION

source : DDPJJ Martinique

Jeunes pris en charge secteur public	2016	2017	Evolution %
Investigation	487	427	-12,3 %
Placement judiciaire	34	32	-5,88 %
Milieu ouvert	528	567	+ 12,57 %
dont contrôle judiciaire	193	215	+ 11,4 %
dont Tribunal Grande Instance	13	16	+ 23,08 %
dont liberté surveillée préjudicielle	186	179	- 3,76 %
dont sursis mise à l'épreuve	65	57	- 12,31 %

81 PART DES MINEURS FAISANT L'OBJET D'UNE SAISINE DU JUGE DES ENFANTS EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN 2016

source : Insee - Estimation de population - Etat civil, Ministère de la justice - SDSE

Part des mineurs dont le juge est saisi en ‰

Martinique	8,4
Guadeloupe	9,5
Guyane	5,9
La Réunion	6,6
France hexagonale	7,9

Population au lieu de résidence âgée de 0 à 17 ans révolus.

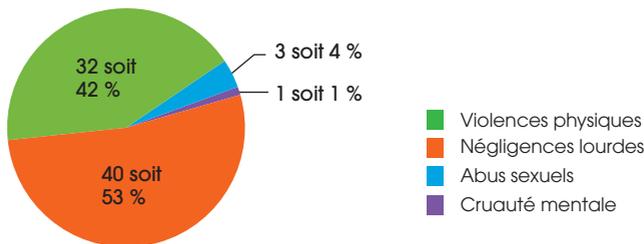
82 ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES PAR LA BPDJ SUR LA PÉRIODE 2014-2016 (nbre de personnes bénéficiaires)

source : Observatoire de la petite enfance - Rapport 2017 - Ministère de l'intérieur / Commandement de la gendarmerie de Martinique

	2014 - 2015	2015 - 2016
Rappel à la loi	5 483	4 655
Dangers d'internet	4 275	4 715
Toxicomanie	4 741	4 227
Violences sexuelles	2 652	2 712
Permis piétons (présentation/examen)	875 / 653	1 196 / 1 121
Permis piétons (présence/examen)	-	1 197 / 687
Autres (harcèlement, cyber-harcèlement, radicalisation)	771	2 302

83 RÉPARTITION DES ENFANTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN APPEL DE JOUR POUR UNE SITUATION DE DANGER EN 2016 (sur le téléphone territorial - appels de jour)

source : Observatoire de la petite enfance - Rapport 2017 - CT / DPPEF



84 NOMBRE DE MINEURS EN DANGER / MESURES INDIVIDUELLES PRONONCÉES DE 2014 À 2016

source : TGI de Fort-de-France

	2014	2015	2016
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	626	672	640
0 à 6 ans	189	220	205
7 à 12 ans	206	212	196
13 à 15 ans	140	150	150
16 à 17 ans	88	82	87
non renseigné	3	8	2
Mesures individuelles prononcées (mesures d'investigations, d'AEMO et de placements, nouvelles et renouvelées)	2 342	2 780	2 835

DÉTENUS MINEURS ÉCROUÉS AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS

source : Direction de l'administration pénitentiaire - SDME - Me5

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
Nombre total de détenus	521	505
dont nombre de mineurs	11	11
part des mineurs en %	2,1 %	2,2 %
Taux d'occupation en % <i>(nbre de mineurs / places pour mineurs)</i>	65 %	65 %

FOCUS

Le dispositif "élèves pairs" a été mis en place par la BPDJ en 2009, en partenariat avec l'Éducation Nationale. Le maintien de ce dispositif sur le territoire martiniquais est inscrit dans le « plan jeunesse outre-mer » (2015), comme action venant répondre au 5^{ème} principe directeur du plan : "lutter contre la délinquance et favoriser le mieux vivre ensemble".

Le dispositif a pour objectif une diminution des incivilités et des violences quotidiennes au sein des établissements scolaires. Il consiste à permettre à certains élèves de devenir "élèves pairs", soit : des médiateurs pour leurs pairs. Pour ce faire, ils reçoivent, de la part des professionnels de la BPDJ, une sensibilisation aux difficultés pouvant être rencontrées par leurs pairs dans le milieu scolaire, mais aussi social ou familial.

De sa création à l'année scolaire 2016-2017, 1028 élèves ont été formés par la BPDJ de Martinique.

En 2015, les trois problématiques le plus fréquemment relevées par les éducateurs de rues aux abords des collèges étaient : les actes d'incivilités 57 %, les retards fréquents 20 %, l'absentéisme 9 %.

source : Observatoire de la petite enfance - Rapport 2017



sources et lexique

ACADÉMIE DE MARTINIQUE

ADUAM - AGENCE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DE MARTINIQUE

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

ARS - AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE MARTINIQUE

CAF - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MARTINIQUE

CNAF - CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

CAMPUS FRANCE

DEAL - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

DEPP - DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

DMML - DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL AUX MISSIONS LOCALES

DIECCTE - DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENCIAIRE

DJSCS - DIRECTION DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DE LA COHÉSION SOCIALE

DDPJ - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DREES - DIRECTION DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

ENQUÊTE IPA/IVA - INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS / INSERTION DANS LA VIE ACTIVE

ESCAPAD - ENQUÊTE MISE EN ŒUVRE PAR L'OFDT EN PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

FINESS - FICHIER NATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

GENDARMERIE NATIONALE

IGAS - INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES

INED - INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

INJEP - INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

INSEE - INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

MDPH - MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mli - MISSION LOCALE D'INSERTION

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE - MINISTÈRE DES ARMÉES

OPE - OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE

OFDT - OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES

ONDRP - OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

OSM - OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ DE LA MARTINIQUE

PMSI - PROGRAMME DE MÉDICALISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

PÔLE EMPLOI

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

SESAG - SERVICE ÉTUDES ET STATISTIQUES ANTILLES GUYANE

SMA - SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ

STATISS - STATISTIQUES ET INDICATEURS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

TGI DE FORT-DE-FRANCE

UAG - UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

DIRECTRICE DE PUBLICATION - DOMINIQUE SAVON

CONCEPTION - OBSERVATOIRE DES MÉTIERS ET DE L'EMPLOI DE LA DJSCS MARTINIQUE

Ces chiffres clés ont pour source de nombreuses études nationales et régionales. Nous avertissons les lecteurs que l'observatoire de la DJSCS a été amené à effectuer, dans certains cas, un traitement de données.

Les focus portés en fin de chaque thématique sont choisis par nos soins parmi les analyses produites par nos sources.

RETROUVEZ LES CHIFFRES CLÉS SUR LES SITES

www.martinique.drjscs.gouv.fr

www.possmartinique.com

POSS
Martinique
Plateforme d'Observation Sociale et Sanitaire



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE MARTINIQUE

"Agora 2" - Rond Point du Calendrier Lagunaire - Zac "Etang Z'abricot"
97264 FORT DE FRANCE Cedex - Tél. 0596 66 36 00 - Fax. 0596 66 36 01

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI EN MARTINIQUE AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2019

Au deuxième trimestre 2019, en Martinique, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 40 400. Ce nombre baisse de 1,5 % sur le trimestre (soit -610 personnes) et de 5,9 % sur un an.

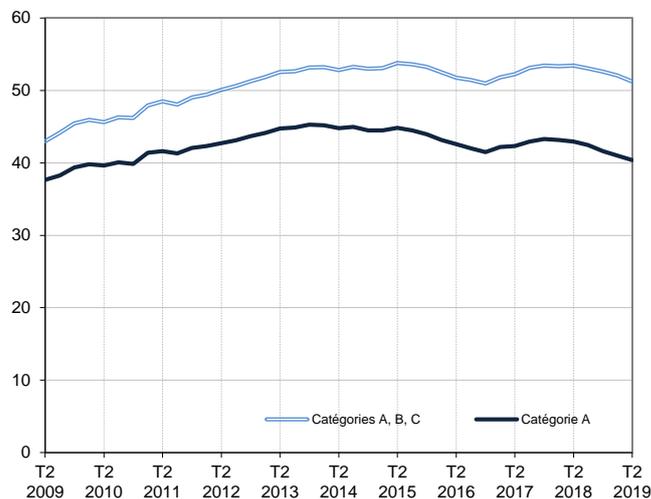
En France (y compris Drom), ce nombre baisse de 0,5 % ce trimestre (-1,9 % sur un an).

En Martinique, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 51 210 au deuxième trimestre 2019. Ce nombre baisse de 1,6 % sur le trimestre (soit -850 personnes) et de 4,1 % sur un an.

En France (y compris Drom), ce nombre baisse de 0,5 % ce trimestre (-0,9 % sur un an).

Demands d'emploi en catégories A et A, B, C en Martinique

En milliers, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Demands d'emploi par catégorie

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	2e trim. 2018	1er trim. 2019	2e trim. 2019	un trimestre *	un an **
Martinique					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	42 950	41 010	40 400	-1,5	-5,9
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	4 320	4 470	4 380	-2,0	+1,4
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	6 140	6 580	6 430	-2,3	+4,7
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	53 410	52 060	51 210	-1,6	-4,1
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	2 840	2 770	2 500	-9,7	-12,0
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	1 940	2 150	2 620	+21,9	+35,1
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	58 190	56 970	56 340	-1,1	-3,2
France (en milliers)					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	3 704,5	3 649,3	3 632,5	-0,5	-1,9
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	779,7	780,1	768,0	-1,6	-1,5
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	1 459,8	1 485,2	1 487,4	+0,1	+1,9
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 944,0	5 914,6	5 887,9	-0,5	-0,9
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	272,2	287,7	295,9	+2,9	+8,7
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	373,6	359,7	370,3	+2,9	-0,9
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	6 589,7	6 562,1	6 554,1	-0,1	-0,5

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

La situation des demandeurs d'emploi vis-à-vis de l'activité réduite courte (inférieure ou égale à 78 heures sur un mois, catégorie B) ou longue (supérieure ou égale à 79 heures sur un mois, catégorie C), est déterminée à la fin de chaque mois. Dans cette publication les nombres de demandeurs d'emploi en catégories B, C sont obtenus en faisant la moyenne sur le trimestre.

Une [documentation](#) fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries sur les demandeurs d'emploi.

Les données publiées concernent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent davantage affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

L'ensemble des définitions et concepts figurent dans la [documentation méthodologique](#) en ligne.

DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT-RÉGION D'OUTRE-MER

Au deuxième trimestre 2019, dans les départements-régions d'Outre-mer, les évolutions sur le trimestre du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A se situent entre -2,2 % en Guyane et -0,2 % à La Réunion. Sur un an, elles se situent entre -5,9 % en Martinique et -0,8 % à La Réunion.

Les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre -2,4 % en Guyane et -0,4 % à La Réunion pour les évolutions sur un trimestre. Sur un an, elles se situent entre -4,1 % en Martinique et -0,1 % à La Réunion.

Demands d'emploi en catégorie A

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	2e trim. 2018	1er trim. 2019	2e trim. 2019	un trimestre *	un an **
Martinique	42 950	41 010	40 400	-1,5	-5,9
Guadeloupe	55 770	54 540	53 760	-1,4	-3,6
Guyane	22 960	22 900	22 390	-2,2	-2,5
La Réunion	139 710	138 970	138 640	-0,2	-0,8
France (en milliers)	3 704,5	3 649,3	3 632,5	-0,5	-1,9

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Demands d'emploi en catégories A, B, C

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	2e trim. 2018	1er trim. 2019	2e trim. 2019	un trimestre *	un an **
Martinique	53 410	52 060	51 210	-1,6	-4,1
Guadeloupe	65 460	64 480	63 720	-1,2	-2,7
Guyane	25 840	25 920	25 290	-2,4	-2,1
La Réunion	168 260	168 760	168 110	-0,4	-0,1
France (en milliers)	5 944,0	5 914,6	5 887,9	-0,5	-0,9

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIE A, EN MARTINIQUE

En Martinique, sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 1,2 % pour les hommes (-5,7 % sur un an) et de 1,7 % pour les femmes (-6,2 % sur un an).

Sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue en Martinique de 1,8 % pour les moins de 25 ans (-5,8 % sur un an), de 2,0 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (-9,3 % sur un an) et de 0,7 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (-0,4 % sur un an).

Demandeurs d'emploi en catégorie A par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	2e trim. 2018	1er trim. 2019	2e trim. 2019	un trimestre *	un an **
Hommes	19 090	18 230	18 010	-1,2	-5,7
Femmes	23 860	22 780	22 390	-1,7	-6,2
Moins de 25 ans	4 630	4 440	4 360	-1,8	-5,8
Hommes	2 280	2 110	2 060	-2,4	-9,6
Femmes	2 350	2 330	2 300	-1,3	-2,1
Entre 25 et 49 ans	23 800	22 010	21 580	-2,0	-9,3
Hommes	10 090	9 390	9 250	-1,5	-8,3
Femmes	13 710	12 620	12 320	-2,4	-10,1
50 ans ou plus	14 520	14 560	14 460	-0,7	-0,4
Hommes	6 720	6 730	6 700	-0,4	-0,3
Femmes	7 800	7 830	7 770	-0,8	-0,4
Martinique	42 950	41 010	40 400	-1,5	-5,9

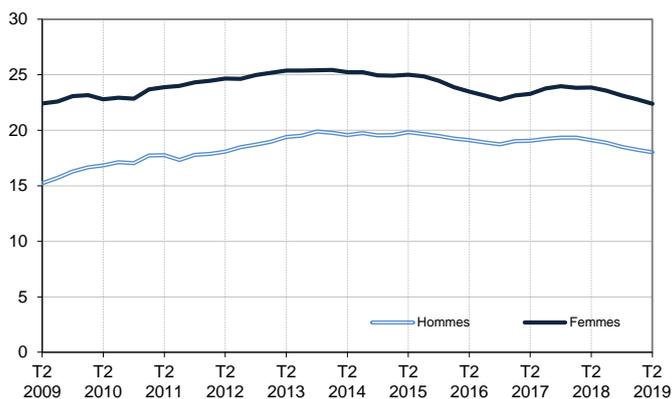
* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

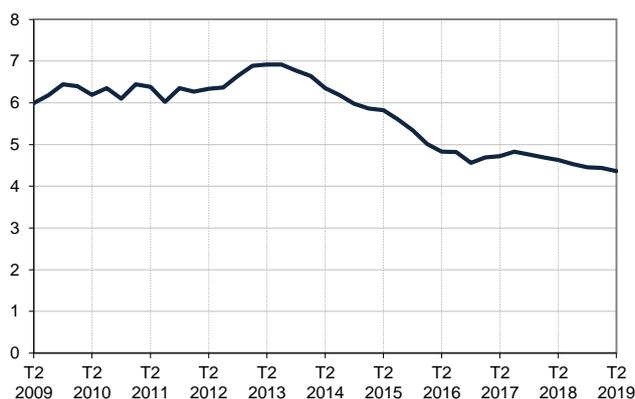
Catégorie A, par sexe

En milliers, données CVS-CJO



Catégorie A, moins de 25 ans

En milliers, données CVS-CJO



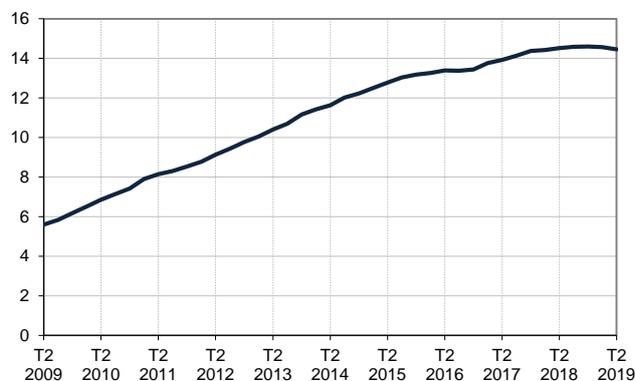
Catégorie A, entre 25 et 49 ans

En milliers, données CVS-CJO



Catégorie A, 50 ans ou plus

En milliers, données CVS-CJO



Champ : Martinique.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A, B, C, EN MARTINIQUE

En Martinique, sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 1,0 % pour les hommes (-3,7 % sur un an) et de 2,1 % pour les femmes (-4,4 % sur un an).

Sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue en Martinique de 1,7 % pour les moins de 25 ans (-3,6 % sur un an), de 1,9 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (-6,9 % sur un an) et de 1,2 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,4 % sur un an).

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	2e trim. 2018	1er trim. 2019	2e trim. 2019	un trimestre *	un an **
Hommes	22 390	21 770	21 560	-1,0	-3,7
Femmes	31 020	30 290	29 650	-2,1	-4,4
Moins de 25 ans	5 530	5 420	5 330	-1,7	-3,6
Hommes	2 660	2 500	2 480	-0,8	-6,8
Femmes	2 870	2 920	2 860	-2,1	-0,3
Entre 25 et 49 ans	29 910	28 390	27 840	-1,9	-6,9
Hommes	12 060	11 490	11 360	-1,1	-5,8
Femmes	17 850	16 900	16 480	-2,5	-7,7
50 ans ou plus	17 970	18 250	18 040	-1,2	+0,4
Hommes	7 670	7 780	7 730	-0,6	+0,8
Femmes	10 300	10 470	10 310	-1,5	+0,1
Martinique	53 410	52 060	51 210	-1,6	-4,1

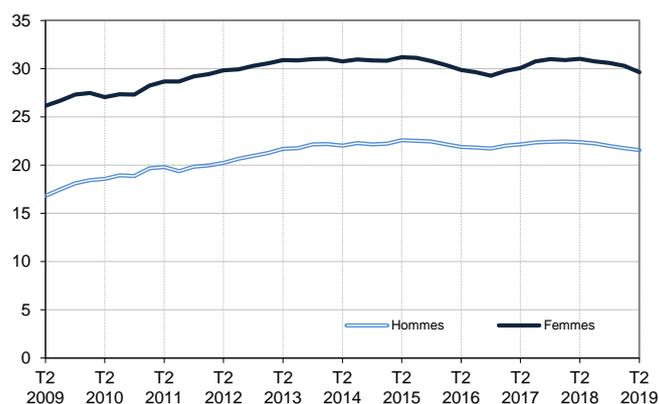
* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Catégories A, B, C, par sexe

En milliers, données CVS-CJO



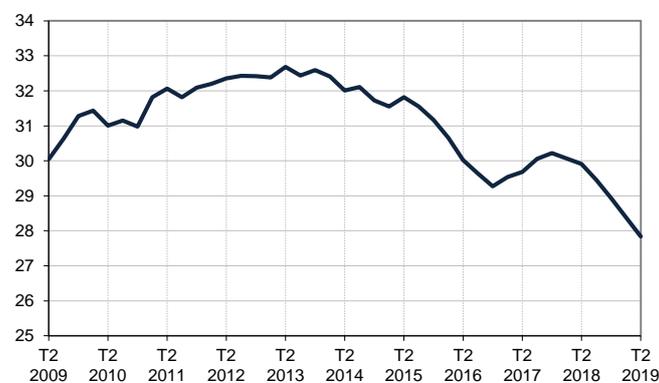
Catégories A, B, C, moins de 25 ans

En milliers, données CVS-CJO



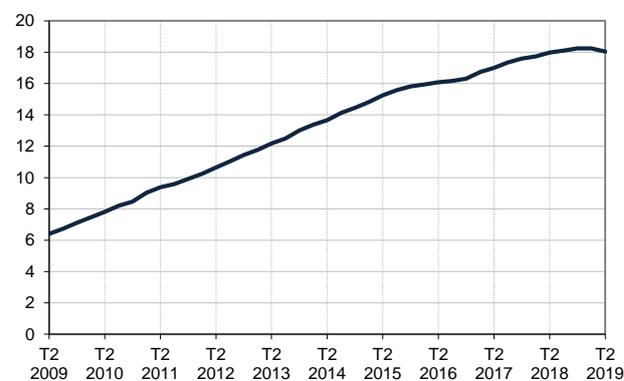
Catégories A, B, C, entre 25 et 49 ans

En milliers, données CVS-CJO



Catégories A, B, C, 50 ans ou plus

En milliers, données CVS-CJO



Champ : Martinique.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION EN CATÉGORIES A, B, C DES DEMANDEURS D'EMPLOI, EN MARTINIQUE

En Martinique, sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus diminue de 1,8 % (-2,7 % sur un an) et celui des inscrits depuis moins d'un an diminue de 1,5 % (-5,8 % sur un an).

L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée par le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit, de façon continue, en catégories A, B, C. Une sortie d'un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté. D'autres indicateurs, tel que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de Pôle emploi dans ces catégories.

Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en % et point) sur	
	2e trim. 2018	1er trim. 2019	2e trim. 2019	un trimestre *	un an **
Martinique					
Inscrits depuis moins de 1 an	25 120	24 020	23 670	-1,5	-5,8
Inscrits depuis 1 an ou plus	28 290	28 040	27 540	-1,8	-2,7
De 1 an à moins de 2 ans	11 390	10 650	10 240	-3,8	-10,1
De 2 ans à moins de 3 ans	4 870	5 820	5 800	-0,3	+19,1
3 ans ou plus	12 020	11 570	11 500	-0,6	-4,3
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	53 410	52 060	51 210	-1,6	-4,1
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	53,0 %	53,9 %	53,8 %	-0,1 pt	+0,8 pt
France					
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en milliers)	2 779,7	2 831,9	2 824,9	-0,2	1,6
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	46,8 %	47,9 %	48,0 %	+0,1 pt	+1,2 pt

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C

En milliers, données CVS-CJO



Champ : Martinique.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

ENTRÉES ET SORTIES DE CATÉGORIES A, B, C, EN MARTINIQUE

En Martinique, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C au deuxième trimestre 2019 diminue de 0,5 % par rapport au trimestre précédent (-1,9 % sur un an).

Au deuxième trimestre 2019, les entrées pour fin de mission d'intérim (-12,5 %), démission (-10,0 %), première entrée sur le marché du travail (-10,0 %), réinscription rapide (-2,2 %), autres motifs (-3,1 %) et motif indéterminé (-12,5 %) sont en baisse. Les entrées pour rupture conventionnelle et autre licenciement sont stables. Les entrées pour fin de contrat (+19,4 %), licenciement économique (+14,3 %) et retour d'inactivité (+4,1 %) sont en hausse.

En Martinique, le nombre moyen de sorties de catégories A, B, C au deuxième trimestre 2019 diminue de 7,1 % par rapport au trimestre précédent (-2,6 % sur un an).

Au deuxième trimestre 2019, les sorties pour reprise d'emploi déclarée (-15,2 %), entrée en stage ou en formation (-31,8 %), arrêt de recherche (-5,3 %), cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (-0,9 %) et autres cas (-5,6 %) sont en baisse. Les sorties pour radiation administrative (+11,1 %) sont en hausse.

Suite à la refonte des motifs d'inscription à Pôle emploi (voir [note](#)), les données sur les entrées en catégories A,B,C par motif sont révisées et ne sont pas comparables avec celles publiées avant avril 2018.

Entrées en catégories A, B, C par motif

Données CVS-CJO

	Nombre moyen d'entrées 2e trim. 2019	Répartition des motifs (en %)	Évolution trimestrielle * (en %)	Évolution annuelle ** (en %)
Martinique				
Fin de contrat	740	17,7	+19,4	-2,6
Fin de mission d'intérim	70	1,7	-12,5	0,0
Démission	90	2,1	-10,0	+12,5
Rupture conventionnelle	160	3,8	0,0	+6,7
Licenciement économique	80	1,9	+14,3	0,0
Autre licenciement	120	2,9	0,0	0,0
Première entrée sur le marché du travail ⁽¹⁾	360	8,6	-10,0	-21,7
Retour d'inactivité ⁽²⁾	760	18,1	+4,1	+13,4
Réinscription rapide ⁽³⁾	870	20,8	-2,2	-6,5
Autres motifs ⁽⁴⁾	310	7,4	-3,1	+19,2
Motif indéterminé	630	15,0	-12,5	-8,7
Entrées en catégories A, B, C	4 190	100,0	-0,5	-1,9
France (en milliers)	552,0		-0,6	+0,1

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Inscription à Pôle emploi d'une personne qui se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive.

(2) Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation.

(3) Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...).

(4) Fin d'activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi.

Sorties de catégories A, B, C par motif

Données CVS-CJO

	Nombre moyen de sorties 2e trim. 2019	Répartition des motifs (en %)	Évolution trimestrielle * (en %)	Évolution annuelle ** (en %)
Martinique				
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾	560	13,4	-15,2	0,0
Entrée en stage ou en formation	450	10,8	-31,8	-4,3
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite, ...)	180	4,3	-5,3	-5,3
<i>Dont maladie</i>	90	2,2	0,0	0,0
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	2 250	54,0	-0,9	-4,3
Radiation administrative	400	9,6	+11,1	+25,0
Autres cas ⁽²⁾	340	8,2	-5,6	-12,8
Sorties de catégories A, B, C	4 170	100,0	-7,1	-2,6
France (en milliers)	553,4		+0,4	+0,8

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Uniquement celles connues de Pôle emploi.

(2) Déménagement, titre de séjour non valide, absence du lieu de résidence supérieure à 35 jours, etc.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

SOURCE, DÉFINITIONS ET MÉTHODE

Source : la Statistique du marché du travail (STMT)

La Statistique du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

La correction des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO) permet de rendre les évolutions pertinentes pour l'analyse conjoncturelle. Les coefficients de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables sont estimés une fois par an pour la 1^{ère} publication de l'année. Lorsque ces coefficients sont réestimés, les séries CVS-CJO sont révisées sur tout leur historique. La prochaine campagne d'actualisation des coefficients aura lieu en avril 2019.

Depuis 2018, la publication commune Dares-Pôle Emploi est trimestrielle et présente la moyenne sur le trimestre passé du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, ainsi que les flux d'entrées et de sorties. Cette refonte de la publication vise à mettre l'accent sur les évolutions tendanciennes de ces statistiques plutôt que sur leurs variations au mois le mois, qui sont très volatiles et parfois difficiles à interpréter.

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles. La moyenne trimestrielle correspond à la somme des effectifs ou des flux pour les trois mois du trimestre considéré, divisée par trois.

Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Le Fichier historique statistique (FHS) est une autre source statistique sur les demandeurs d'emploi issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle comporte tous les épisodes d'inscription sur une période de 10 ans. Les statistiques produites à partir de la STMT et du FHS peuvent différer en raison de différences dans la constitution des deux sources. En particulier la façon dont sont traités les événements enregistrés avec retard et les sorties de courte durée sont traités dans les deux sources est à l'origine d'écarts. Des [séries brutes sur les demandeurs d'emploi issues FHS](#), au niveau national, sont publiées chaque année.

Demandeurs d'emploi : définition et différence avec les chômeurs au sens du BIT

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent depuis 2009, à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi selon les catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui (i) n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence, (ii) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et (iii) a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee.

L'inscription à Pôle emploi en catégorie A et le chômage au sens du BIT sont deux réalités proches, mais qui ne se recouvrent pas (voir [documentation](#)).

Interprétation des séries CVS-CJO sur les demandeurs d'emploi

Les données STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent résulter soit de la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, soit de chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (variations dans la gestion des listes de demandeurs d'emploi par Pôle emploi ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels figurent aussi des incidents et changements de procédure dont certains ont pu avoir un impact significatif sur les séries de demandeurs d'emploi. Un [document](#) présente les principaux événements et leurs impacts.

Une [documentation](#) fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries sur les demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus

[\[1\] Dares, Pôle emploi, publications mensuelles sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en France métropolitaine](#)

[\[2\] Dares, les séries mensuelles régionales, départementales et par zone d'emploi.](#)

Comité interministériel de **la mer** 2017

DOSSIER DE PRESSE





« La France conquérante, celle que voulait François 1^{er} au début de la Renaissance française, était tournée vers la mer. La France conquérante, ce doit être une France qui prend appui sur sa puissance maritime pour créer de nouveaux emplois, notamment dans les filières des énergies marines, pour capter toujours plus de marchandises grâce à ses grands ports ».

Édouard PHILIPPE
Déclaration de politique générale
le 4 juillet 2017

Principales mesures adoptées

- ▶ Le Gouvernement se dote d'une ambition maritime établie en étroite concertation avec les régions et les professionnels. À cet effet, il s'appuie sur le Comité France Maritime¹ qui réunit les partenaires publics et privés, pour proposer et faciliter la mise en œuvre des stratégies de développement de l'économie bleue et de l'emploi maritime français.
- ▶ La protection écologique des milieux marins et les usages dans les espaces maritimes sont rapidement mis en cohérence à travers une planification spatiale à l'échelle des façades métropolitaines.
- ▶ L'implantation des énergies marines renouvelables est simplifiée et l'utilisation de propulsions des navires plus respectueuses de l'environnement est encouragée pour placer la mer et les activités maritimes à la pointe de la transition énergétique.
- ▶ La protection des écosystèmes marins les plus fragiles, notamment outre-mer, est renforcée, ainsi que celle des écosystèmes littoraux, outils de la résilience des territoires côtiers face aux effets du changement climatique.
- ▶ Le modèle économique des ports est profondément repensé et révisé par la diversification de l'investissement portuaire, la réforme de la fiscalité, l'introduction plus poussée d'outils numériques, l'évolution des procédures relatives à la domanialité et à la fiscalité, la fluidité de la chaîne logistique et l'élargissement des hinterlands portuaires.
- ▶ La compétitivité et le renouvellement de la flotte de commerce sont soutenus et le plan de suivi de la flotte stratégique sera mis en œuvre sur trois ans.
- ▶ Les efforts de modernisation de la pêche et de l'aquaculture françaises sont poursuivis pour préparer l'avenir et faire face aux évolutions du contexte économique et européen, notamment le Brexit sur lequel la France est très vigilante.
- ▶ Le Gouvernement fait de l'attractivité des métiers de la mer un axe prioritaire de sa politique maritime, à travers la politique de formation et d'accompagnement social.
- ▶ La valorisation des atouts maritimes et portuaires ainsi que des emplois maritimes ultramarins est recherchée dans toutes les filières de l'économie bleue. Elle s'accompagne également d'une attention soutenue à la préservation environnementale des milieux sensibles.
- ▶ L'innovation est placée au premier rang des efforts publics dans tous les secteurs de l'économie maritime française, pour conforter les positions de notre pays et disposer des meilleurs atouts pour l'avenir, notamment en termes de propulsion décarbonée.
- ▶ L'État poursuit son effort d'équipement et d'organisation pour mener à bien ses missions de service public, en métropole et outre-mer, de même que la simplification de l'encadrement.
- ▶ La France participe résolument aux efforts communs de ses partenaires au sein de l'Union européenne et sur la scène internationale pour y renforcer la défense de ses intérêts, et porter les politiques climatiques et de développement durable à l'échelle des océans.

1- Outil de partenariat public-privé, le Comité France Maritime (CFM) est une instance informelle de dialogue et de proposition qui associe l'État, les régions et les acteurs professionnels. Son objectif est la promotion et le développement de l'économie maritime.



I - La mer : un levier nécessaire de transition écologique

1- Porter une ambition pour le développement durable de l'économie bleue

La France s'est dotée en février 2017 d'une Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML). Véritable fil conducteur d'une politique maritime ambitieuse, cette stratégie doit maintenant être mise en œuvre en mobilisant l'ensemble des services de l'État, les professionnels du maritime, par le biais du Comité France Maritime, et la société civile par le biais du Conseil nationale de la mer et des littoraux (CNML)².

Mesure 1

La stratégie de la mer et du littoral (SNML) est mise en œuvre et le processus de planification spatiale maritime est accéléré en s'assurant qu'il soit bien articulé entre l'État et les différents niveaux de collectivités territoriales, et associe étroitement les acteurs privés. Elle est déclinée par des stratégies de façade et, outre-mer, de bassin maritime.

Mesure 2

Le Gouvernement renforce le partenariat entre l'État et les régions maritimes dans le cadre de la révision des contrats de plan État-Régions, de leur association au Comité France Maritime et de la mise en œuvre des documents stratégiques de façade ou de bassin. Il s'agit de soutenir les projets territoriaux terre/mer, avec notamment la perspective d'un CPIER (Contrat de plan interrégional État-Régions) dédié à l'axe Méditerranée Rhône Saône.

Mesure 3

Des actions-programmes phares mobilisatrices sont déployées pour la mise en œuvre de la SNML et le développement de l'économie bleue par le biais du Conseil National de la Mer et des Littoraux et du Comité France Maritime. Ces actions-programmes phares portent les thèmes de l'économie bleue, de la connaissance, de la sensibilisation, du développement des territoires maritimes, de la lutte contre les pollutions d'origine terrestre ou encore de la valorisation de la biodiversité dans les outre-mer.



2 - Le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), présidé par le Premier ministre, est composé pour moitié d'élus et pour moitié de syndicats, d'acteurs professionnels et d'associations environnementales. Il débat des orientations stratégiques de la politique maritime de la France dans tous les domaines (environnement, sécurité et sûreté, économie).

2. Poursuivre le développement des énergies marines renouvelables.

Le développement des énergies marines (éolien en mer posé et flottant, hydrolien...) constitue un enjeu majeur pour la transition énergétique. Pour encourager leur mise en œuvre, de nombreuses mesures ont déjà été entreprises depuis 2015, mais la France reste en retard par rapport à ses voisins européens. Le Gouvernement doit s'engager à fournir des efforts importants pour rendre les procédures plus simples, plus lisibles, et plus efficaces. Pendant ce quinquennat, de nouveaux appels d'offres seront lancés.

Mesure 4

Le Gouvernement engage une réforme profonde des procédures d'autorisation qui reposera sur l'identification en amont des zones à vocation de développement des énergies marines et l'organisation par l'État des études, de la concertation et du débat public avant le lancement formel des appels d'offres.



Mesure 5

Le sauvetage maritime est organisé dans les emprises des énergies marines et les conditions de mise en place d'un balisage aéronautique et maritime adapté et conforme à la pratique européenne sont définies.



Mesure 6

L'État engage rapidement les études préalables en vue de futurs appels d'offres : parc éolien posé au large d'Oléron, éolien flottant en Bretagne et en Méditerranée, hydrolien en mer (Raz-Blanchard puis Fromveur) en fonction de l'avancée de cette technologie.

3. Renforcer la protection écologique des milieux marins et du littoral.

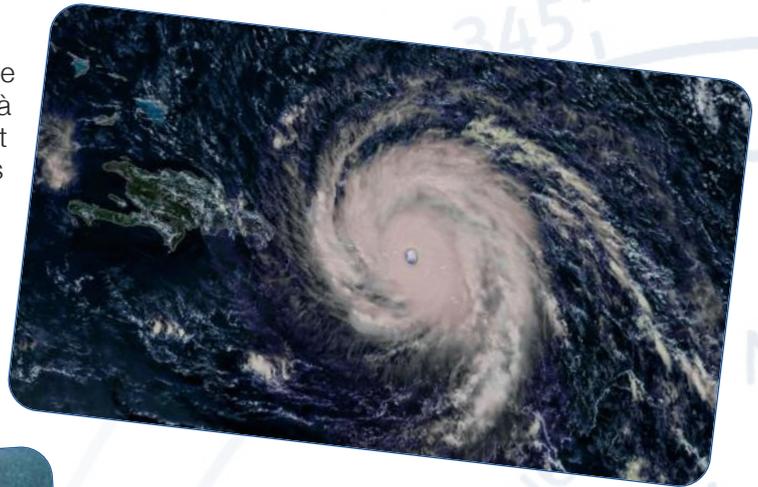
Pour assurer la restauration du bon état écologique du milieu marin d'ici à 2020, conformément aux engagements européens et internationaux de la France, le classement de zones en Aires Marines Protégées doit s'accompagner d'une mobilisation des acteurs pour faire respecter les mesures de gestion décidées, et par des actions complémentaires en faveur des milieux tout spécialement fragiles et menacés comme les récifs coralliens, les mangroves dans les outre-mer, ou des ressources halieutiques sensibles.

Mesure 7

Le Gouvernement renforce la surveillance et la protection opérationnelle des Aires Marines Protégées, en mobilisant en ce sens les moyens de l'action de l'État en mer.

Mesure 8

L'État appuie les projets concrets de restauration des milieux. Aussi, il s'engage à mobiliser la recherche et le développement sur les questions de résilience des écosystèmes marins ainsi qu'à imaginer et mettre en place de nouveaux outils de gestion de crise écologique face à des épisodes comme l'ouragan IRMA aux Antilles et les phénomènes massifs de blanchissement des coraux

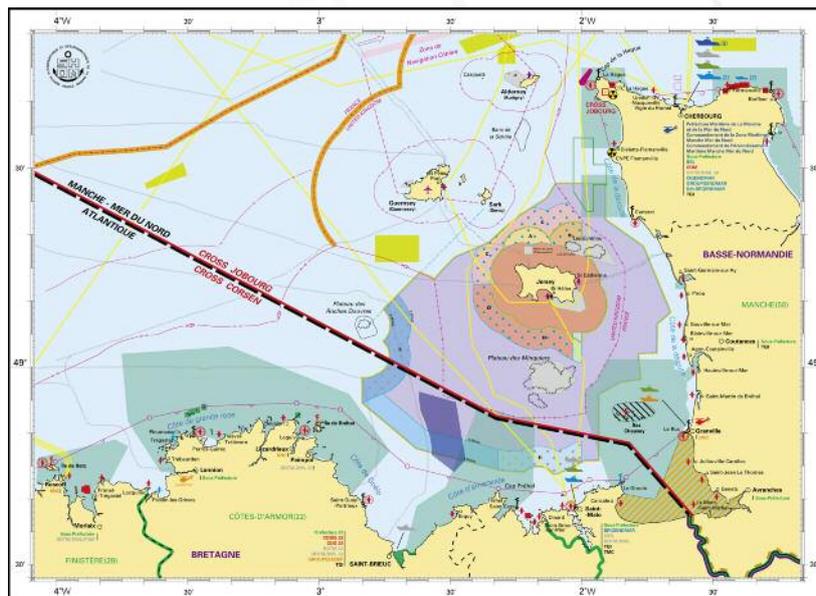


(ouragan IRMA)



Mesure 9

Dans le cadre du processus de planification spatiale maritime, des premières zones pertinentes sont identifiées en vue d'un premier classement en Zone de Conservation Halieutique³ dès 2018.



3 - Une zone de conservation halieutique est un espace maritime pouvant s'étendre jusqu'à la limite des eaux territoriales, qui présente un intérêt particulier pour la reproduction, la croissance jusqu'à maturité ou l'alimentation d'une ressource halieutique et dont il convient de préserver ou restaurer les fonctionnalités.

II - L'économie bleue : une nouvelle alliance pour l'avenir

Le Gouvernement propose, dans le cadre du Comité France Maritime, aux régions et aux acteurs professionnels un pacte national pour le développement durable de l'économie bleue.

1. Définir une nouvelle stratégie portuaire

L'État s'engage dans la définition d'une nouvelle stratégie portuaire afin de gagner en compétitivité tout en accentuant la transition énergétique de chaque site. Cette stratégie implique la transformation du modèle économique des ports et l'évolution du cadre réglementaire afin de penser le développement de la zone industrialo-portuaire dans son ensemble. De même, il est nécessaire de développer la coopération interportuaire, de mettre en place une gouvernance performante et durable de ces axes et d'améliorer la fluidité du passage portuaire. Le Gouvernement accompagne le développement des ports et facilite la desserte de l'ensemble de leur hinterland par mode massifié, ferroviaire ou fluvial, au service de l'économie nationale.

Enfin, le comité interministériel de la mer a plus particulièrement travaillé sur les grands ports maritimes ultramarins car ils sont indispensables au développement économique de ces territoires et au maintien de la continuité territoriale de la France. Le Gouvernement s'engage à favoriser le développement des ports de commerce ultramarins en les insérant davantage dans leur environnement régional (voir point IV).

Transformer le modèle économique des ports et favoriser l'investissement portuaire

Mesure 10

L'État redonne aux ports une capacité de développement et d'investissement. Une mission est mise en place pour proposer une transformation en profondeur du modèle économique des grands ports maritimes et des ports fluviaux de l'État, compte tenu de la fin de l'économie de rente pétrolière, de l'évolution de la fiscalité portuaire, de leur capacité économique de versement de dividendes. Elle prendra en compte le poids des charges régaliennes portuaires (dragage, sécurité et sûreté, gestion des espaces protégés, voirie...) et proposera de nouvelles pistes pour leur financement.



Mesure 11

En matière de taxe foncière, l'État définit d'ici le 1^{er} janvier 2020 des bases taxables normées, connues et communes à tous les ports de commerce, y compris outre-mer, et à leurs zones industrielles et logistiques.

Mesure 12

La soutenabilité de la trajectoire financière de chaque port est garantie dès l'exercice 2018, en prenant en compte les dividendes prélevés par l'État et en étudiant par ailleurs la mise en place d'un dispositif spécifique pour les ports des outre-mer.



Mesure 13

L'État réforme le droit de la domanialité publique portuaire d'ici le 1^{er} juillet 2018, en concertation avec les professionnels portuaires. En parallèle, il ouvre, pour les ports décentralisés, la possibilité de recourir à des conventions de terminal, dans les cas où l'exploitation s'y fait dans une situation similaire à celle des grands ports maritimes. Il encourage enfin les expérimentations locales pour faciliter l'installation de projets industriels dans les ports et valoriser les zones industrialo-portuaires dans le respect des enjeux environnementaux, avec une première sur le port de Marseille, en vue de sa généralisation.

Développer la coopération interportuaire et mettre en place une gouvernance performante des axes portuaires

Mesure 14

Le Gouvernement franchit une nouvelle étape dans l'intégration des axes Seine et Rhône-Saône-Méditerranée dans la complémentarité avec le Port de Dunkerque sur les conteneurs. Une mission vient d'être confiée au préfet François Philizot pour définir dans les quatre mois les contours du futur cadre institutionnel qui intégrera les trois grands ports et renforcera la compétitivité et l'attractivité de l'axe Seine. Une mission similaire a été confiée à Jean-Christophe Baudouin pour l'axe Rhône-Méditerranée et une autre sera confiée pour Dunkerque au Préfet de région des Hauts-de-France. En parallèle, une étude est mise en place sur les conditions de la reconquête du trafic de conteneurs maritimes par ces trois grands ports maritimes, capté aujourd'hui par les ports étrangers.

Améliorer la fluidité du passage portuaire

Mesure 15

L'État modernise et pérennise, au 1^{er} juillet 2018, le dispositif de soutien au transport combiné afin de le rendre économiquement plus efficace et de développer le report modal.

Mesure 16

Dans le cadre du Comité France maritime, les conditions de la convergence et l'ouverture des systèmes d'information logistique portuaires (*Cargo Community Systems*³) seront assurées dans les meilleurs délais en s'appuyant sur les acteurs privés et les ports, dans le cadre du nouveau code douanier de l'Union.



3 - Systèmes d'échange d'information relative au transport de marchandises le long de la chaîne logistique intégrant le passage par les plateformes portuaires.

Mesure 17

Le Gouvernement étudie la création d'une plate-forme opérationnelle de données portuaires par la création d'un « pack portuaire ». Le ministère en charge des transports pilote ce projet et propose pour fin janvier 2018 les solutions à intégrer dans le plan transverse numérique de CAP22. La délégation interministérielle Méditerranée Rhône Saône est chargée de mettre en place une expérimentation de *blockchain* sur l'axe logistique.



2. S'engager durablement dans la transition énergétique des transports et des ports maritimes, développer la flotte stratégique.

Le secteur du transport maritime et des services maritimes est stratégique pour la sécurité des approvisionnements du territoire et la maîtrise des flux du commerce extérieur. Il convient cependant d'accompagner sa nécessaire transition écologique et numérique qui représente un véritable enjeu pour nos ports et nos armateurs, et constitue une opportunité économique incroyable : GNL (Gaz naturel liquéfié), navires autonomes, etc. Cependant, pour activer ces filières naissantes, un accompagnement de la puissance publique reste indispensable.

Mesure 18

L'État soutient la transition énergétique vers le Gaz naturel liquéfié. À cette fin, il accompagne les acteurs portuaires, maritimes et industriels, dans la réalisation de projets d'installations fixes ou mobiles de GNL et poursuit les travaux d'adaptation de la réglementation portuaire afin de faciliter le soutage du GNL dans des conditions sûres et économiquement viables dans les ports. En parallèle, il met en œuvre le cadre d'action national pour le développement des carburants alternatifs dans le secteur des transports et le déploiement des infrastructures correspondantes.

Mesure 19

Le Gouvernement soutient la flotte de commerce française. Il conforte les exonérations de charges des navires de commerce affectés à des activités de transport ou à des activités de services maritimes.

Mesure 20

Le Gouvernement définit dans les six mois un plan de développement de la flotte stratégique sur trois ans en commençant par la flotte stratégique de crise qui vient de montrer son importance suite aux événements climatiques dans les Antilles. Dans ce cadre, il étudie la possibilité de réformer l'outil fiscal (article 39C du code des impôts) afin de favoriser l'investissement et le renouvellement de la flotte.

3. Préparer l'avenir de la filière pêche et aquaculture.

La filière pêche et aquaculture connaît aujourd'hui une conjoncture favorable. Elle doit en profiter pour anticiper dès à présent les évolutions du secteur et préparer l'avenir. La compétitivité de la filière avec notamment l'impact du prix du gas-oil, le renouvellement de la flotte ou encore la gestion des risques, constituent d'ores et déjà des enjeux majeurs. Enfin, le Brexit remet potentiellement en cause deux principes fondateurs de la Politique commune des pêches (PCP) : l'accès de la flotte de pêche européenne aux zones situées dans les eaux britanniques et le partage de la ressource en totaux admissibles de captures, répartis en quotas par État membre. Il s'agit d'une préoccupation majeure du monde de la pêche.



Mesure 21

Dans le cadre du renouvellement de la flotte, l'État améliore les conditions de travail et de sécurité à bord des navires en favorisant la libération et la mobilisation à cette fin des capacités de jauge disponibles. Pour l'outre-mer, il met en œuvre les orientations proposées par la Commission européenne le 24 octobre 2017.

Le Gouvernement achève également la réforme des droits à produire afin de renforcer l'efficacité économique de la gestion des droits de pêche.



Mesure 22

Conformément à la demande formulée par le Président de la République dans le cadre des états-généraux de l'alimentation, les acteurs de la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture élaborent un « Plan de filière » définissant leur stratégie sur les cinq prochaines années afin de répondre à ces enjeux majeurs.

Mesure 23

Dans le cadre des négociations du Brexit, la France s'engage à préserver les grands principes de la Politique Commune de la Pêche et met tout en œuvre

pour défendre les intérêts de la pêche française et européenne, qui seront pleinement pris en compte dans les discussions qui s'engagent entre les 27 sur les relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Mesure 24

Des dispositifs de gestion des risques sont mis en place afin de renforcer la résilience aux aléas auxquels les professionnels de la pêche et de l'aquaculture sont fortement soumis.

Mesure 25

L'État favorise le développement de l'aquaculture par la simplification des procédures administratives en étroite collaboration avec les professionnels du secteur, tout en assurant le maintien d'un haut niveau de protection environnementale. D'ici la fin du premier semestre 2018, le Ministère de l'Agriculture proposera une simplification des nomenclatures.



4. Conserver le niveau d'excellence de la recherche océanographique française

La recherche et l'innovation constituent des dimensions transversales déterminantes pour explorer des champs nouveaux de connaissance, positionner au mieux notre économie maritime face à la concurrence et accomplir rapidement les grandes transformations qui s'imposent en vue du développement durable des activités et de la préservation du milieu marin. Les orientations à cinq ans consistent à consolider la place de la recherche en général, et de la recherche marine en particulier, dans toutes ses dimensions, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation, puis l'utilisation effective des multiples découvertes effectuées par un tissu entrepreneurial français qui cherche à conforter sa forte dynamique et à se placer sur des segments à forte valeur ajoutée.



Mesure 26

L'État renforce les connaissances sur l'océan en développant le « suivi intelligent du système Terre » dans lequel les océans jouent un rôle particulièrement important. Il s'engage à promouvoir la recherche maritime française à l'échelle internationale.



Mesure 27

Le Gouvernement poursuit la modernisation de la flotte de recherche avec un nouvel engagement de 6 M€ pour permettre d'entreprendre de gros travaux de maintenance. Pour anticiper son renforcement et son renouvellement un projet d'acquisition d'un nouveau navire polyvalent côtier-régional de 35 m sera mis à l'étude. Il aura vocation à répondre aux enjeux de l'étude intégrée du plateau continental.

Mesure 28

L'État amplifie la démarche d'innovation dans la filière maritime et la construction navale autour de la réduction des impacts et de la propulsion dé-carbonée, en lien avec la profession. Il établit sous six mois une feuille de route de soutien à l'innovation maritime et portuaire en s'appuyant sur le CORICAN (Conseil d'orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales) et les travaux du Comité France Maritime sur le financement de l'innovation. Il consolide les pôles de compétitivité mer, principaux acteurs de l'innovation maritime.

5. Doubler d'ici à 2030 le nombre des emplois maritimes français

Le Gouvernement fait de l'attractivité des métiers de la mer un axe prioritaire de sa politique maritime sur le quinquennat.

L'ambition de la France passe par la conquête de nouveaux emplois dans les filières de l'économie maritime et par une préparation des jeunes aux multiples métiers qu'elles peuvent leur offrir. Les écoles françaises disposent de savoir-faire et d'outils pédagogiques remarquables qui seront mobilisés et valorisés dans les cinq ans qui viennent, aussi bien par des actions de L'État que par les Régions, en raison des responsabilités qu'elles exercent en matière économique et de formation professionnelle. Un effort tout particulier sera fait pour étendre l'offre de formation dans les outre-mer.

Mesure 29

L'État réorganise l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) afin de lui donner les moyens d'une ambition d'excellence internationale.



Mesure 30

L'État met en place un réseau réunissant les différents acteurs de la formation initiale supérieure maritime, sous le label « académie maritime » (Ecole Navale, ENSM, Ecole centrale de Nantes, ENSTA, ENSAM, AgroCampusOuest...), qui se traduira par la création d'un portail commun partagé avec les universités à vocation maritime, ainsi que par la mise en place de formations communes et des partenariats de recherche.



Mesure 31

L'État affirme l'importance stratégique de la filière de la construction et de la réparation navales. Pour accompagner la compétitivité de ce secteur, il soutient les initiatives en faveur de la formation navale en associant étroitement les régions et l'ensemble des acteurs concernés.

6. Promouvoir l'excellence de la filière nautique française

L'économie de l'industrie et des services nautiques représente en France plus de 5 000 entreprises, 40 000 emplois, 4,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et une production exportée à 75%. De même, le développement des activités nautiques et des sports de plaisance est essentiel au développement de l'économie littorale, en métropole et dans les outre-mer.

Mesure 32

Le Comité France Maritime appuie les efforts de la profession pour structurer la filière, renforcer sa compétitivité et évaluer l'impact des activités nautiques aussi bien sur le développement économique que sur l'emploi dans les territoires littoraux. En son sein, un comité « nautisme et plaisance » est créé, pour impulser, suivre et entériner les travaux destinés à promouvoir le développement économique, la visibilité de la filière et celui des ports de plaisance, en étroite concertation avec les professionnels du secteur.



Mesure 33

Le Gouvernement renforce la compétitivité du nautisme :

- en permettant aux marins français embarqués sur des navires sous pavillon tiers la possibilité de recourir à l'ENIM ou une assurance privée, dès lors qu'elle offre une garantie équivalente ;
- en simplifiant et en modernisant l'usage des petits brevets pour favoriser l'accès aux activités côtières ;
- en mettant en place pour le 1^{er} janvier 2019 une filière de déconstruction des navires de plaisance ;
- en luttant contre le travail dissimulé et en assurant une protection sociale adaptée aux activités de services côtiers.



III - Sûreté maritime et portuaire : la protection assurée des navires et des passagers

1. Assurer la cohérence des équipements de la fonction garde-côtes

Le schéma directeur de la fonction garde-côtes prévoit les équipements opérationnels des administrations participant à l'action de l'État en mer. Il sera établi sur une période prospective de 5 ans à partir de 2018. Coordonné sous l'égide du Secrétariat général de la mer, ce cadre renforce la cohérence des équipements et de leur positionnement géographique en fonction de l'évolution des besoins. Une attention particulière est portée aux équipements utilisés dans les outre-mer.



Mesure 34

Le France prend une part active dans le développement de nouvelles capacités de recueil et de fusion des données issues de la surveillance maritime afin d'améliorer l'analyse de la situation dans le cadre interministériel.

Mesure 35

La définition de la troisième génération du programme SPATIONAV de surveillance des approches maritimes françaises est lancée, en l'étendant à l'outre-mer et en le dotant de capacités de détection plus efficaces face aux nouvelles menaces.

Mesure 36



L'État s'engage en faveur des sauveteurs en mer. En complément des ressources propres de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), l'État affecte à cette association une partie du droit annuel de francisation des navires et du droit de passeport correspondants aux « grands yachts ».

Parallèlement, l'État augmente la subvention annuelle qui lui est allouée à hauteur de 4,2 millions d'euros par an sur la période 2018/2020. Il accompagne les efforts engagés par la SNSM pour poursuivre sa stratégie de modernisation, de rationalisation des investissements et de collecte de dons et legs.

2. Adapter la sûreté maritime et portuaire au contexte sécuritaire

La sûreté maritime et portuaire se renforce pour s'adapter à un contexte sécuritaire défavorable et répondre à l'accroissement des exigences internationales et nationales. Les mesures prises depuis la création de la commission de sûreté maritime et portuaire sont développées en continu et adaptées à l'appréciation des menaces. Les dispositions appropriées sont retenues en impliquant les compagnies maritimes de transport, les ports et les services de l'État chargés de la sûreté.

Mesure 37

L'État complète et adapte les mesures de sûreté maritime et portuaire dans tous les champs nécessaires :

- mise à jour de la doctrine de sûreté maritime et portuaire, en la basant sur un continuum de sûreté terre-mer ;
- lancement de deux études permettant d'évaluer les coûts de mise en œuvre d'un PNR maritime (*Passenger Name Record*) et de pourvoir au financement de la sûreté dans le transport maritime ;
- extension des compétences et des capacités d'action des gendarmes maritimes ;
- mise à jour par ordonnance de la loi n° 94-589 du 15 juillet 1994 pour disposer d'outils complets et cohérents de lutte contre la criminalité en mer ;
- consolidation des moyens de réaction de l'État face à un incident « cyber » à bord d'un navire marchand battant pavillon français.



IV. L'excellence maritime de l'outre-mer : le rôle essentiel de nos espaces ultramarins

1. Développer l'économie bleue des territoires ultramarins

La politique maritime de la France est nécessairement une politique ultramarine. Grâce aux outre-mer, la France dispose du deuxième espace maritime dans le monde avec plus de 11 millions de km², et érige l'Europe au rang de premier domaine maritime mondial. C'est aussi sur les outre-mer que reposent la puissance et le rayonnement de la France. Ils lui procurent par exemple une richesse environnementale inestimable : 80% de la biodiversité française se situent en outre-mer.

En s'appuyant sur la coopération régionale dans leurs bassins maritimes respectifs et en misant notamment sur l'économie bleue, les territoires ultramarins ont vocation à devenir des territoires d'excellence.

Mesure 38

L'État lance une étude sur le potentiel des énergies marines dans les outre-mer, en étroite concertation avec les collectivités locales.

Mesure 39

Le Gouvernement développe la croisière maritime, vecteur de croissance bleue des territoires ultramarins. À cet effet, il s'engage à :

- favoriser l'emploi des jeunes ultramarins pour l'accueil des croisiéristes ;
- exempter de visas les touristes disposant d'un visa Schengen ;
- assouplir le régime de circulation des passagers en escale à la journée ;
- mettre en œuvre les propositions du rapport sur le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des ports de plaisance des régions et départements d'outre-mer (IGA-CGEFI-CGEDD, octobre 2016) visant, en particulier, à étudier l'exonération des ports ultramarins de la taxe foncière sur l'emprise des terminaux de croisière ;

- lancer une expérimentation de zone « *duty-free* ouverte » dans une ville portuaire outre-mer.

Mesure 40

L'État favorise, sur le modèle de La Réunion, le développement des ports antillais par la création de plateformes de transbordement comme facteur de développement économique du territoire. Pour ce faire, il facilite et sécurise les investissements portuaires.



Mesure 41

Afin de valoriser le potentiel de développement de l'aquaculture des outre-mer, FranceAgriMer et l'ODEADOM soutiennent la structuration de la filière dans les territoires où l'État exerce cette compétence.

Mesure 42

Le Gouvernement s'engage renforcer les capacités de formation maritime dans les outre-mer, en s'appuyant au maximum sur les structures existantes par exemple par la création de « section maritime » dans les lycées d'enseignement général et les lycées professionnels ultramarins.



2. Renforcer nos moyens d'action et de protection en outre-mer



Mesure 43

La pêche illégale représente une des premières entraves à la structuration de la filière pêche en outre-mer. Lutter contre cette menace, c'est défendre une activité de pêche artisanale locale, indispensable à la croissance et à la sécurité alimentaire des territoires ultramarins. La situation est très préoccupante dans les eaux françaises de Guyane, des îles Eparses et au large de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce contexte, l'État engage l'utilisation expérimentale d'un drone aérien en matière de contrôle des pêches en métropole, avec la possibilité d'une extension à la Guyane après évaluation de l'expérience.

Mesure 44

Un nouveau patrouilleur, identique aux patrouilleurs légers guyanais (PLG), sera livré à la Marine nationale aux Antilles dès 2019. La prochaine loi de programmation militaire prévoira l'acquisition de 6 nouveaux patrouilleurs pour La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.



V. La France en Europe et à l'international : l'affirmation de notre ambition maritime

À l'instar de son action pour la limitation des changements climatiques, la France porte une ambition maritime sur la scène internationale pour promouvoir de nouveaux outils juridiques et de coopération afin de protéger durablement la biodiversité en haute mer et de renforcer la sûreté en mer. Elle inscrit ses actions en cohérence avec les grands instruments européens et internationaux qu'elle a contribué à promouvoir.

Mesure 45

La France s'implique résolument aux côtés de l'Union Européenne et des Nations maritimes de la Caraïbe, de l'océan Indien et du Pacifique, dans la négociation du futur accord sur la protection de la biodiversité au-delà des juridictions nationales (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction* « BBNJ ») qui va bientôt débiter à l'ONU.

Mesure 46

La France met concrètement en application des conventions de responsabilité de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) comme la convention de Nairobi sur l'enlèvement des épaves se trouvant dans les eaux sous juridiction, ou relevant de la convention sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (Convention HNS).



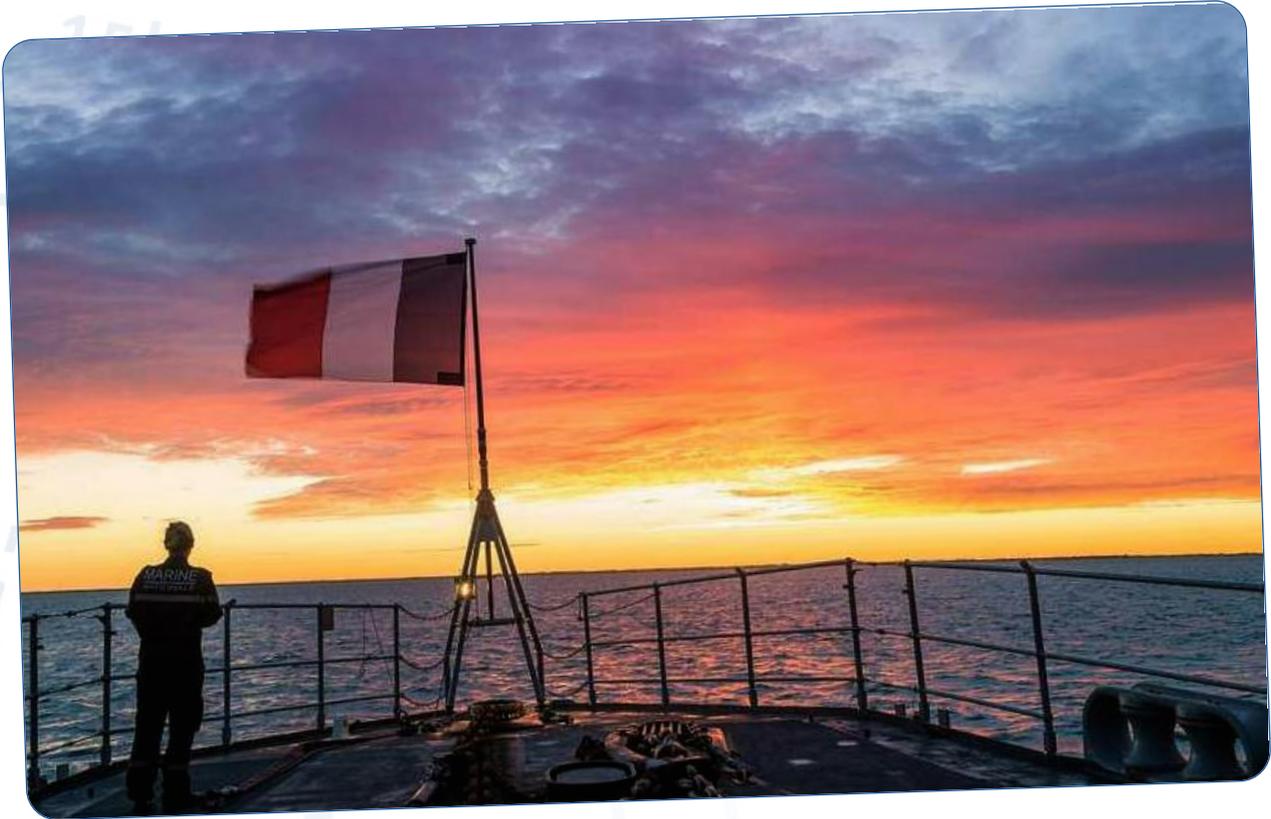
Mesure 47

La France porte son ambition en matière d'engagement du secteur maritime pour la réduction des gaz à effet de serre et d'émissions polluantes dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de la Conférence Paris Climat du 12 décembre 2017. Elle mobilise son réseau diplomatique d'ici aux prochaines négociations à l'Organisation Maritime Internationale au printemps 2018.

Mesure 48

L'État consolide la participation de moyens opérationnels aux missions de l'Agence de garde-côtes et garde-frontières européenne et soutient le développement de la fonction garde côtes européenne.







Comité interministériel
de **la mer**

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL - 17 NOVEMBRE 2017

Contact presse : 01 42 75 50 78/79 - communication@pm.gouv.fr



Comité interministériel de **la mer** 2018

DOSSIER DE PRESSE



« Une ambition maritime à la hauteur d'un XXI^e siècle maritime »



Le XXI^e siècle sera maritime. Dès à présent, la mondialisation prend essentiellement la forme d'une « maritimisation », ne serait-ce que parce que 90% des échanges se font par voie maritime. Les océans recèlent par ailleurs des potentiels, des richesses, et des ressources incommensurables. À l'impératif de développement viennent ainsi s'ajouter celui de la connaissance et celui de la protection.

Notre politique repose sur une volonté gouvernementale forte. J'ai eu l'occasion de l'affirmer en novembre 2017, quelques mois seulement après la constitution du Gouvernement, à l'occasion du Comité interministériel de la mer tenu à Brest, puis des Assises de l'économie maritime organisées au Havre. Elle s'appuie sur une association étroite des collectivités, et notamment des régions, dont les compétences et l'engagement en matière maritime jouent un rôle décisif. Elle est construite et déclinée en lien avec l'ensemble des acteurs du maritime, qu'ils soient professionnels, associatifs ou usagers de la mer. Elle se fonde sur un développement durable des activités. Elle veut enfin s'inscrire dans une perspective européenne et internationale.

Au-delà de ces choix de méthode, cette politique, dans son contenu même, est faite de mesures précises, concrètes, efficaces. Tous les champs du maritime sont évoqués et traités : la compétitivité nécessaire de nos ports ; les enjeux soulevés par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pour plusieurs secteurs de l'économie maritime : la place de la France dans la politique maritime européenne ; la dimension ultramarine de notre politique maritime ; l'accompagnement de la transition écologique et la protection de l'environnement marin ; la sûreté et la sécurité. À cela s'ajoutent toutes les initiatives qui doivent permettre de renouer le lien entre les Français et le maritime, de les inciter, notamment les jeunes, à « prendre la mer », qu'il s'agisse de promouvoir les métiers de la mer et d'adapter les formations, ou encore de développer la recherche et la connaissance.

Ce Comité interministériel est une nouvelle étape de la politique maritime dont j'ai tracé les lignes directrices en novembre 2017. Chaque année d'autres comités suivront. Étape par étape, mesure par mesure, nous construirons ainsi une ambition maritime à la hauteur de notre temps et de notre Monde.

Édouard PHILIPPE
Premier ministre

Principales mesures adoptées

- ▶ Pour permettre aux ports français de faire face aux enjeux des nouvelles alliances maritimes, le Gouvernement prépare un nouveau modèle économique et une nouvelle stratégie nationale portuaire. Dans ce cadre, il redéfinit les relations financières entre l'État, les collectivités territoriales et les grands ports maritimes.
- ▶ Pour créer un système portuaire de la taille des ports du range Nord, le processus de fusion des ports du Havre, de Rouen et de Paris est engagé par une concertation. L'intégration des autres axes portuaires d'intérêt européen et international est renforcée.
- ▶ Le Gouvernement est particulièrement conscient des enjeux importants qu'implique pour les différents secteurs de l'économie maritime et portuaire, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Il travaille dès à présent à anticiper les différents scénarii du Brexit, en lien notamment avec la Commission européenne, pour en éviter les effets négatifs et en dégager les opportunités éventuelles pour l'économie maritime.
- ▶ Le Gouvernement élabore un document stratégique sur les orientations que la France souhaite donner aux politiques de l'Union européenne dans le domaine de la politique maritime au cours des cinq prochaines années, assorti d'une feuille de route et d'un projet d'organisation pour assurer une meilleure participation de la France aux projets financés par l'Union européenne.
- ▶ Le Gouvernement approuve les offres améliorées des six premiers parcs éoliens en mer. Cette décision conforte la filière éolien en mer tout en réduisant de 15 Mds€ les coûts de soutien public de ces parcs.
- ▶ La phase finale de l'appel d'offres éolien en mer de Dunkerque est lancée, les candidats déposeront dans 4 mois leurs offres, et le lauréat sera désigné au second trimestre 2019.
- ▶ Le Gouvernement porte une ambition nouvelle pour le maritime notamment dans le domaine de l'innovation à travers la signature du contrat stratégique de filière avec les quatre composantes des industriels de la mer (la construction navale, les énergies renouvelables, l'industrie nautique et celle de l'offshore Oil and Gas).
- ▶ Le développement de l'économie bleue en outre-mer représente un enjeu majeur pour la France. Pour soutenir notamment le secteur de la croisière dans les territoires ultramarins, l'État engagera, avec le territoire et les opérateurs économiques, un travail commun afin de permettre au registre de Wallis-et-Futuna de devenir le registre de la croisière du pavillon français.
- ▶ Afin de répondre au besoin de concertation évoqué par les acteurs du monde de l'environnement marin et afin d'enrichir ses politiques de protection de l'environnement marin, l'État se dote d'une plateforme d'échange regroupant des acteurs de la société civile et les services de l'État.

-
- Le Gouvernement accélère la mise en œuvre du volet marin du plan biodiversité et fait de la lutte contre les pollutions plastiques en mer une priorité environnementale. L'ADEME est identifiée pour accompagner et suivre la mise en œuvre de la stratégie de la lutte contre les déchets depuis la source jusqu'à la mer.
 - L'État s'engage à développer une stratégie cohérente et globale sur le développement de la fonction garde-côtes européenne.
 - Le Gouvernement porte dans le PLF2019 une mesure de suramortissement visant à promouvoir la transition énergétique des navires.
 - Pour permettre aux territoires des Antilles et à La Réunion de retrouver leur compétitivité vis-à-vis des États voisins, la France y mettra en place une exonération de TVA sur les contrats de location et d'affrètement des navires de grande plaisance.
 - Dans l'objectif de renforcer l'attractivité des métiers de la mer, l'État s'engage dans un effort de développement de l'offre de formation maritime, en cohérence avec les besoins des secteurs d'activités.

I. Bâtir une économie maritime et portuaire à l'échelle des défis du XXI^e siècle

Dans la continuité du CIMer 2017, la France porte une ambition maritime forte pour le développement de son économie maritime et portuaire. Celle-ci doit pouvoir s'adapter à un environnement toujours plus concurrentiel tout en s'engageant à fournir des efforts importants en matière de transition écologique.

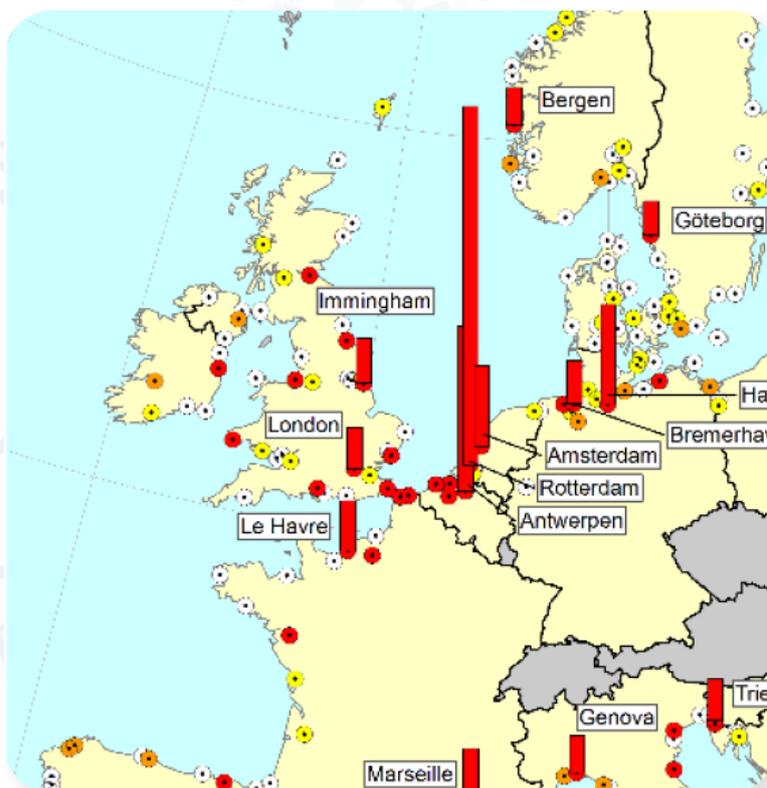
1. Transformer le modèle économique des ports

Les ports sont des actifs stratégiques pour l'économie française. Ils doivent pouvoir consolider leur capacité à investir par eux-mêmes afin de renforcer leur attractivité dans la concurrence mondiale et de passer d'un statut de port aménageur mis en place par la réforme portuaire de 2008 à celui de port entrepreneur.

Cette ambition nécessite que soient clarifiées et durablement stabilisées dans le temps les relations financières depuis les ports vers l'État et les collectivités d'une part, et, d'autre part, depuis l'État et les collectivités territoriales vers les ports. Les régions littorales, associées à ce Comité interministériel de la mer, ont rappelé l'importance des ports pour l'économie maritime et portuaire régionale.



Les GPM dans la concurrence européenne (en nombre de volumes traités par an)



Fiscalité portuaire et taxe foncière

Mesure 1

Dans la suite de la décision de la Commission européenne, l'exonération de l'impôt sur les sociétés a pris fin. Dans ce contexte, les Grands ports maritimes (GPM) et les ports autonomes procéderont à la réévaluation comptable de leurs actifs et l'intégreront dans leur bilan d'ouverture 2018.

Mesure 2

L'État stabilisera le régime des taxes foncières sur les propriétés bâties en établissant une liste consolidée des types de biens immobiliers non productifs de revenus exonérés de taxe foncière ; et adoptera des méthodes d'évaluation garantissant la plus grande prévisibilité dans le temps pour l'ensemble des ports.

Mesure 3

L'État modernisera les dispositions applicables aux conventions de terminal dans les ports via le projet de loi d'orientation des mobilités et poursuivra les travaux entrepris sur la domanialité publique afin de sécuriser les tiers investisseurs et favoriser les investissements portuaires.

Couverture des charges régaliennes des GPM

Mesure 4

Le périmètre des charges non commerciales, pour partie compensées par l'État sera progressivement élargi aux dépenses de personnel en matière de capitainerie, aux frais de personnel des agents de sûreté portuaire, aux équipements liés à la sécurité et à la sûreté portuaire et aux dépenses liées à la gestion d'espaces du domaine portuaire classés. L'État continuera à compenser la totalité des dépenses de dragage mais n'a pas vocation à compenser la totalité charges régaliennes supportées par les GPM.

Mesure 5

Une comptabilité analytique homogène est mise en place dans les GPM, pour permettre de séparer les charges non commerciales prises en comptes pour le calcul du financement État des autres charges. Un contrat pluriannuel sera conclu entre chaque GPM et l'État et établira une trajectoire de maîtrise des charges régaliennes.



Élaboration d'une stratégie nationale logistique et portuaire

Mesure 6

Le Gouvernement élabore une nouvelle stratégie nationale logistique et portuaire partagée entre l'État, les régions et les acteurs économiques. Ce cadre nouveau visera à ce que les ports soient pleinement au service de la stratégie industrielle de la France et s'inscrivent au cœur des flux économiques et logistiques mondiaux. La stratégie nationale logistique et portuaire visera à coordonner davantage les différents systèmes portuaires, à développer une coordination entre les grands ports, les ports maritimes décentralisés et les axes fluviaux, et à assurer le développement pour les systèmes portuaires de la digitalisation, des perspectives d'automatisation des opérations, de l'interopérabilité des « cargo community systems » (CCS) et l'unification des « port community systems » (PCS). Elle comprendra (i) les mesures prioritaires à mettre en œuvre dans la période du quinquennat à partir, notamment, de la stratégie nationale « France Logistique 2025 », et (ii) un exercice de structuration économique du secteur, à la fois sur le plan industriel et commercial mais en formulant également des recommandations sur d'éventuelles adaptations de l'organisation de l'État et des pouvoirs publics en la matière qui permettent notamment d'améliorer la compétitivité de nos ports maritimes.

Le système portuaire de l'axe Seine (HAROPA)

Mesure 7

La concertation pour la fusion des ports du Havre, de Rouen et de Paris est engagée sans délai. Un préfigurateur sera désigné avant la fin de l'année pour mettre en place cette transformation et participer à l'élaboration du projet stratégique du port.

Le nouvel ensemble portuaire sera opérationnel au 1^{er} janvier 2021.

Le système portuaire des Hauts-de-France

Mesure 8

Dans le cadre des travaux relatifs à la gestion des conséquences du Brexit, l'État portera une attention particulière à l'adaptation des effectifs de contrôle des services de l'État. Par ailleurs, un conseil de coordination interportuaire est constitué, au côté de l'association Norlink, pour construire une véritable alliance institutionnelle et commerciale.

Mesure 9

La coopération entre systèmes portuaires de la mer du Nord et de la Manche est renforcée, sous l'égide du délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine.



Le système portuaire de la Méditerranée

Mesure 10

Le Gouvernement propose la création d'un GIE réunissant l'ensemble des ports de commerce maritime de la façade méditerranéenne (Marseille ; Sète ; Toulon ; Port-la-Nouvelle ; Nice ; Port-Vendres). La préfiguration, en lien étroit avec les ports concernés et en concertation avec les collectivités territoriales, sera assurée par le délégué interministériel de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône pour mi 2019. Celui-ci examinera les modalités de l'association du port de Lyon au groupement à court terme et du renforcement des liens entre les ports de Lyon et de Marseille.

Mesure 11

Le délégué interministériel de l'axe élabore un plan de performance logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, pour proposer un ensemble de mesures opérationnelles qui seront intégrées aux futurs Contrats de plan État-Région (CPER) et Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER). Un schéma portuaire fluvial sur l'ensemble de la dorsale Rhône-Saône sera intégré à ce plan de performance logistique de l'axe porté par Voies Navigables de France (VNF) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) d'ici la fin de l'année 2019.

Les GPM de la façade atlantique

Mesure 12

L'État appuie la stratégie de développement des ports, en consolidant leur modèle économique par diverses mesures attendues (compensation des charges non commerciales, redéfinition des modalités d'imposition aux contributions foncières et des conditions d'entrée sous le régime de l'impôt sur les sociétés, délimitation des principes retenus pour la fixation des dividendes annuels). Il propose aux collectivités territoriales de contribuer à cette démarche, en s'appuyant sur des cadres contractuels réalistes.

Mesure 13

Le Gouvernement prend acte du consensus autour du fait que le port de Nantes-Saint-Nazaire restera un port d'État et demande aux élus locaux de Nouvelle-Aquitaine de formaliser leur position concernant les ports de Bordeaux et de La Rochelle.

Les ports ultramarins

Mesure 14

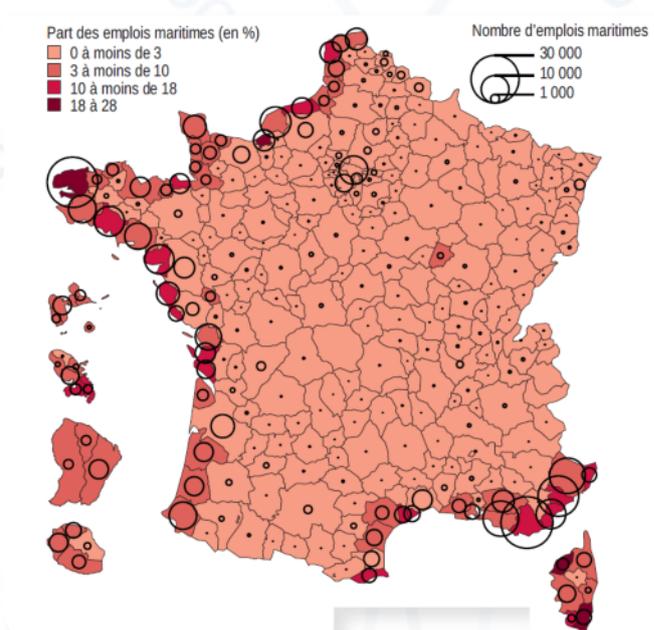
Afin de valoriser le potentiel des espaces maritimes ultramarins, l'État réaffirme le rôle du conseil de coordination interportuaire. Celui-ci formalisera la coordination relative aux grandes orientations en matière de développement, de projets d'investissement et de promotion des grands ports maritimes de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique et participera à l'élaboration de la stratégie nationale portuaire.



2. Promouvoir les filières du maritime

Les filières du maritime, pourvoyeuses d'emplois et d'attractivité, représentent un enjeu de développement pour les territoires et plus particulièrement pour les régions littorales qui concentrent 94% de l'emploi maritime.

Importance de l'emploi maritime
par zone d'emploi en 2012



Mesure 15

Le Gouvernement agit pour le développement et le rayonnement à l'international du savoir-faire français dans le domaine du nautisme et de la plaisance. Il constitue avec l'ensemble des acteurs une offre intégrée « nautisme et plaisance », identifie des « territoires démonstrateurs » et conduit une action pilote « Export » afin d'envisager une extension de la démarche vers d'autres marchés.

Mesure 16

L'État renforce le marché de la croisière afin d'accroître l'attractivité des destinations françaises et les retombées économiques et touristiques pour les territoires concernés. Le plan d'action mis en place s'articule notamment autour d'une structuration des offres touristiques intégrées, d'une orientation des financements et de l'organisation d'événements de promotion au niveau national.



Mesure 17

Les seuils de la rubrique ICPE spécifique aux piscicultures d'eau douce et d'eau de mer seront revus dans un double objectif de simplification des démarches administratives et de protection de l'environnement. La détermination des nouveaux seuils se fera sur la base d'une consultation des parties prenantes qui sera lancée d'ici la fin de l'année.



Mesure 18

Face à la croissance des demandes de structures artificielles flottantes en mer (y compris dans le domaine public maritime et les ports), l'État engage une mission qui proposera des instructions et identifiera les éventuelles évolutions législatives ou réglementaires afin de traiter de manière adéquate et optimale ces implantations et d'en favoriser le développement économique, tout en garantissant la protection de l'environnement.

II. Inscrire la politique maritime française dans sa dimension européenne

Dans le concert des grandes nations maritimes européennes, la France est en capacité de tenir le premier rôle. À la veille des élections européennes et dans le contexte particulier de la crise migratoire et du Brexit, il convient d'insister sur la dimension résolument européenne de la politique maritime française.

1. Prendre en compte les enjeux du Brexit

Quelle que soit l'issue des négociations, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne revêt des enjeux majeurs pour nombre de secteurs de l'économie maritime, en particulier pour les secteurs de la pêche et de l'économie portuaire. Les régions de la façade Atlantique et de la Manche Mer du Nord sont particulièrement attentives à l'évolution des négociations et à l'état de la préparation française face au Brexit.

Mesure 19

Le Gouvernement travaille dès à présent à anticiper les différents scénarii possibles du Brexit, en lien avec la Commission européenne, pour en éviter les effets négatifs et en dégager des opportunités pour l'économie maritime française.

2. Développer une politique maritime à l'échelle européenne

Le Gouvernement entend faire valoir ses intérêts dans l'Europe maritime qui va se dessiner avec le Brexit et, au-delà, faire valoir les intérêts de l'Europe maritime auprès des instances internationales. En 2019, la France devra s'appuyer davantage sur les politiques et financements européens dans le domaine maritime. En retour, elle apportera à l'Union européenne, notamment dans la perspective du renouvellement de ses institutions, sa propre expérience de puissance maritime.

Mesure 20

La France contribue à la poursuite de l'action de l'Union européenne de lutte contre la piraterie, à travers le transfert à Brest du centre de sécurité maritime de la corne de l'Afrique.

Mesure 21

L'élargissement du mandat de Frontex et les travaux communs menés par les trois agences européennes dans la constitution d'une fonction garde-côtes constituent l'opportunité de construire de manière concertée une stratégie commune. L'État s'engage à développer une stratégie cohérente et globale afin de favoriser le développement rapide de la fonction garde-côtes européenne.

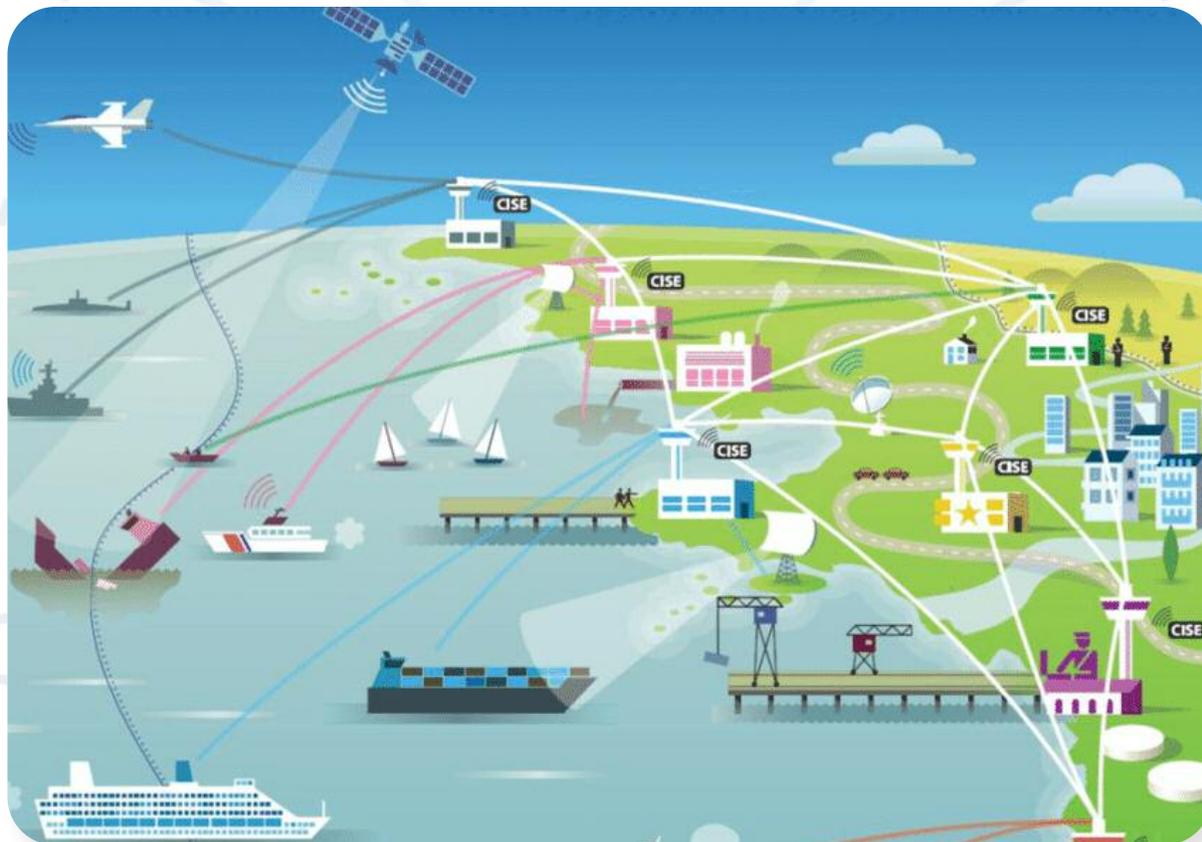


Mesure 22

L'État s'engage à développer des projets européens dans le domaine des échanges de données entre secteurs du maritime et entre États membres de l'Union européenne. L'État saisit les opportunités qu'offre l'Union européenne pour améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information maritime et s'inscrit dans une dynamique structurante déjà bien engagée.

Mesure 23

L'État s'engage à réunir les conditions nécessaires à la consolidation du réseau expérimental CISE en réseau opérationnel et à promouvoir cette volonté auprès de la Commission.



III - Développer une politique maritime des Outre-mer

L'amplification de la politique maritime des Outre-mer, qui constituent 97% des espaces maritimes français, est un enjeu majeur pour la France et les territoires ultramarins. Le Gouvernement s'engage pour maintenir la souveraineté de la France dans ces espaces maritimes, accompagner la transition écologique, soutenir les filières économiques maritimes locales ainsi que le développement portuaire, et pour faire face aux crises dans les territoires. Il porte une vision résolument tournée vers la préparation de l'avenir, pour les hommes, les territoires et leurs richesses.

1. Penser les Outre-mer au sein de leur bassin maritime

Il s'agit de penser et définir un contexte régional où pourrait se déployer un avenir commun pour les territoires d'Outre-mer et la France avec l'élaboration de deux « Stratégies régionales Outre-mer » Indopacifique et Atlantique correspondant aux approches géographiques de nos collectivités ultramarines.

Mesure 24

L'État se dote d'une vision géographique, et avant tout océanique, de la présence française dans le Monde par ses territoires ultramarins afin de mieux appréhender et développer les perspectives d'avenir dans les espaces voisins de la France en outre-mer.

Mesure 25

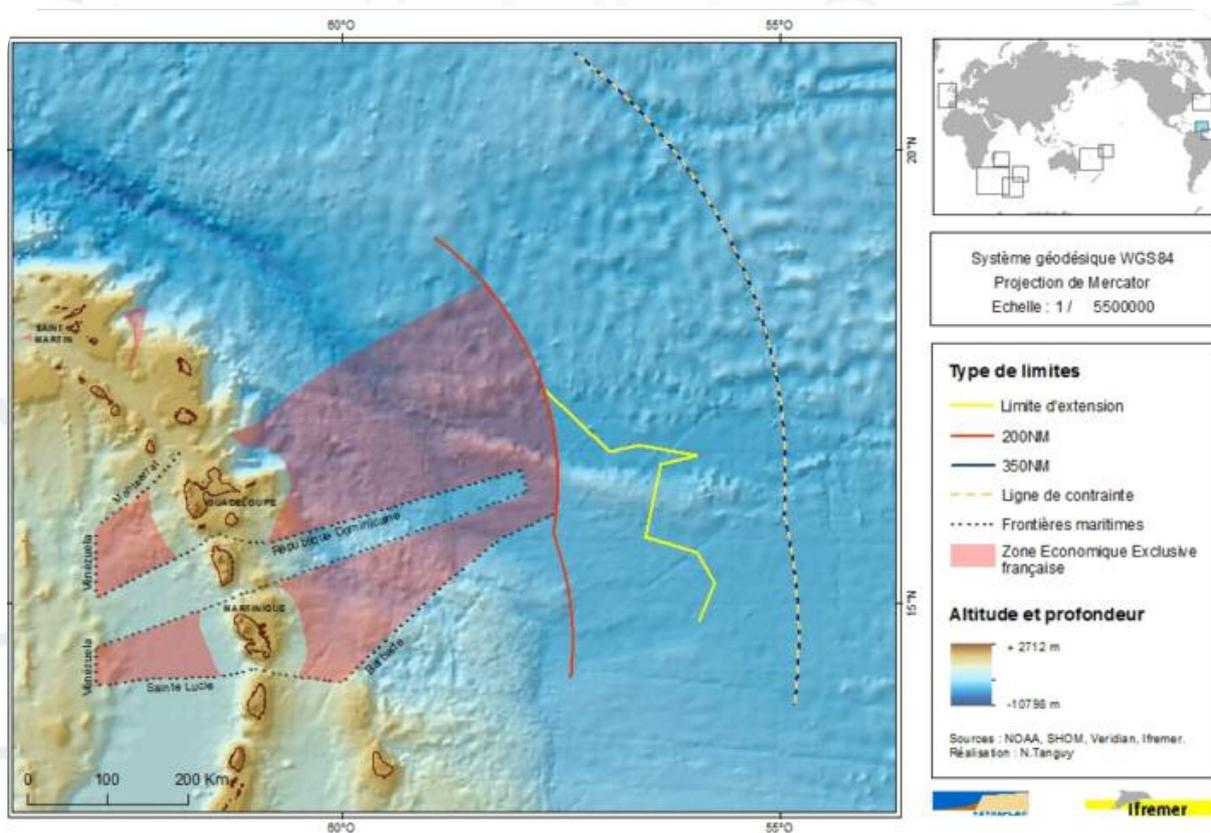
L'État s'engage à promouvoir la mise en place des plateformes de recherche à l'échelle de chaque bassin géographique (Antilles, Guyane, sud Océan Indien, Pacifique) pour encourager les synergies dans les domaines jugés prioritaires (séismes, éruptions, ouragans, sargasses, biotechnologies, etc.), et faire rayonner l'effort de recherche Outre-mer. Une première plateforme subarctique sera prévue à Saint-Pierre et Miquelon, en partenariat avec l'Université de Bretagne occidentale (UBO).



Mesure 26

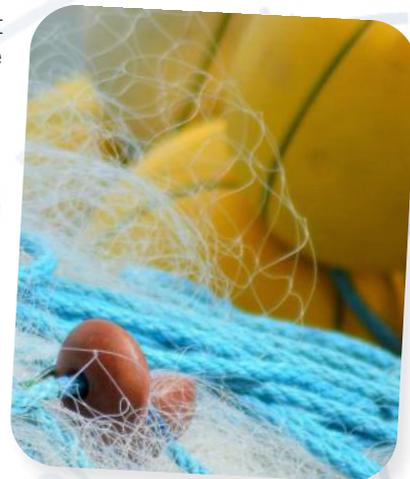
La France poursuit jusqu'à son terme le programme EXTRAPLAC, dans le cadre des possibilités offertes par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, pour faire reconnaître ses droits sur des espaces et des ressources minérales.

Localisation de la limite d'extension du plateau continental juridique : ANTILLES



2. Soutenir les filières économiques maritimes locales

Le domaine maritime représente un espace de développement important pour les territoires d'Outre-mer. L'économie bleue en Outre-mer représente un potentiel d'emploi pour les territoires, où elle constitue déjà près de 10% de l'emploi régional, principalement dans le tourisme maritime, qu'il convient de développer par la formation mais aussi le soutien de l'État aux filières maritimes porteuses de croissance.



Mesure 27

Le Gouvernement poursuit son engagement pour la filière de la pêche. En Outre-mer, les préfets, en lien avec les collectivités territoriales et les comités régionaux des pêches, élaborent pour chaque collectivité un plan d'action sur le renouvellement de la flotte de pêche.

Mesure 28

L'État poursuit le renforcement de la capacité de formation en matière d'économie bleue en Outre-mer en prenant en compte les besoins et les spécificités de chaque territoire ultramarin afin de permettre aux populations ultramarines d'exploiter les espaces maritimes et ainsi de dynamiser l'économie locale.

Mesure 29

Le marché de la croisière est en pleine expansion et constitue une opportunité pour les compagnies françaises et les destinations d'Outre-mer. Pour soutenir le secteur de la croisière dans les territoires ultramarins, l'État engagera, avec le territoire et les opérateurs économiques, un travail commun afin de permettre au registre de Wallis-et-Futuna de devenir le registre.



Mesure 30

L'État soutient le secteur de la plaisance dans les Antilles et à La Réunion en exonérant de TVA les contrats de location et d'affrètement des navires de grande plaisance dans ces territoires, afin de leur permettre de retrouver leur compétitivité vis-à-vis des États voisins.

Mesure 31

Afin de développer l'activité économique Outre-mer dans le secteur du tourisme, l'État va étendre le bénéfice des aides fiscales à l'investissement aux navires de croisière pour les navires affectés exclusivement à la navigation dans ces territoires, dès lors qu'ils ne comportent pas plus de 400 passagers.

Mesure 32

Pour favoriser l'employabilité des skippers professionnels ultramarins dans les bassins régionaux à majorité anglo-saxonne, l'État veut permettre une reconnaissance du brevet de capitaine 200 Voile comme valant Yachtmaster.

3. Renforcer les moyens d'action de l'État dans la réponse aux crises en Outre-mer

Par leur éloignement, les territoires ultramarins demandent des efforts capacitaires spécifiques ainsi qu'une prise en compte des difficultés qui leur sont propres. Dans ces territoires, l'État assure ses missions de souveraineté sur ses espaces, de prévention des pillages de ses ressources et garantit la sécurité et l'ordre public en mer.



Mesure 33

L'État s'engage dans la prévention et la lutte contre les sargasses en agissant en amont, pendant et après l'échouage, afin de prévenir les conséquences sanitaires, économiques et environnementales de ce phénomène, conformément au plan national de prévention et de lutte contre les sargasses décidé en octobre 2018.

Mesure 34

L'État décline la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires (CAPINAV) dans les territoires ultramarins, dans l'objectif de consolider la réponse de sécurité civile en cas d'évènement accidentel ou malveillant survenant à bord d'un navire.

Mesure 35

Le Gouvernement s'engage à minimiser l'effet des réductions temporaires de capacités en Nouvelle-Calédonie. Un des patrouilleurs actuels de la Marine nationale sera prolongé jusqu'à l'arrivée du premier patrouilleur de nouvelle génération.

IV. Protéger la mer

La France dispose du deuxième espace maritime mondial. Au titre de ses engagements européens et internationaux et au titre de l'exercice de sa souveraineté sur les eaux sous juridiction nationale, l'immensité de cet espace lui confère une double responsabilité en matière de protection.

Elle est tenue, d'une part, d'assurer une protection des écosystèmes marins placés sous sa responsabilité, mais également d'assurer la sûreté et la sécurité des personnes et des biens dans ses approches et de défendre ses intérêts souverains dans les espaces maritimes.



1. Accompagner la transition écologique dans le maritime

Le développement de nos activités maritimes doit s'organiser autour d'une mobilisation forte et d'actions concrètes en faveur de la transition écologique pour limiter, autant que faire se peut, les impacts négatifs sur l'environnement.

Mesure 36

Un groupe de travail interministériel conduit par le ministère de l'économie et des finances et le ministère de la transition écologique et solidaire est mis en place pour étudier les dispositifs fiscaux afin de disposer de mécanismes équitables et adaptés pour le financement de la transition écologique des activités maritimes.

Mesure 37

L'État engage un plan d'action ambitieux pour favoriser l'utilisation du Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Les mesures mises en place prévoient notamment l'encadrement des opérations d'avitaillement en GNL dans la réglementation au niveau national et au besoin dans les différents règlements locaux portuaires. Par ailleurs, le Gouvernement met en place pendant trois ans un dispositif de suramortissement pour les navires utilisant des propulsions propres.



Mesure 38

Pour que les ports puissent assurer leur propre production d'électricité, la France demande à la Commission européenne l'application du taux réduit pour l'électricité produite à quai, en application de la Directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003. En parallèle, l'État crée un cadre juridique favorable pour que les GPM puissent participer à des activités de production d'énergie.

Mesure 39

Les enjeux du traitement et de la valorisation des sédiments de dragage, notamment des ports de plaisance, sont intégrés dans les travaux en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 85 de la loi sur l'économie bleue.



Poursuivre le développement des énergies marines renouvelables (EMR)

Au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, l'État poursuit l'effort de transition énergétique de la France et de décarbonation de sa production d'énergie avec des objectifs ambitieux concernant la part des énergies marines renouvelables.

Mesure 40

Le Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire a signé le 15 novembre les courriers approuvant les offres améliorées des lauréats des deux premiers appels d'offres éoliens en mer lancés en 2011 et 2013 pour six parcs totalisant une puissance totale de 3 GW. Cette approbation est l'aboutissement des renégociations menées par le Gouvernement au premier semestre 2018. Cette décision conforte la filière de l'éolien en mer tout en réduisant de plus de 15 milliards d'euros les coûts de soutien public de ces parcs. Les 6 premiers parcs seront mis en service entre 2021 et 2024.

Mesure 41

Pour poursuivre le déploiement d'énergies renouvelables en mer, le Ministre a lancé le 15 novembre la phase finale du troisième appel d'offres éolien en mer, en soumettant le cahier des charges définitif aux candidats présélectionnés. Cet appel d'offres porte sur environ 500 MW d'installations à construire et opérer au large de Dunkerque. Les candidats déposeront dans quelques mois leurs offres et le lauréat sera désigné au second trimestre 2019.

Mesure 42

Une réforme majeure a été mise en place au travers de la loi ESSOC : l'État organisera la participation du public et réalisera l'ensemble des études préalables en amont des futurs appels d'offres, et les porteurs de projets pourront demander des "autorisations à caractéristiques variables", permettant aux exploitants de faire évoluer leurs projets, dans des limites fixées, pour bénéficier des dernières innovations technologiques sans modification des autorisations. Le décret d'application de cette réforme est soumis au Conseil d'État et sera adopté fin 2018 ou début 2019.



Mesure 43

L'État étudiera, avec RTE, les possibilités de mutualiser les installations de raccordement pour les futurs parcs éoliens en mer, en lien avec la programmation pluriannuelle de l'énergie et les documents stratégiques de façade, afin de limiter les impacts environnementaux et de réduire les coûts de raccordement.

Mesure 44

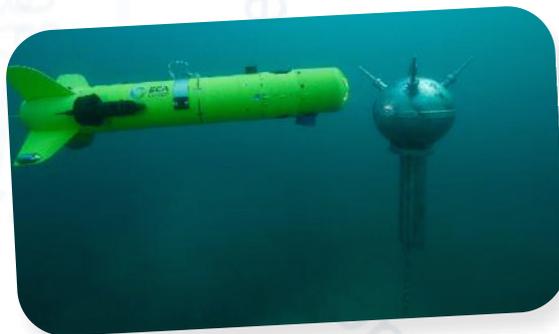
Le Gouvernement souhaite permettre aux conseils régionaux qui le souhaitent d'être co-maîtres d'ouvrages avec l'État de l'organisation des débats publics portant sur la réalisation de projets d'énergies marines. Cette disposition permettra de mieux associer les régions à l'élaboration des projets, et ce dès la phase de concertation initiale. La région Bretagne sera notamment consultée formellement, pour avis consultatif, sur le contenu du projet de cahier des charges des appels d'offres pour les énergies renouvelables.

Porter l'excellence française dans le domaine de l'innovation maritime

Initiatrice d'innovation, la mer représente encore un champ immense de connaissances nouvelles. La France souhaite pouvoir bénéficier de cet essor potentiel qui permettrait d'accomplir les grandes transformations nécessaires pour faire face aux enjeux économiques et environnementaux.

Mesure 45

Dans la continuité du contrat de filière bâti par le Comité stratégique de filière regroupant les quatre composantes des industriels de la mer, l'État appuie l'accroissement de la part de l'innovation dans le développement de la filière des industries de la mer et l'optimisation des financements en faveur de projets innovants. Cette action se mettra en place au travers d'une mobilisation des acteurs publics et privés au sein d'une instance dédiée.



Mesure 46

La France prend toute la mesure des enjeux liés à la cybersécurité dans le domaine maritime, à la fois en termes de protection des systèmes d'information et en termes de développement économique d'un secteur et décide ainsi la création d'une Commission cybersécurité et la préfiguration d'un centre national de coordination de la cybersécurité pour le maritime.

2. Préserver l'environnement marin

Les mers et les océans hébergent de formidables ressources, mais dont l'équilibre est fragile. Le Gouvernement s'engage en faveur de la protection écologique des milieux marins au travers de nombreux sujets comme la biodiversité, la pollution plastique ou encore la pollution atmosphérique liée au transport maritime.

Une ambition nationale

Mesure 47

Le Gouvernement poursuit son ambition maritime et environnementale en renforçant l'implication des acteurs du monde de l'environnement marin. À cet effet, il crée un groupe de concertation « environnement marin » qui réunit des ONG, des instituts de recherches et les administrations et acteurs publics compétents sur les questions d'environnement marin.

Mesure 48

Le Gouvernement prend l'engagement « zéro plastique à la mer en 2025 ». Il met en place un plan de lutte contre les pollutions plastiques qui affectent gravement les océans et identifie un opérateur pour agir de façon transversale et cohérente à terre et en mer.



Mesure 49

Le Gouvernement se mobilise pour réviser la stratégie nationale en matière d'aires marines protégées pour renforcer la gestion du réseau en lien avec l'ensemble des parties prenantes. Un colloque national sera organisé en 2019 à cette fin.

Mesure 50

Le Gouvernement engage une démarche de renforcement de la protection de l'environnement marin en Méditerranée, notamment autour d'une réflexion visant la mise en place d'une zone maritime particulièrement vulnérable et de la lutte contre les pollutions atmosphériques.

Mesure 51

L'État prend en compte les enjeux de l'érosion côtière et lance une réflexion sur les dispositifs à mettre en place pour favoriser l'adaptation des territoires à ce phénomène.



Mesure 52

L'État finance la recherche sur les causes et les conséquences de l'acidification des océans, au travers d'un programme de recherche et de huit projets visant à faire évoluer les politiques publiques et l'action des filières économiques.

Mesure 53

La France promeut le développement de motorisations plus écologiques pour les navires de pêche et travaille à l'adaptation de la réglementation européenne en ce sens.

Mesure 54

L'État s'engage dans une stratégie de protection des mammifères marins et notamment la lutte contre la mortalité des cétacés en mettant en place des mesures pour réduire notamment les captures accidentelles liées aux activités de pêche, les collisions avec les navires et les perturbations liées au bruit sous-marin.



Mesure 55

Face à la détérioration importante des habitats marins sensibles du fait du mouillage des navires de plaisance, l'État adapte la réglementation pour favoriser le développement de zones et d'équipements de mouillage plus écologiques préservant les habitats marins fragiles.

Porter cette ambition à l'international

La France porte une ambition maritime environnementale forte dans l'Union européenne et à l'international. Elle prend une part active dans les discussions dans les instances onusiennes ou de l'Organisation Maritime Internationale.

Mesure 56

La France soutient l'Union européenne et les autres parties concernés dans la négociation du futur accord sur la protection de la biodiversité au-delà des juridictions nationales (Biodiversity Beyond National Jurisdiction « BBNJ ») après l'ouverture des négociations en septembre 2018.

Mesure 57

Conformément aux engagements de l'« Agenda 2030 » pour les populations, la planète, la prospérité et la paix et les partenariats adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, le Gouvernement adopte la feuille de route pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable n°14 pour la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins de développement durable.



Mesure 58

Le Gouvernement favorisera des candidatures de scientifiques français pour participer aux travaux du groupe exécutif de planification de la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, et envisageront un appui de la France aux activités préparatoires de la Commission océanographique intergouvernementale.

Mesure 59

La France s'engage au niveau européen et international pour faire disparaître les pollutions du milieu marin issues des fumées des navires. Au sein de l'Organisation maritime internationale, la France s'inscrit pleinement dans les travaux de réduction des émissions des navires et défend l'instauration d'une zone de basses émissions en Méditerranée



3. Faire face aux menaces

Les événements terroristes qu'a connus le territoire national depuis 2015 ont entraîné un nécessaire renforcement de la sûreté maritime. En impliquant les compagnies de transport maritime, les ports et les services de l'État concernés, le Gouvernement poursuit l'adaptation des dispositifs de sûreté maritime et portuaire amorcée afin de prendre en compte les nouvelles menaces.

Mesure 60

La piraterie demeure une menace sur certaines routes maritimes. Dans ce contexte, la France renforce les échanges entre la Marine marchande et la Marine nationale dans le cadre d'une révision du dispositif de contrôle naval volontaire.

Mesure 61

Dans le domaine de la sûreté des transports maritimes, pour mieux prendre en compte la réalité des menaces, la France instaure notamment une procédure de suivi des passagers en provenance ou à destination du territoire national, quel que soit le pavillon du navire.

Mesure 62

Le Gouvernement poursuit son action de renforcement de la sûreté maritime et portuaire avec le déploiement d'une nouvelle unité de gendarmes maritimes dans le port de Calais. Il finalise ainsi la mise en place des pelotons de sûreté dans les ports de commerce d'intérêt majeurs.



Mesure 63

La France renforce ses capacités de lutte contre les activités illicites en mer en élargissant le champ d'action des moyens de l'État en mer, et en modernisant le cadre juridique pour y intégrer la menace terroriste.



Mesure 64

Les administrations de la fonction garde-côtes s'engagent à partager leur expérience en matière d'utilisation de drone et à travailler de concert pour faire évoluer le concept d'emploi, le dispositif juridique applicable et la recherche de pistes d'optimisation communes.



Mesure 65

Pour renforcer la sécurité de la navigation, le Gouvernement lance une modification du code des transports afin de réprimer les infractions liées à la conduite des navires sous l'emprise de stupéfiants par des professionnels de la mer et à améliorer l'effectivité des sanctions encourues, notamment lorsque leur résidence à l'étranger rend plus difficile les poursuites.

Mesure 66

La France poursuit le renforcement de la sûreté de ses approches maritimes, en instaurant un dialogue avec les industriels portant des projets de mise en place d'énergies marines renouvelables, pour prendre en compte les menaces actuelles.

Mesure 67

La France renforcera sa capacité de lutte contre les conséquences des événements de mer en améliorant la fonction d'analyse et de suivi des situations de crises maritimes. Le Centre opérationnel de la fonction garde-côtes sera conforté dans sa mission et renforcé.



Mesure 68

Avec l'augmentation du trafic maritime, l'apparition de nouvelles technologies dans les ports et le développement de structures flottantes, de nouveaux risques portuaires sont apparus. Pour faire face à ces défis, le Gouvernement applique des mesures visant à renforcer le niveau de sécurité actuel dans les ports.

V. Inciter les français à « prendre la mer »

La politique maritime de la France doit nécessairement s'adresser à tous les Français, qu'ils soient professionnels, étudiants ou passionnés de la mer. Elle doit ouvrir à la mer, par l'éducation, la formation, la culture, le sport et les loisirs.

1. Promouvoir les métiers de la mer et développer la formation

Les métiers de la mer représentent un secteur d'emploi en pleine expansion avec 116 000 offres d'emplois « mer » enregistrées dans les régions maritimes en 2017. La pêche, les sports nautiques et le secteur naval constituent trois volets du plan d'action pour faire connaître les métiers de la mer.

Le secteur naval est confronté à un manque de compétences devenu structurel sur certains métiers clés dû à la fois au manque d'attractivité de la filière et à une offre de formation initiale peu lisible, fragmentée et inadaptée aux besoins des industriels.

Le Gouvernement fait de l'attractivité des métiers de la mer un axe prioritaire de sa politique maritime sur le quinquennat.



Mesure 69

L'État consolide et généralise la Semaine nationale de l'Emploi Maritime en mars 2019 en métropole et Outre-mer et donne une meilleure visibilité aux métiers de la mer par la création d'un portail global qui doit permettre d'identifier le maritime plus précisément dans les branches professionnelles.

Mesure 70

Le Gouvernement s'engage à intégrer les opérateurs des métiers du sport et de la mer dans les réseaux d'acteurs des métiers de ces domaines, pour permettre leur valorisation.



Mesure 71

L'État adapte la réglementation sur l'embarquement des jeunes lors de marées découvertes pour faciliter la découverte des métiers embarqués aux jeunes de collège et lycée. En parallèle, il déploie à la rentrée scolaire 2019-2020 au niveau national l'initiative du campus métiers et qualifications « industries de la mer » de la Région Bretagne

Mesure 72

Le Gouvernement renforce la formation maritime française en favorisant la coordination entre les établissements de formation et les autres acteurs du maritime au sein d'un réseau des acteurs de la formation supérieure maritime.

Mesure 73

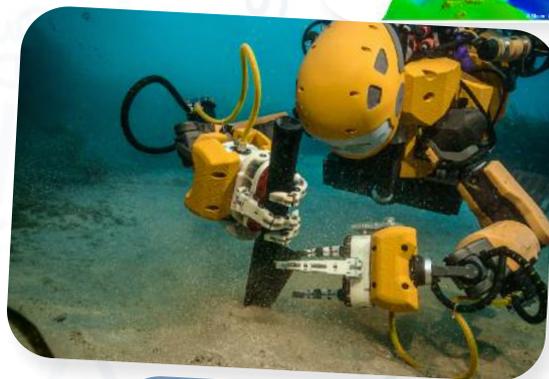
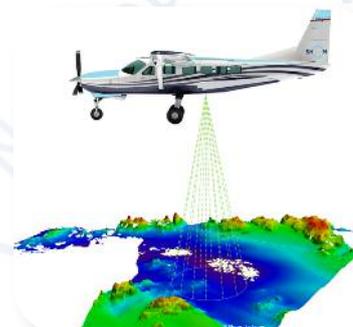
Le Gouvernement entérine le label interministériel « aire marine éducative » suite à la phase pilote concluante 2016-2018.

2. Favoriser la connaissance du monde maritime

Pour favoriser la prise de conscience du fait maritime, la France doit veiller à une diffusion large et facilitée des connaissances de la mer.

Mesure 74

L'État renforce la protection des biens culturels marins. Il se dote de nouvelles capacités pour assumer ses obligations d'archéologie préventive en mer.



Mesure 75

Le Gouvernement engage une réflexion pour le maintien de la capacité opérationnelle de la flotte scientifique et la modernisation de ses équipements.



Mesure 76

L'État facilite l'accès aux données relatives au milieu marin par la création d'un portail de portails offrant à terme des services de recherche, de consultation, de transformation et de téléchargement des données.

Mesure 77

L'État développe la lisibilité et l'accessibilité à tous aux principales réglementations françaises applicables en mer en poursuivant le développement du portail national des limites maritimes.



Mesure 78

L'État poursuit le travail de développement de la culture maritime par l'accompagnement de la « Génération Océan » dont l'objectif est d'encourager toutes les initiatives qui favorisent la sensibilisation, l'information, la connaissance et la culture en rapport avec la mer.

Mesure 79

À l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'État s'engage à développer l'attractivité des sports nautiques, notamment à travers le projet « Génération Océan 2024 ».

3. Accompagner l'utilisateur de la mer

La France s'attache à susciter et obtenir l'adhésion des usagers de la mer et de la population côtière pour permettre une utilisation sereine de cet espace précieux.

Mesure 80

Pour renforcer la sécurité en mer, l'État développe des outils d'analyse des accidents survenant dans les sports nautiques.



Mesure 81

L'État engage une réflexion sur la pêche de loisir pour l'inscrire dans une logique de développement durable.

Mesure 82

Afin de renforcer les rapports des citoyens avec la mer, l'État poursuit la mise en place de territoires maritimes à valeur d'expérience.







Maquette et impression : Pôle graphisme/fabrication/déplacements/images – DSAF/DPL

Novembre 2018 –

Crédits photos :

SHOM - Marine Nationale - NA - Direction générale des douanes et des droits indirects - GICAN -
IGF et CGEDD - GICAN Socarena - IGN Insee - EFCA - Commission européenne - IFREMER - GICAN ECA Group
- ANEL - Direction générale des affaires maritimes - GICAN CouachYachts - DRASSM



Comité interministériel
de **la mer**

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL - 15 NOVEMBRE 2018

Contact presse : 01 42 75 50 78/79 - communication@pm.gouv.fr